Investir dans les populations rurales

Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA
Deuxième session
Rome, 29-30 octobre 2026

Projet de Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA – Investir dans les populations rurales: œuvrer pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité

Cote du document: IFAD14/2/R.2

Point de l'ordre du jour: 3

Date: 20 octobre 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Le présent document contient la troisième version du Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (Rapport sur FIDA14), établie sur la base des observations reçues lors de la consultation en ligne sur la deuxième version, qui s'est déroulée du 1er au 23 septembre 2026. On trouvera à la page i des informations supplémentaires sur la présente version.

Documents de référence: Le FIDA à mi-parcours de sa Treizième reconstitution des ressources (IFAD14/1/R.2); Orientations stratégiques pour FIDA14 (IFAD14 Launch/R.2).

Questions techniques:

Federica Diamanti
Vice-Présidente adjointe
Département des relations extérieures
courriel: f.diamanti@ifad.org

Ronald Hartman
Directeur
Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
courriel: r.hartman@ifad.org

Diane Menville
Vice-Présidente adjointe et Responsable des finances en chef
Département des opérations financières
courriel: d.menville@ifad.org

Raniya Sayed Khan
Responsable principale des partenariats, reconstitution des ressources
Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
courriel: raniya.khan@ifad.org

Des informations complémentaires sur la reconstitution des ressources sont disponibles à l'adresse www.ifad.org/fr/reconstitution-des-ressources.

Remarque concernant le présent document

Le présent document contient la troisième version du projet de Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (Rapport sur FIDA14). Il a été révisé par la direction sur la base des observations reçues lors de la consultation en ligne sur la deuxième version du rapport, qui s'est déroulée du 1er au 23 septembre 2026, et des réunions informelles connexes. D'autres modifications ont été apportées pour améliorer la clarté du rapport.

Le texte, ici présenté propre, est accompagné, par souci de clarté, d'une deuxième version mettant en évidence les principales modifications apportées au corps du rapport et aux annexes précédemment présentés à la Consultation: les ajouts sont soulignés et les suppressions ~~barrées~~.

La présente version comprend des mises à jour des annexes suivantes: i) matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA14; ii) Cadre de gestion des résultats de FIDA14; iii) modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires, y compris les modifications afférentes aux taux d'actualisation pour FIDA14; iv) les taux de change officiels retenus pour FIDA14.

Si d'autres modifications s'avèrent nécessaires à l'issue de la deuxième session, elles seront intégrées dans une version finale du rapport, qui sera soumise pour approbation à la troisième session, les 14 et 15 décembre.

Table des matières

Résumé **iii**

I. Introduction **1**

II. L'investissement rural au service de la stabilité et d'une croissance partagée: contexte mondial et rôle du FIDA **2**

A. Dynamiques structurantes des réalités rurales: possibilités à exploiter et défis à relever 2
B. La proposition de valeur du FIDA dans un contexte mondial plus exigeant 4

III. FIDA14 – Investir dans les populations rurales: œuvrer pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité **7**

A. Domaines prioritaires 10
I. Marchés: libérer le potentiel rural 10
II. Emploi rural: autonomiser les jeunes 14
III. Résilience: renforcer la capacité des communautés rurales à résister aux chocs 18
B. Vecteurs d'impact 26
I. Développement et investissements du secteur privé 26
II. L'innovation comme moteur d'un impact transposable à plus grande échelle 32
C. Lutter contre les facteurs de pauvreté et de vulnérabilité grâce à la méthode de ciblage du FIDA 34

IV. Une efficacité fondée sur des programmes de pays intégrés **35**

A. Un programme de travail intégré, garant d'agilité et adapté au contexte 35
B. Des partenariats en tant que plateformes au service de l'ampleur et de l'impact 39

V. Une institution adaptée aux objectifs visés **42**

A. Priorité à l'agilité opérationnelle 42
B. Étoffer la boîte à outils financière du FIDA pour en faire une plateforme d'investissement catalyseur 44

VI. FIDA14: cadre financier et impact **46**

VII. Communication des résultats et des progrès dans le cadre de FIDA14 **55**

VIII. Dispositions relatives à l'examen à mi-parcours de FIDA14 et à la Consultation sur FIDA15 **57**

IX. Recommandation **57**

Annexes

I. Projet de matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA14 58
II. Cadre de gestion des résultats de FIDA14 61
III. Modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires 83
IV. Note technique sur l'encaissement anticipé des contributions de base à la reconstitution des ressources 89
V. Note technique sur les contributions additionnelles de base pour le climat 92
VI. Taux de change pour FIDA14 96
VII. Projet de résolution sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA 98
VIII. Directives relatives aux annonces de contributions des Membres à FIDA14 107

Résumé

1. Les économies et les communautés du monde rural représentent un immense gisement de revenus, de sécurité alimentaire et de stabilité à long terme parmi les bouleversements mondiaux. Clé de voûte des systèmes alimentaires, elles sont une source importante d'emploi jeune et de préservation des ressources naturelles. Or elles doivent faire face aux chocs climatiques, économiques, sociaux, institutionnels, politiques et autres, aux débordements des conflits, à la faible intégration des marchés et à un accès limité aux financements. Lorsque les revenus ruraux marquent le pas, l'insécurité alimentaire et l'instabilité s'aggravent. A contrario, lorsque les économies rurales se développent, les pays renforcent leur résilience, de nouveaux emplois voient le jour et la cohésion sociale progresse, ce qui conduit à une stabilité à long terme.

2. La Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA14) est l'occasion pour le Fonds d'aiguiser son action en partant d'un modèle éprouvé, en mobilisant des fonds catalytiques et en resserrant l'exécution:

   i) **Le FIDA est l'institution financière internationale qui intervient au premier kilomètre[1], et rapproche les économies rurales des marchés, des investissements et des débouchés à saisir.** Les économies rurales demeurent chroniquement sous-financées. Les petits exploitants perçoivent moins de 20% du prix final des produits alimentaires qui circulent dans les filières. Environ 70% des petites et moyennes entreprises agroalimentaires n'ont pas suffisamment accès à des financements[2]. Il s'agit là d'obstacles structurels, que les autres bailleurs de fonds ne sont pas à même d'écarter. En réunissant dans un programme de pays unique et intégré les prêts concessionnels, les dons, la participation à l'élaboration des politiques, l'assistance technique et la mobilisation du secteur privé, le FIDA trace un trait d'union entre les acteurs du premier kilomètre et des marchés, des infrastructures et des investisseurs de plus grande envergure.

   ii) **Le FIDA aborde FIDA14 doté des fondamentaux qui sont le gage d'une institution plus solide et plus efficace.** La décentralisation a amené la prise de décisions au plus près des pouvoirs publics et des communautés, et l'a adossée à des capacités techniques régionales et à un ciblage plus précis au niveau du portefeuille. Les réformes financières, notamment la consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et l'optimisation du bilan, ont conforté la viabilité financière du FIDA au fil du temps et lui ont donné davantage de moyens de tirer parti de ses fonds propres.
   La mobilisation du secteur privé a été institutionnalisée, et fait intervenir des compétences spécialisées, des processus opérationnels actualisés et le Programme de financement du secteur privé. Plus récemment, le réajustement institutionnel a contribué à faire coïncider davantage les structures, les processus et les ressources avec les priorités en matière d'exécution, dans l'intérêt de l'efficience opérationnelle et du recentrage des activités. Ces acquis promettent des résultats plus prévisibles et plus concrets dans le cadre de FIDA14.

[1] Ce que d'autres appellent souvent le « dernier kilomètre », le FIDA considère qu'il s'agit du « premier kilomètre ». Le premier kilomètre désigne les communautés les plus reculées, les plus exclues et les plus mal desservies – celles qui sont les plus éloignées des marchés formels, des systèmes financiers et du financement du développement. C'est dans ces zones que les petits exploitants agricoles cultivent les aliments qui nourrissent non seulement leurs communautés, mais aussi le reste du monde. Ces communautés rencontrent souvent les plus grands obstacles aux débouchés et à l'investissement, mais possèdent un potentiel de transformation considérable lorsqu'elles sont ciblées par un appui inclusif et local.

[2] ISF Advisors et Mastercard Foundation Rural and Agricultural Finance Learning Lab. 2019. *Pathways to Prosperity: Rural and Agricultural Finance State of the Sector Report*.

iii) **Le modèle du FIDA est gage d'impact à grande échelle.** Depuis la création du FIDA, pour chaque dollar de contribution de base versé, environ six dollars ont été investis sur le terrain, dans les communautés rurales. Les résultats confirment que ce modèle est efficace – et qu'il gagne en robustesse. Les projets clôturés pendant la période couverte par FIDA12 ont généré un accroissement moyen des revenus de l'ordre de 34%, tandis que le taux correspondant pendant FIDA11 s'élevait à 23%. Dans les projets où le secteur privé s'est fortement mobilisé, les hausses des revenus ont atteint 64%[3]. Ces résultats sont le fruit d'un modèle qui a été évalué de manière indépendante et qui a été consolidé au fil des cycles de reconstitution successifs.

iv) **Le cap à suivre est celui de l'approfondissement de l'impact – et l'offre de FIDA14 est conçue en ce sens.** Le constat est clair: la profondeur de champ provient d'une combinaison intégrée d'interventions ciblées et coordonnées abordant d'un seul tenant les problèmes propres aux ménages ruraux et reliant entre elles les mesures en faveur de l'accès aux marchés, des compétences, des services financiers et de la résilience, plutôt que de procéder en vase clos[4]. Dans le cadre de FIDA14, des données factuelles sont mises à profit pour que tous les programmes de pays incorporent ces interventions groupées. La forte décentralisation y contribue également – les équipes régionales et les équipes de pays peuvent désormais ajuster la combinaison de solutions et d'interventions envisagées selon le contexte du pays.

v) **FIDA14 resserre l'approche programmatique autour de trois piliers – les marchés, l'emploi rural et la résilience –, qui sont assortis de deux vecteurs transversaux: le développement et l'investissement dans le secteur privé, et l'innovation.** Le premier pilier passe de l'accès aux marchés au renforcement des systèmes qui les entourent. L'emploi rural fait l'objet d'un pilier à part entière consacré notamment à l'emploi, aux compétences et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. La résilience n'est pas abordée comme un axe distinct, mais prise en compte d'emblée dans le cadre de la programmation économique. Le développement dans le secteur privé est intégré à l'ensemble des programmes de pays au lieu de faire l'objet d'un programme institutionnel spécifique. S'agissant de l'innovation, la stratégie d'expérimentation en silo est remplacée par l'intégration systématique des solutions éprouvées dans les opérations. Dans l'ensemble des piliers et des vecteurs, la démarche du FIDA reste centrée sur les personnes. Sans perdre en cohérence de l'offre, le séquencement, l'agencement et le poids respectif de chaque élément varient selon le contexte national. Cette différenciation devient systématique avec la décentralisation complète intervenue dans le cadre de FIDA13: les équipes régionales procèdent à l'ajustement des piliers, des vecteurs et des instruments pour les adapter aux priorités et aux contraintes propres à chaque pays, afin d'établir une différenciation concrète entre les interventions que le FIDA mène en situation de fragilité et celles qu'il déploie dans les économies dynamiques à revenu intermédiaire.

vi) **La participation du secteur privé est essentielle si l'on souhaite amplifier l'impact et l'ancrer dans la durée.** Les ressources publiques ne suffisent pas, à elles seules, à financer la transformation du monde rural à l'échelle voulue. La capacité du FIDA à démontrer que les marchés du premier kilomètre sont matière à investissement est précisément ce qui lui permet d'attirer des capitaux privés vers le monde rural. Dans le cadre des

[3] FIDA. 2025. Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 et FIDA. 2025. Une issue à la pauvreté: la ligne médiane entre envergure et profondeur de l'impact.
[4] FIDA. 2025. Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12.

opérations souveraines, le Fonds collabore avec les pouvoirs publics pour diminuer les risques, consolider les facteurs structurants et constituer des réserves de placements viables à l'intention des investisseurs commerciaux. En parallèle de ces opérations souveraines, le FIDA a recours aux investissements non souverains pour financer le secteur privé, ce qui permet de combler les angles morts de l'accès aux financements et d'attirer d'autres bailleurs de fonds. L'enjeu réside certes dans l'échelle des financements, mais aussi dans celle de l'impact à obtenir, dans sa pérennisation et sa profondeur, et dans l'innovation. Dans les opérations souveraines, les projets dont l'exécution mobilise activement les acteurs privés engendrent des gains quatre fois supérieurs à ceux obtenus dans les projets où la participation du secteur privé est inexistante ou négligeable[5]. Partant de cette base de données factuelles, FIDA14 intensifiera et systématisera la participation du secteur privé dans les opérations tant souveraines que non souveraines.

vii) **Dans un système en pleine réforme, les partenariats doivent tirer parti des complémentarités.** Les organismes de développement sont appelés à réduire la fragmentation et à gagner en efficience. Dans le cadre de FIDA14, la collaboration avec les banques multilatérales de développement, les organismes techniques et financiers régionaux et locaux, et le système des Nations Unies sera renforcée en tenant compte de leurs avantages comparatifs respectifs. Le FIDA se distingue par sa spécialisation sectorielle, ses connaissances techniques et son impact sur le développement rural. En reliant les acteurs du premier kilomètre aux grandes sources de financement et d'investissement, aux programmes axés sur les infrastructures et aux plateformes de politiques publiques, les partenariats décuplent les effets que le FIDA obtiendrait seul. C'est vrai aussi pour le secteur privé. Le FIDA doit être une plateforme de rencontre entre complémentarités et de levée de fonds, sans chevauchements.

viii) **Les ressources de base sont le socle, et les niveaux de reconstitution des ressources déterminent les ambitions qu'il est permis de viser.** Les contributions au titre de la reconstitution des ressources (contributions de base, contributions additionnelles de base pour le climat et prêts concessionnels de partenaires) sont la composante centrale du modèle financier du FIDA. Elles permettent d'offrir le degré de concessionnalité requis pour les pays à faible revenu et les pays en situation de fragilité. Par ailleurs, elles atténuent les risques et ouvrent la porte à des montages financiers structurés propres à attirer des capitaux privés. Surtout, elles viennent consolider la base de fonds propres du FIDA, ce qui permet à celui-ci de faire appel aux marchés financiers pour mobiliser des financements supplémentaires, et de remplir son mandat universel. Les niveaux de reconstitution des ressources influent directement sur la marge de manœuvre du FIDA: le volume du programme de prêts et dons, le niveau de concessionnalité requis pour que le Fonds conserve son avantage comparatif et réponde aux besoins de son groupe cible, et le volume d'investissements cofinancés susceptible d'être débloqué grâce aux ressources concessionnelles.

ix) **Des engagements ciblés et des priorités institutionnalisées pour mieux respecter le principe de responsabilité.** FIDA14 propose une approche définissant un cadre des engagements resserré, conforme aux capacités institutionnelles et concrétisable pendant la période de reconstitution des ressources correspondante. Les priorités des cycles antérieurs, consignées sous la forme d'engagements assortis de délais – comme l'action climatique et l'inclusion sociale – font désormais partie intégrante du modèle opérationnel fondamental du FIDA et s'appliquent systématiquement à l'ensemble des activités, la performance étant suivie au

[5] *Ibid* et FIDA. 2025. Une issue à la pauvreté: la ligne médiane entre envergure et profondeur de l'impact.

moyen du Cadre de gestion des résultats. L'institution peut ainsi suivre ses progrès et rendre compte de son action devant les États membres.

x) **FIDA14 vise une transformation économique durable.** Le FIDA entend améliorer la manière dont les économies rurales opèrent, en rapprochant les populations rurales des marchés, en créant des emplois au profit d'une jeunesse en pleine expansion, et en renforçant la capacité de résilience face aux chocs. Cela ne peut se faire sans l'appui politique et le soutien financier continus des États membres. Un appui solide ferait de FIDA14 un facteur de stabilisation prévisible, extensible et durable au service des sociétés rurales.

3. Ce cycle de reconstitution des ressources est l'occasion d'une montée en puissance des investissements au profit du premier kilomètre, gage de sécurité alimentaire, de croissance économique et de stabilité.

Projet de Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA – Investir dans les populations rurales: œuvrer pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité

I. Introduction

1. À sa quarante-neuvième session, en février 2026, le Conseil des gouverneurs du FIDA a établi la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA14) et lui a demandé de soumettre un rapport sur les résultats de ses délibérations à la cinquantième session, en février 2027. [Les représentants des États membres du FIDA se sont réunis au cours de l'année 2026 et ont mis la dernière main au présent rapport, qu'ils ont approuvé lors de la troisième session de la Consultation, tenue le 15 décembre 2026.]

2. Ce cycle de reconstitution des ressources intervient sur fond de difficultés structurelles dans le domaine du développement au niveau mondial. La marge de manœuvre budgétaire se resserre, les vulnérabilités liées à l'endettement sont en hausse, les chocs liés aux changements climatiques et aux conflits s'intensifient, et l'aide publique au développement s'amenuise, ce qui accentue la pression qui pèse sur les économies rurales. Les zones rurales abritent la majorité des populations les plus pauvres au monde. Elles sont également la clé de voûte des systèmes alimentaires nationaux et emploient près de 40% de la main-d'œuvre mondiale. Pourtant, elles demeurent chroniquement sous-financées[6]. Lorsque les revenus ruraux marquent le pas, l'insécurité alimentaire et la pauvreté s'aggravent, le rythme des déplacements de populations s'accélère et les conditions qui sous-tendent la stabilité locale et nationale se détériorent[7]. Il n'était jamais apparu aussi indispensable d'investir durablement dans le monde rural, tout comme il n'a jamais été aussi urgemment nécessaire de produire des résultats mesurables et durables.

3. Le FIDA a évolué et se tient prêt. Seule institution financière internationale qui se consacre exclusivement à l'agriculture et au développement rural, il dispose des compétences techniques, de la présence dans les pays et de l'architecture financière requises pour mener à bien la transformation du monde rural au premier kilomètre. À l'orée de FIDA14, le FIDA est une institution bien plus solide qu'il y a dix ans; il est désormais prêt à déployer à plus grande échelle le fruit de ses efforts, avec plus de finesse et plus de retours d'expérience.

4. Les propositions du présent rapport s'articulent autour de trois piliers qui se renforcent mutuellement (les marchés, l'emploi rural et la résilience), étayés par deux vecteurs transversaux (le développement et l'investissement dans le secteur privé, et l'innovation). Le FIDA resserre par-là consciemment son offre en se fondant sur l'évaluation indépendante, sur les données issues des évaluations de l'impact et sur la demande des pays. Les sections ci-après présentent le contexte mondial de cet investissement, la proposition de valeur du FIDA et les visées de FIDA14. La section financière expose les scénarios initiaux de reconstitution des ressources qui seront soumis aux États membres pour examen. Le dispositif de responsabilité effective comprend la matrice des engagements et les mesures contrôlables proposées, ainsi que le Cadre de gestion des résultats.

[6] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2024. FAOSTAT: Indicateurs de l'emploi: Agriculture et systèmes agroalimentaires.
[7] FAO, FIDA, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé et Programme alimentaire mondial. 2025. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 – Lutter contre la forte inflation des prix des produits alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*.

II. L'investissement rural au service de la stabilité et d'une croissance partagée: contexte mondial et rôle du FIDA

A. Dynamiques structurantes des réalités rurales: possibilités à exploiter et défis à relever

5. Les zones rurales demeurent au cœur des mesures prises au niveau mondial pour éliminer la faim, la pauvreté et l'instabilité. En 2024, jusqu'à 720 millions de personnes souffraient de la faim, et 2,3 milliards de l'insécurité alimentaire[8]. Les taux de pauvreté en milieu rural sont plus de trois fois supérieurs à ceux enregistrés en milieu urbain, signe de l'écart qui perdure en matière d'accès à la terre, à l'emploi, au financement, aux infrastructures et aux marchés[9]. Dans bon nombre de régions en développement, les agriculteurs ne parviennent qu'à 30 à 50% des rendements possibles[10]. Par ailleurs, dans les systèmes alimentaires, la valeur est principalement générée hors exploitation: moins d'un quart de la valeur ajoutée créée dans les systèmes agroalimentaires provient de l'agriculture primaire, l'essentiel étant imputable aux activités de transformation, de logistique et de distribution et aux services[11]. D'importants gains d'efficience restent en outre possibles tout au long de la filière, étant donné que les pertes et gaspillages de nourriture représentent entre 30 et 50% de la production alimentaire mondiale[12]. En raison de ces obstacles structurels, les revenus et les emplois produits par les économies rurales demeurent bien en deçà de ce qu'autoriserait le potentiel productif de ces dernières.

6. Le rendement des investissements offert par les économies rurales figure pourtant parmi les plus élevés. La croissance agricole est deux à trois fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle obtenue dans tout autre secteur[13], et elle a contribué à hauteur de plus de moitié à réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne[14]. La transformation des systèmes alimentaires pourrait déboucher sur des gains économiques nets de l'ordre de 5 000 à 10 000 milliards d'USD par an sur le plan sanitaire, environnemental et économique[15]. La résorption des déficits chroniques de financement qui entravent la participation des petits exploitants aux marchés n'est pas seulement un impératif de développement; c'est aussi un enjeu économique.

7. Les tendances démographiques justifient l'urgence mais sont aussi une chance. Sur 1,3 milliard de jeunes, 60% vivent dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, souvent en zone rurale[16]. Dans les pays à faible revenu, moins de 20% de jeunes bénéficient d'un emploi régulièrement rémunéré[17], tandis que 55% des jeunes travailleurs dans le monde occupent un emploi informel ou vulnérable. D'ici à 2050, 70% des jeunes vivront dans des pays en difficulté de développement chronique[18]. En investissant comme il se doit dans les

[8] *Ibid*.
[9] Banque mondiale. 2024. *Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024: Pathways Out of the Polycrisis*.
[10] Van Ittersum, M. K., Cassman, K. G., Grassini, P., Wolf, J., Tittonell, P. et Hochman, Z. (2013). « Yield gap analysis with local to global relevance - A review ». *Field Crops Research*, 143, p. 4-17.
[11] FAO. 2024. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2024. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires axée sur la valeur*.
[12] *Baykoca, B., Yılmaz, S. 2025.* « Understanding food loss patterns across developed and developing countries using a GDP, growth rate, and health expenditure-based typology ». *Scientific Reports 15*, 27597.
[13] Christiaensen, L. et Martin, W. 2018. « Agriculture, structural transformation, and poverty reduction: Eight new insights », *World Development*, vol. 109, p. 413-416.
[14] De Janvry, A. et Sadoulet, E. 2010. « Agricultural growth and poverty reduction: Additional evidence », *The World Bank Research Observer*, vol. 25(1), p. 1-20.
[15] Ruggeri Laderchi, C., Lotze-Campen, H., DeClerck, F. et al. 2024. *The Economics of the Food System Transformation*. Food System Economics Commission (FSEC), Global Policy Report.
[16] Organisation des Nations Unies. 2026. *World Population Highlights 2026: Youth*.
[17] Bureau international du Travail (BIT). 2024. *Global Employment Trends for Youth 2024: Decent work, brighter futures*.
[18] Organisation des Nations Unies. 2026. *World Population Highlights 2026: Youth*.

compétences, le développement des entreprises et l'accès aux marchés, cette population croissante peut devenir source de transformation rurale plutôt que d'instabilité.

8. Les systèmes agroalimentaires emploient plus de 64% de la main-d'œuvre en Afrique[19] et sont une source de moyens d'existence dans une grande partie de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique et de l'Amérique latine. Ils sont un pourvoyeur d'emplois particulièrement important pour les femmes, puisqu'ils concentrent les deux tiers de l'emploi féminin en Afrique subsaharienne et plus de 70% en Asie du Sud[20]. Toutefois, les inégalités d'accès à la terre, aux intrants, aux financements et aux services, aggravées par le travail domestique non rémunéré, se traduisent par un écart de productivité de 24% entre les femmes et les hommes et par un écart de rémunération de plus de 18% au détriment des femmes dans le secteur agricole[21].

9. L'élargissement de la desserte numérique ouvre le champ des possibles: plus de 90% de la population mondiale vit à la portée d'un réseau de téléphonie mobile et des centaines de millions d'usagers ruraux détiennent un compte de services monétaires par téléphonie mobile[22, 23]. Lorsqu'ils sont couplés aux investissements en faveur des entreprises rurales et des filières, les outils numériques permettent de réduire les coûts de transaction, d'élargir l'accès au financement et aux marchés, et d'améliorer l'information sur le climat et la gestion des risques. L'intelligence artificielle (IA) accélère cette dynamique en favorisant l'agriculture de précision, la personnalisation des services consultatifs et l'aménagement d'un accès plus efficient aux marchés à une échelle et à un coût qui étaient auparavant inenvisageables. L'IA et les plateformes numériques transforment les marchés du travail, les filières agricoles et les systèmes financiers à un rythme auquel la plupart des institutions rurales ne peuvent s'adapter. En l'absence d'investissements délibérés dans les infrastructures numériques, les compétences et l'inclusion en milieu rural, ces bouleversements risquent d'accentuer la fracture entre les économies urbaines connectées et le premier kilomètre, qui passe à côté de la transformation. La desserte numérique ne peut, à elle seule, susciter une transformation; elle doit s'imbriquer dans des systèmes de marché qui fonctionnent et doit s'accompagner de conditions servant les intérêts des producteurs et des entreprises rurales.

10. La fragilité est un facteur aggravant. Environ 70% des personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë vivent dans des pays en situation de fragilité[24]. L'insécurité alimentaire et l'instabilité politique sont étroitement liées: lorsque les moyens d'existence ruraux s'effondrent, le rythme des déplacements de populations s'accélère, les tensions sociales s'exacerbent et il devient plus difficile d'instaurer les conditions propices au relèvement. À l'inverse, lorsque les économies rurales se remettent d'aplomb – grâce à la croissance des revenus, au bon fonctionnement des systèmes alimentaires et au développement de l'emploi –, les bases de la stabilité à long terme s'en retrouvent consolidées. Investir dans les économies rurales, c'est également investir dans la stabilité.

[19] FAO. 2024. Indicateurs de l'emploi: Agriculture et systèmes agroalimentaires. Disponible à l'adresse suivante: https://www.fao.org/newsroom/detail/faostat-afs-employment-data/fr.
[20] FAO. 2023. *La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires.* Rome. Disponible à l'adresse suivante: https://doi.org/10.4060/cc5343fr.
[21] *Ibid*.
[22] GSMA. 2025. *The State of Mobile Internet Connectivity 2025: Overview Report*.
[23] GSMA. 2025. *The State of the Industry Report on Mobile Money 2025*.
[24] Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires. 2025. *Global Report on Food Crises 2025*.

11. La longue période d'instabilité géopolitique et de conflits récurrents a produit dans les chaînes d'approvisionnement en énergie, en engrais et en produits alimentaires une volatilité chronique, d'où une hausse des coûts de production des agriculteurs et une érosion du pouvoir d'achat des ménages ruraux acheteurs nets de denrées alimentaires, et a déclenché une suite d'interventions d'urgence qui supplantent les investissements à long terme dont les économies rurales ont besoin. Il est dès lors essentiel de consolider les chaînes locales d'approvisionnement en intrants, les outils abordables de gestion des risques et les systèmes de production adaptatifs efficients, tant pour absorber les chocs que pour gérer la volatilité persistante des prix dont les causes sont hors de portée des politiques nationales.

12. L'investissement rural est un facteur de stabilisation macroéconomique. Le renforcement des filières nationales réduit la dépendance aux importations et l'exposition aux fortes variations de prix externes. Les systèmes de marchés régionaux soutiennent les corridors commerciaux et les filières transfrontières, raccordent les petits producteurs à des marchés plus larges, et renforcent la résilience des systèmes alimentaires face aux perturbations de l'approvisionnement. L'accroissement des revenus en milieu rural et le développement de l'emploi allègent la pression budgétaire associée aux ripostes d'urgence engagées à répétition et contribuent, à terme, à élargir la base de ressources internes et à renforcer la résilience budgétaire nationale.

13. Les arguments militant en faveur de l'investissement dans la transformation rurale sont à la fois pressants et solidement étayés. Il faut ici faire en sorte que les financements disponibles soient déployés de la manière la plus efficace possible, c'est-à-dire qu'ils produisent un effet catalyseur, rigoureusement ciblés, et qu'ils soient mobilisés durablement dans les pays. Le FIDA fait jouer ensemble son expertise sectorielle approfondie, ses modèles d'intervention éprouvés et son architecture financière en vue de canaliser les ressources là où elles produiront le meilleur rendement.

B. La proposition de valeur du FIDA dans un contexte mondial plus exigeant

14. Le contexte mondial du développement évolue lui aussi, non sans conséquences sur le rôle que le FIDA est appelé à jouer. Le recul de l'aide publique au développement, les pressions croissantes sur les ressources publiques, la concurrence entre les besoins de financement, et les difficultés accrues sur le plan géopolitique et multilatéral compliquent la poursuite des investissements à long terme en faveur du développement. Parallèlement, les chocs qui se cumulent rendent d'autant plus nécessaire l'action d'institutions capables de rester mobilisées dans la durée et de préserver les acquis du développement dans des environnements difficiles. Cette situation met en relief l'importance du rôle propre au FIDA, dont la capacité à conjuguer savoir-faire en matière de développement rural à long terme, présence dans les pays et financements à effet catalyseur s'étend aux contextes présentant des risques plus élevés.

Le FIDA est la seule institution financière internationale consacrée au premier kilomètre

15. Le FIDA est la seule institution financière internationale consacrée exclusivement à l'agriculture et au développement rural, et a plus spécifiquement à atteindre les zones les plus reculées, là où la pauvreté est la plus profonde et où commence le développement. Dans ces territoires, les petits producteurs et les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME) rurales cultivent les aliments qui nourrissent non seulement leurs communautés, mais le monde entier. Ils se heurtent toutefois à d'importants obstacles qui entravent l'accès aux marchés, aux financements et aux services nécessaires à la bonne marche des économies rurales dynamiques, puisque pendant longtemps, les principaux mécanismes de financement du développement n'ont pas servi leurs besoins. L'approche du FIDA,

axée sur l'être humain, a toujours visé à faire en sorte que les investissements parviennent aux populations qui risquent le plus d'être laissées pour compte, tandis que sa forte présence dans les pays et ses partenariats locaux permettent au Fonds de renforcer l'appropriation locale et d'amener une transformation à partir du terrain. En tant qu'institution financière internationale notée AA+, et fort de la gouvernance inclusive d'une institution multilatérale regroupant 180 États membres, le Fonds peut se prévaloir de sa crédibilité financière et de sa portée universelle. Depuis la création du FIDA, pour chaque dollar de contribution de base versé, environ six dollars ont été investis dans les communautés rurales[25].

a) **Portée.** Le FIDA touche des populations et des territoires inaccessibles aux autres bailleurs. Ses cadres de ciblage orientent les ressources vers les petits producteurs, les travailleurs sans terre, ainsi que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées en milieu rural. Plus de la moitié des participants aux projets du Fonds vivent dans des situations de fragilité ou dans des environnements exposés aux risques climatiques. Grâce à sa présence dans les pays – qui s'étend désormais à plus de 45 bureaux –, le FIDA peut se mobiliser durablement dans des zones reculées et complexes, là où les perspectives commerciales sont plus restreintes, et les risques, plus élevés. La majorité du financement du FIDA est destinée aux pays les plus pauvres, ce qui fait de l'institution une source majeure de financement concessionnel en faveur de l'agriculture et du développement rural.

b) **Pertinence.** Le mandat du FIDA est directement aligné sur les enjeux du développement les plus pressants du moment. L'insécurité alimentaire et l'absence de débouchés économiques en milieu rural sont les principaux facteurs à l'origine des migrations forcées et de l'instabilité. Étant donné la pression démographique qui pèse sur les pays en développement, notamment en Afrique, l'urgence d'investir en faveur de l'emploi rural est évidente. Les chocs et les crises s'intensifient tant à l'échelle mondiale que locale. Pour autant, l'investissement rural demeure chroniquement sous-financé au regard des rendements avérés. Le fait que le FIDA se concentre exclusivement sur l'agriculture et le développement rural signifie que ses ressources, ses compétences techniques et son engagement au niveau des pays sont intégralement calibrés en vue de prendre en main ces enjeux. Les analyses de la demande des pays confirment que les trois piliers de FIDA14 (marchés, emploi rural et résilience) sont bel et bien conformes aux attentes exprimées par les pouvoirs publics et les communautés rurales.

c) **Résultats.** Le modèle du FIDA produit un impact solide, mesurable et attribuable au portefeuille du Fonds. Le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 a montré que les investissements appuyés par le FIDA ont amélioré les revenus de 49 millions de personnes d'au moins 10% (impact de 34% en moyenne pour l'ensemble des participants), l'accès aux marchés de 39 millions de personnes d'au moins 20% (augmentation moyenne de 34%), la production agricole de 40 millions de personnes d'au moins 20% (augmentation moyenne de 34%) et la résilience de 10 millions de personnes d'au moins 20% (augmentation moyenne de 5% en moyenne)[26] en milieu rural. Ces chiffres agrégés sont le fruit d'un portefeuille progressivement façonné en fonction des approches les plus efficaces, preuves à l'appui: investissements à forte intensité dans les filières, large participation du secteur privé et interventions groupées ciblant plusieurs contraintes simultanément.

[25] En s'appuyant sur les 11,12 milliards d'USD de capitaux reçus depuis sa création, le Fonds a mobilisé un programme de travail de 67,44 milliards d'USD au total, soit 26,56 milliards d'USD de financements approuvés par le FIDA (incluant les dons au titre du guichet mondial/régional) et 40,88 d'USD de cofinancements nationaux et internationaux. Rapport annuel du FIDA 2024.

[26] FIDA. 2025. Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12.

d) **Ressources.** Le FIDA offre une plateforme d'investissement unifiée qui mobilise des capitaux provenant de différentes sources, les mixe et les oriente au service de la transformation rurale. Entre 2022 et 2024, le FIDA a atteint un ratio de cofinancement record de 1:2,34 et dépassé la cible fixée à 1:1,5[27]. Il a levé 1 milliard d'USD auprès d'investisseurs tels que des caisses de retraite et des banques centrales, et mobilisé un montant de 1,14 milliard d'USD de fonds supplémentaires – principalement pour aider les petits exploitants à s'adapter face aux changements climatiques[28]. Rassemblant pouvoirs publics, banques publiques de développement, institutions multilatérales, donateurs bilatéraux, fonds d'affectation spéciale, fonds pour l'action climatique et investisseurs privés en un unique cadre de programmation par pays, le FIDA réduit la fragmentation, renforce l'appropriation nationale et fait en sorte que les ressources aillent là où elles sont le plus nécessaires.

Une institution remodelée à dessein à l'issue des réformes

16. À l'orée de FIDA14, l'institution s'est considérablement renforcée. La décentralisation a rapproché la prise de décisions des pouvoirs publics et des communautés rurales. Plus de 45 bureaux de pays et bureaux régionaux sont désormais opérationnels et dotés d'une délégation de pouvoirs élargie, d'où une plus grande réactivité et des contacts plus rapides. Les bureaux de pays sont les principaux interlocuteurs des pouvoirs publics, des partenaires et des communautés, et font intervenir des équipes techniques régionales qui fournissent une expertise au niveau national afin d'accélérer la programmation et de l'adapter au contexte. Les bureaux régionaux décentralisés, confortés par des équipes techniques solides, apportent un meilleur appui technique et une meilleure prise de décisions. Le réajustement a permis de renforcer les fonctions, les processus et les ressources institutionnels et de les aligner plus étroitement sur les besoins en matière d'exécution. Enfin, la création du Bureau de l'efficacité du développement a permis à l'institution de tenir plus systématiquement compte des données factuelles lors de la conception de ses investissements, et de corréler politiques, qualité et impact de manière plus efficace.

17. Les réformes de son architecture financière et de son architecture de gestion des risques ont permis au FIDA de faire fructifier les contributions de base, y compris par l'effet de levier. Au nombre de ces réformes, citons le Cadre pour la soutenabilité de la dette, l'établissement de la Politique d'adéquation des fonds propres, fondée sur les risques, le renforcement du cadre de liquidités, et la consolidation des instruments d'emprunt en vertu de la version révisée du Cadre d'emprunt du FIDA. Le FIDA a ainsi conservé sa note de crédit AA+, étoffé les instruments dont il dispose, comme les placements privés, et diversifié les sources de financement au-delà des contributions des États membres. Des mesures récentes d'optimisation des fonds propres, notamment l'introduction d'indicateurs relatifs à la sensibilité au risque, comme le ratio de fonds propres utilisables, la suppression de la limite imposée par le ratio de levier – jugée trop prudente –, et la mise en place d'outils plus poussés de gestion des risques et des liquidités ont renforcé davantage les capacités du Fonds. La création du Bureau de la gestion globale des risques et son évolution subséquente, ainsi que le recrutement de spécialistes des risques opérationnels et financiers ont permis à l'institution de relever son niveau de maturité en matière de risques et d'atténuer ces derniers.

18. La mobilisation du secteur privé a été institutionnalisée. La Stratégie relative aux opérations avec le secteur privé 2025-2030 établit le cadre régissant l'intégration croissante des opérations souveraines et des opérations non souveraines dans le cadre de FIDA14. Le Fonds a recruté des spécialistes du secteur privé pour une nouvelle division, tandis que les processus de conception de projet et les processus

[27] FIDA. 2025. Rapport 2025 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.
[28] FIDA. 2025. Vue d'ensemble des fonds supplémentaires reçus, engagés et utilisés en 2024.

de supervision ont été revus. Le Programme de financement du secteur privé a posé un cadre fiable au service des opérations non souveraines. Ce qui constituait à l'origine un programme de réforme est aujourd'hui une composante essentielle du modèle opérationnel du FIDA.

19. Le FIDA a amélioré tangiblement ses processus opérationnels en allégeant la documentation de conception des projets, en optimisant les examens de la qualité, et en simplifiant les procédures régissant les financements additionnels. Les outils numériques et l'IA ont accéléré cette dynamique, puisqu'ils ont automatisé des tâches courantes et permis au personnel d'avoir plus de temps pour s'occuper de la qualité des projets, la collaboration au niveau des pays et l'appui à la mise en œuvre. Ces ajustements ont contribué directement à consolider la capacité du FIDA, en tant qu'institution, à mettre l'accent sur l'exécution. En témoignent l'orientation resserrée au niveau du portefeuille et l'amélioration de la gestion de la réserve de projets, la meilleure préparation à l'exécution des projets, la plus grande efficacité des stratégies de pays et les montants élevés de cofinancement.

20. Toutes ces réformes ont renforcé la capacité du FIDA à répondre aux exigences d'un contexte de développement plus complexe. Une présence accrue dans les pays et une plus large délégation de pouvoirs permettent de réagir plus rapidement et de mieux s'adapter à chaque contexte; le renforcement de l'architecture financière et de l'architecture de gestion des risques offre davantage de souplesse pour intervenir dans des environnements plus difficiles; et l'élargissement des capacités opérationnelles et partenariales permet au FIDA de mobiliser différentes sources de financement et compétences au service des priorités nationales. Ces capacités sont particulièrement utiles dans les situations de fragilité, où la continuité de l'action, l'adaptation des approches et l'aptitude à gérer les risques sont essentielles pour préserver les acquis du développement. Dans le cadre de FIDA14, le FIDA s'appuiera sur ces fondements et mobilisera ses capacités institutionnelles développées au fil des réformes pour agir à plus grande échelle, différencier plus finement ses interventions et répondre plus rapidement aux besoins des pays.

III. FIDA14 – Investir dans les populations rurales: œuvrer pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité

21. L'offre de FIDA14 se fonde sur trois sources de données factuelles. La première est l'évaluation indépendante: l'évaluation au niveau de l'institution sur FIDA11 et FIDA12 souligne constamment l'importance de l'établissement de priorités, de la cohérence et de l'alignement des ambitions sur les capacités institutionnelles[29]. FIDA14 s'appuiera sur trois piliers clairement définis: les marchés, l'emploi rural et la résilience.

22. Ensuite, les données issues des évaluations de l'impact du FIDA montrent clairement que les résultats sont influencés par les éléments suivants: i) des ensembles d'interventions ciblées et coordonnées qui ciblent différentes contraintes simultanément; ii) des approches axées sur les filières, qui apportent un appui non seulement à la production, mais aussi le groupage, à la transformation et à la commercialisation des produits; iii) la mobilisation d'acteurs du secteur privé dès le départ. Dans le cadre de FIDA14, ces principes orienteront la conception de tous les programmes.

23. La troisième source de données factuelles est la demande des pays. L'analyse des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), des projets en attente et des priorités nationales confirme que les pays recherchent: une meilleure

[29] FIDA. 2026. Évaluation au niveau de l'institution de la performance institutionnelle et opérationnelle lors de FIDA11 et FIDA12.

intégration des marchés; des emplois productifs pour les jeunes ruraux; et la résilience face aux changements climatiques et aux chocs. L'innovation de FIDA14 tient à l'alignement rigoureux de l'offre du FIDA à la fois avec des approches dont l'efficacité est prouvée et avec les besoins des pays.

24. FIDA14 s'articule autour de trois piliers qui se renforcent mutuellement et de deux vecteurs transversaux.

    a) Le pilier relatif aux **marchés** vise à renforcer les systèmes qui permettent aux marchés de fonctionner – en intégrant les filières, de la production à la commercialisation, en passant par la création de valeur ajoutée. Ce pilier traduit les gains de productivité en gains de revenus durables, et appuie la transformation des économies rurales.

    b) L'**emploi rural** devient une priorité dans le cadre de FIDA14. Les emplois productifs, les compétences et les possibilités offertes aux jeunes en matière d'entrepreneuriat ne sont pas des effets secondaires du développement des marchés. Ils jouent un rôle central dans la transformation du monde rural et pour la stabilité des pays dotés d'une population rurale importante, jeune et en augmentation rapide.

    c) La **résilience** est consolidée grâce à l'intégration, directement dans la programmation, de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion durable des ressources naturelles et d'approches axées sur la fragilité. Les acquis en matière de développement doivent être protégés de sorte qu'ils ne soient pas perdus en cas de chocs répétés, de déplacements ou lorsque le pays est en situation de fragilité.

25. Deux vecteurs renforcent l'ampleur et la durabilité de l'impact pour l'ensemble des trois piliers. Le premier est le développement et l'investissement dans le secteur privé. Le rôle du FIDA est de faire en sorte que les marchés du premier kilomètre puissent attirer des investissements en réduisant les risques, en créant des réserves de projets et en attirant des capitaux commerciaux vers des marchés ruraux qui, en l'absence d'intervention, seraient négligés. Les opérations non souveraines élargissent le rayon d'action du Fonds en apportant des financements directs aux petites et moyennes entreprises (PME) qui ont un effet catalyseur, aux institutions financières et aux fonds d'impact qui offrent leurs services aux communautés rurales. Le deuxième vecteur est l'innovation. Au cours de FIDA14, l'accent sera mis sur l'adoption de solutions éprouvées dans toutes les opérations (recherche-développement agricole, outils numériques, plateformes mobiles, exécution assistée par l'IA, notamment). Ensemble, ces solutions mettent les technologies et les pratiques entre les mains des petits exploitants, réduisent les coûts de transaction, renforcent les informations relatives aux marchés et au climat, et permettent une gestion des programmes plus adaptative et fondée sur des données factuelles.

26. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays dotés d'équipes techniques renforcées fournissent une expertise sectorielle dédiée au niveau national. Cette proximité change réellement la donne en ce qui concerne ce que le FIDA peut accomplir. Les équipes régionales peuvent adapter les piliers, les vecteurs et les instruments pour que leur offre corresponde aux priorités, aux contraintes et à la situation des marchés de chaque pays. Cette différenciation n'est pas nouvelle: le FIDA s'est toujours adapté au contexte national. Mais grâce au renforcement de ses capacités institutionnelles, le FIDA peut en faire plus, systématiquement, de manière plus approfondie, et en s'appuyant sur des données factuelles plus solides concernant ce qui fonctionne dans chaque contexte, en intégrant une perspective régionale. Les approches axées sur le programme de travail, qui associent des opérations souveraines, des investissements non souverains, des dons, la participation à l'élaboration des politiques et l'attraction de cofinancements au sein d'un même cadre national, constituent désormais l'instrument permettant au FIDA

de mener à bien sa mission d'une manière différenciée. La façon dont les trois piliers sont séquencés, associés et pondérés sera donc adaptée à chaque contexte national, en s'appuyant sur l'expertise régionale dont le Fonds bénéficie grâce à sa décentralisation.

Figure 1
Cadre de FIDA14

De la transversalisation à l'intégration

27. Avec FIDA14, l'approche suivie évolue, l'accent n'étant plus mis sur la transversalisation mais sur l'intégration. La transversalisation consistait à faire en sorte que l'égalité femmes-hommes, la jeunesse, le climat et la nutrition fassent l'objet d'un suivi et d'une communication à l'échelle de l'ensemble du portefeuille. L'intégration consiste à intégrer ces priorités dans la conception des programmes de pays. Elles déterminent quelles filières sont sélectionnées, quelles entreprises sont aidées et quels produits financiers sont déployés. Elles orientent aussi la programmation relative à l'emploi, en déterminant à quelles compétences donner la priorité, quels obstacles doivent être levés et quelles entreprises sont ciblées en vue d'un appui. Enfin, elles fixent les orientations des investissements axés sur la résilience, en déterminant à quelles communautés donner la priorité, quels sont les risques à atténuer, quels sont les outils de gestion à déployer et quelles institutions locales renforcer.

28. Cette intégration est réalisée à trois niveaux. Au stade de la conception, les objectifs en matière d'inclusion sont intégrés dans les stratégies de pays et la conception des projets. Lors de l'exécution, les approches différenciées en matière d'exécution s'adaptent aux obstacles spécifiques que rencontrent les différents groupes et à leurs capacités. Les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées font face à des contraintes différentes et ont besoin de solutions différentes. Au stade des résultats, l'intégration est suivie dans les cadres logiques des projets à l'aide des indicateurs de base du FIDA, avec une ventilation en fonction de l'âge, du sexe, de l'appartenance à un peuple d'autochtone et de la situation au regard du handicap, le cas échéant. Ces informations constituent la base des résultats au niveau des projets qui figurent dans le Cadre de gestion des résultats. Les progrès ne sont pas seulement mesurés au niveau global, mais aussi au niveau de chaque catégorie de bénéficiaires, gage d'une approche intégrée, mais différenciée.

29. Au fil des cycles successifs de reconstitution des ressources, des priorités et des thèmes tels que la résilience climatique, l'égalité femmes-hommes, l'autonomisation des femmes, l'inclusion des jeunes, l'inclusion du handicap, l'engagement aux côtés des peuples autochtones et la nutrition ont été intégrés dans les stratégies institutionnelles, les politiques opérationnelles, les directives relatives à la conception, les processus d'assurance qualité et les cadres de résultats du FIDA. La Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes (2012)[30] et plus récemment le Plan d'action pour l'égalité des genres 2026-2031[31], la Stratégie 2025-2031 pour le climat, l'environnement et la biodiversité[32], le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031[33], la Stratégie du FIDA pour l'inclusion du handicap 2022-2027[34, 35], la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones (actualisée en 2022)[36] et le Plan d'action pour la nutrition 2026-2031[37] forment l'architecture institutionnelle de ces priorités. Ces différents documents régissent la conception, la supervision et le suivi des programmes du FIDA.

30. Dans le cadre de FIDA14, l'intégration, pilotée par les pays, aura lieu de manière différenciée plutôt qu'uniformément dans tous les programmes. Les programmes de pays examineront les interactions entre les différentes priorités et contraintes dans chaque contexte et détermineront la combinaison d'approches la mieux adaptée aux priorités nationales et aux objectifs de transformation rurale. Cette démarche favorisera les synergies entre les priorités, par exemple grâce à l'articulation entre l'autonomisation économique des femmes, la nutrition, la résilience climatique et le développement des marchés, sans appliquer partout les mêmes approches. Le renforcement des capacités techniques aux niveaux régional et national aidera les équipes à concrétiser cette démarche intégrée dans la conception et l'exécution des programmes.

A. Domaines prioritaires

I. Marchés: libérer le potentiel rural

31. Les petits producteurs et les entreprises rurales sont les piliers des systèmes alimentaires dans les pays en développement. Pourtant, ils ne représentent qu'une faible part de la valeur créée par ces systèmes. Les taux d'intégration au marché des petits exploitants varient énormément: alors que le taux est de 25% en Éthiopie, l'intégration concerne moins de la moitié de la production commercialisée au Kenya, et seulement 12% au Népal[38, 39] par exemple. À l'échelle des systèmes alimentaires mondiaux, les agriculteurs perçoivent moins de 20% du prix de détail final des denrées alimentaires. La transformation, la logistique et la commercialisation captent la plus grosse part de la valeur ajoutée. Dans un monde où les filières sont fragmentées, où les infrastructures manquent, où les financements sont indisponibles et où il n'existe pas de système de groupage des produits, les agriculteurs peinent à faire augmenter durablement leurs revenus grâce à leur production. Le pilier relatif aux marchés vise à renforcer les systèmes au sein desquels les marchés opèrent, afin que les économies rurales produisent et retiennent davantage de valeur ajoutée, créent plus d'emplois et prennent de l'ampleur.

32. La composition du portefeuille du FIDA confirme que la trajectoire allant du renforcement de la productivité à la pérennisation des revenus passe par des marchés qui fonctionnent. Entre 2010 et 2022, 76% des projets appuyés par le FIDA ont appliqué expressément une approche par filières, consistant en l'octroi d'un soutien destiné non seulement à la production mais aussi au groupage, à la transformation et à la commercialisation des produits. Dans les projets de développement des filières auxquels des partenaires privés ont participé

[30] EB 2012/105/R.2/Rev.1.
[31] EB 2025/146/R.35.
[32] EB 2025/146/R.17.
[33] EB 2025/146/R.36.
[34] EB 2022/137/R.7.
[35] La direction prévoit de réexaminer et de prolonger la Stratégie actuelle pour l'inclusion du handicap avant le cycle de programmation de FIDA14. Conformément aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours de la stratégie, un plan d'action pour l'inclusion du handicap devrait être élaboré.
[36] EB 2022/137/R.6.
[37] EB 2025/146/R.34.
[38] Rueda, X. et al. 2024. *INCATA: Linked Farms and Enterprises for Inclusive Agricultural Transformation in Africa and Asia – LSMS-ISA Analyses Progress Report*.
[39] Gebremedhin, B. et Jaleta, M. 2010. *Commercialization of Smallholders: Is Market Participation Enough?*.

activement, les hausses des revenus ont atteint 64% – c'est-à-dire que les hausses ont été quatre fois supérieures à celles obtenues dans des projets où la participation du secteur privé était réduite au minimum. FIDA14 s'inspire de ce modèle. Dans le cadre de FIDA13, le renforcement de la présence du Fonds dans les pays et une programmation plus intégrée ont accentué cette orientation. Dans le cadre de FIDA14, ce modèle deviendra la norme pour les programmes de pays axés sur les marchés.

33. FIDA14 marquera un changement: alors qu'auparavant l'accent était placé sur l'accès aux marchés, ce nouveau cycle appuiera le renforcement des systèmes au sein desquels les marchés opèrent. Le FIDA s'attelle depuis longtemps à aider les producteurs à atteindre les marchés existants (formations, intrants, organisations de producteurs, infrastructures de base). Lancés lors de FIDA13 et se poursuivant durant FIDA14, les programmes de pays engloberont l'ensemble de la filière, qui comprend la production, le regroupement, le stockage et la transformation des produits, ainsi que la logistique et la commercialisation, avec la participation explicite du secteur privé à toutes les étapes. Ces filières s'inscrivent dans des systèmes alimentaires plus larges qui mettent les producteurs ruraux en relation avec les consommateurs urbains, les négociants, les transformateurs, les détaillants et les prestataires de services, et qui sont façonnés par les régimes alimentaires, les habitudes de consommation et le cadre de l'action publique. Dans le cadre de FIDA14, ces liens seront pris en compte dans la conception des investissements relatifs aux marchés. Cela suppose de recenser les infrastructures financières les plus à même de retenir la valeur ajoutée au niveau local, et de les financer. Des outils numériques tels que des systèmes de traçabilité et des plateformes pour le financement numérique et l'information relative aux marchés sont intégrés en tant que mécanismes d'exécution – et non comme des composantes optionnelles. L'objectif est d'améliorer les conditions de participation des producteurs et de leur offrir davantage de possibilités aux niveaux local, régional et international.

Encadré 1

Libérer la valeur dans les économies rurales: enseignements tirés du Projet de développement des filières laitières (DVCDP) en Ouzbékistan

Mis en œuvre entre 2017 et 2023 dans les régions de Jizzakh et Kashkadarya, le Projet de développement des filières laitières a associé le renforcement des capacités des acteurs de la filière laitière à un accès élargi au crédit via des institutions financières partenaires. Les bénéficiaires des activités de crédit ont investi dans du bétail à rendement plus élevé et l'amélioration des pratiques d'élevage, ce qui a conduit à une augmentation substantielle de la productivité laitière. Les ventes de lait ont augmenté de 40%, les revenus tirés du bétail de 84% et la valeur de la production laitière de 82%. Les ménages participants ont connu une amélioration de la sécurité alimentaire, avec des résultats de 26% supérieurs à ceux des non-participants. Cet exemple illustre comment l'intégration de la productivité, des activités de financement et de l'appui aux marchés peut se traduire par des revenus plus élevés et une amélioration de la qualité de vie.

Composantes fondamentales pour renforcer les systèmes de marché

34. Renforcer les systèmes de marché requiert des investissements durables dans les domaines fondamentaux interdépendants présentés ci-après. Les programmes de pays seront conçus de manière à couvrir les domaines les plus pertinents au regard des contraintes et des possibilités propres au contexte de chaque pays. À cette fin, le FIDA veillera à ce que toutes les nouvelles opérations souveraines relatives aux filières prévoient une évaluation des marchés et de la demande ainsi qu'un état des lieux du secteur privé dans le cadre du dossier de conception. L'état des lieux comprendra un examen des conditions du marché et des principaux acteurs du secteur privé concernés au niveau national, régional ou international ou à tous ces niveaux. Cette analyse permettra, le cas échéant, d'envisager des possibilités de renforcer l'intégration des marchés régionaux ainsi que les liens entre les filières dans le cadre des opérations.

35. **Capacités de production.** La transformation des marchés ne peut pas démarrer sans une production résiliente face aux changements climatiques, écologiquement viable, diversifiée et sensible aux signaux des marchés. Les innovations mises en œuvre, comme l'amélioration des variétés culturales, l'agriculture de conservation, l'irrigation au goutte-à-goutte à moindre coût, la récupération de l'eau sur place et une assurance indicielle bien agencée ont permis d'obtenir des résultats cohérents dans l'ensemble du portefeuille du FIDA. FIDA14 continuera d'intégrer ces innovations dans les programmes de pays axés sur les marchés. FIDA14 renforcera en outre la résilience des systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles, notamment par la diversification des sources d'approvisionnement en engrais, l'amélioration de la distribution jusqu'au dernier kilomètre et l'élargissement de l'accès des petits producteurs à des intrants de qualité, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité aux ruptures d'approvisionnement et à la volatilité des prix. Ces éléments forment le pilier productif sur lequel reposent tous les autres investissements relatifs aux marchés.

36. **Post-production et infrastructures de marché.** Même lorsque la production est importante, une partie de la valeur est perdue pour les économies rurales à cause des pertes après récolte. Ces pertes sont causées par l'insuffisance des capacités de manutention et du maillage routier. Les équipements relatifs au stockage ou à la chaîne du froid, les routes de desserte, le matériel de transformation et les infrastructures de marché ne sont pas des éléments complémentaires. C'est le soubassement concret du fonctionnement des marchés. Au cours de FIDA14, les investissements se concentreront plus sur le renforcement de ces systèmes dans le cadre du développement intégré des filières, pour faire en sorte que la production débouche sur des revenus et sur une activité économique locale.

37. **Financement et services financiers.** Les producteurs et les entreprises rurales ne peuvent pas passer d'une agriculture de subsistance à des activités commerciales s'ils n'ont pas accès à des produits de crédit, d'assurance et d'épargne adaptés à leurs besoins. Les MPME agricoles des pays en développement sont confrontées à un déficit de financement annuel de 170 milliards d'USD. Environ 70% des MPME rurales n'ont pas suffisamment accès à des financements[40]. Au cours de FIDA14, le Fonds continuera de collaborer avec des intermédiaires financiers, notamment des banques rurales, des institutions de microfinance, des coopératives d'épargne et de crédit et des banques publiques de développement, pour élargir l'accès au financement. Des services financiers liés aux filières, des assurances indicielles et des services financiers numériques seront déployés pour atteindre les producteurs et les entreprises n'ayant jusqu'ici qu'un accès restreint aux systèmes financiers formels.

38. **Compétences, connaissances et capacités organisationnelles.** Intégrer des marchés rémunérateurs nécessite des capacités dont bon nombre de producteurs ruraux et d'entreprises rurales ne disposent pas actuellement: il s'agit des capacités leur permettant de respecter les normes de qualité et de sécurité, de gérer des contrats commerciaux, d'utiliser des outils numériques et de gérer des entreprises viables. Les organisations et les coopératives de producteurs jouent un rôle central dans le renforcement de ces capacités. Elles regroupent les productions des petits exploitants agricoles, renforcent leur pouvoir de négociation collective, leur proposent des services partagés et leur offrent la présence et la crédibilité sur les marchés dont ils ne pourraient pas bénéficier s'ils étaient seuls. Au cours de FIDA14, le Fonds appuiera le renforcement de ces organisations grâce à des investissements ciblés axés sur la gouvernance, les compétences en matière de gestion, les liens avec les marchés et l'accès aux services, afin de leur permettre de devenir des acteurs viables sur les marchés.

[40] ISF Advisors et Mastercard Foundation Rural and Agricultural Finance Learning Lab. 2019. *Pathways to Prosperity: Rural and Agricultural Finance State of the Sector Report*.

39. **Environnement porteur.** Pour fonctionner, un système de marché doit s'inscrire dans des politiques et des cadres réglementaires et institutionnels solides. La sécurité foncière, des politiques commerciales justes et favorables, des systèmes réglementaires propices et des stratégies agricoles nationales qui donnent la priorité au développement des marchés ruraux sont autant d'éléments qui déterminent si les investissements peuvent transformer les marchés. La contribution du FIDA à l'élaboration des politiques par le biais des COSOP, des partenariats établis avec les pouvoirs publics et de la participation aux processus d'élaboration des politiques aux niveaux national et régional est essentielle à la mise en place de systèmes de marché inclusifs. Dans le cadre de FIDA14, cette contribution sera renforcée grâce à la production et à l'utilisation de données factuelles dans la mise en œuvre des programmes, à des plateformes de dialogue réunissant les pouvoirs publics, les organisations de producteurs et les acteurs du secteur privé, ainsi qu'à une collaboration plus étroite avec les partenaires de développement, les institutions locales et régionales et les institutions financières. Elle appuiera des réformes visant à améliorer l'accès aux marchés, à permettre le développement d'entreprises rurales et à renforcer les systèmes agricoles et alimentaires.

40. **Marchés tenant compte des enjeux nutritionnels.** La transformation des marchés déploie tout son potentiel lorsqu'elle accroît la disponibilité d'aliments variés et de qualité à des prix abordables. FIDA14 intégrera des approches tenant compte de la nutrition dans les investissements axés sur les marchés afin que le développement des filières accroisse la disponibilité, à des prix abordables, d'aliments variés et nutritifs – et non simplement la production de volumes plus importants de cultures commerciales. Cet aspect recouvre le soutien apporté aux systèmes alimentaires locaux qui relient les petits producteurs aux marchés communautaires de denrées alimentaires, et l'établissement de liens vers les systèmes de passation de marchés nationaux tels que les programmes de repas scolaires.

41. Dans le cadre de FIDA14, plusieurs voies seront suivies pour améliorer la nutrition. Le renforcement des marchés favorisera la disponibilité, l'accessibilité économique, la qualité et la diversité des aliments nutritifs; les interventions en faveur de l'emploi rural et de l'accroissement des revenus amélioreront le pouvoir d'achat des ménages et leur accès à une alimentation nutritive; et les investissements dans la résilience viseront à préserver la production alimentaire et l'accès à des aliments nutritifs en cas de choc. Les programmes de pays détermineront les voies les plus pertinentes selon le contexte et la demande, en s'appuyant sur des compétences et des capacités adaptées en matière de nutrition. Cette démarche favorisera la prise en compte des questions nutritionnelles dans la transformation économique rurale.

Encadré 2
Tirer parti des repas scolaires pour renforcer la nutrition et les marchés ruraux

Dans les pays qui en feront la demande, le FIDA appuiera des approches utilisant les systèmes de repas scolaires pour améliorer la nutrition et renforcer les économies rurales locales. Les programmes de repas scolaires peuvent: i) créer des liens entre les écoles et les petits exploitants agricoles et les organisations de producteurs grâce à des achats locaux; ii) renforcer les chaînes d'approvisionnement en aliments nutritifs; iii) améliorer les infrastructures relatives à la sécurité sanitaire des aliments, à leur stockage, aux cuisines et à l'hygiène. Ils peuvent aussi promouvoir l'éducation nutritionnelle et des changements de comportement chez les élèves, dans les familles et dans les communautés, tout en appuyant des cadres institutionnels et politiques en faveur de programmes durables de repas scolaires utilisant la production locale. La collaboration avec les programmes nationaux d'alimentation scolaire, la Coalition pour l'alimentation scolaire et les autres organismes ayant leur siège à Rome permettra d'obtenir un impact maximal et de renforcer la coordination.

Les initiatives appuyées par le FIDA dans différents pays (Brésil, Cameroun, État plurinational de Bolivie, Guinée-Bissau, Indonésie, Kenya, République démocratique populaire lao et Tadjikistan, notamment) démontrent que les achats prévisibles destinés aux repas scolaires peuvent créer des marchés locaux stables pour des aliments nutritifs. Ces pratiques favorisent la diversification de la production des petits exploitants et sont une source de revenus et d'emplois dans les zones rurales (notamment pour les femmes) tout en améliorant l'accès des enfants à des aliments sains et nutritifs.

Renforcement des systèmes de marché: résultats en matière de développement qui seront appuyés lors de FIDA14

42. Les investissements en faveur de ces six éléments fondamentaux visent à engendrer trois changements pour les communautés rurales. Ensemble, ils définissent ce que les marchés peuvent accomplir dans le cadre de FIDA14.

43. **Des revenus plus élevés et plus stables.** Davantage de ménages ruraux transformeront les gains de productivité en revenus nets stables et plus élevés grâce à l'amélioration des ventes, à la réduction des pertes après récolte et au renforcement de leur pouvoir de négociation. Cette évolution est le fruit de l'amélioration structurelle du fonctionnement des marchés, plutôt que d'interventions ponctuelles.

44. **Plus de valeur ajoutée générée localement.** Grâce aux opérations de regroupement, de stockage et de transformation des produits, les économies rurales conserveront une part plus importante de la valeur générée. Les entreprises rurales s'approprieront une plus grande part de la valeur ajoutée qu'elles produisent. Des emplois seront créés dans les filières à mesure que les activités seront mises en œuvre. Les économies rurales deviendront plus actives sur le plan économique et seront moins dépendantes des activités externes de transformation et de logistique.

45. **Des systèmes de marché plus inclusifs et plus fiables.** Les systèmes de marché seront utilisables par un plus large éventail de participants, dont les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les producteurs marginalisés qui rencontrent les obstacles les plus importants. Ces systèmes seront plus fiables, car les producteurs bénéficieront d'une demande plus prévisible, de prix plus stables et de relations commerciales plus durables grâce à une participation du secteur privé structurée et à des partenariats public-privé producteurs. Ils seront aussi plus connectés, reliant les producteurs du premier kilomètre aux systèmes nationaux de passation de marchés, aux filières régionales et aux marchés mondiaux grâce à des corridors et des zones de commerce tels que la Zone de libre-échange continentale africaine ou des couloirs sous-régionaux d'échanges et de transports.

II. Emploi rural: autonomiser les jeunes

46. Les économies rurales ne créent pas suffisamment d'emplois productifs et bien rémunérés. Les travailleurs agricoles représentent 26% des emplois au niveau mondial, mais ils ne génèrent que 4% du produit intérieur brut mondial. Cet écart reflète l'ampleur du sous-emploi, de l'économie informelle et de la faible

productivité des marchés du travail en milieu rural[41]. Environ 86% des emplois ruraux dans le monde sont informels[42]. Le taux de chômage mondial des jeunes s'élève à 13%. Vingt pour cent des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Environ 55% des jeunes travailleurs occupent des emplois informels ou vulnérables[43]. Entre 2025 et 2050, la population jeune des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur devrait augmenter de 16% pour atteindre environ 880 millions d'individus, qui vivront en grande partie en Afrique subsaharienne[44]. Il est indispensable d'augmenter le nombre d'emplois productifs en milieu rural pour tirer pleinement parti des perspectives offertes par la population croissante de jeunes ruraux. En créant des possibilités d'emploi, en soutenant l'entrepreneuriat et en renforçant les économies rurales, les pays peuvent accélérer la transformation économique, bâtir des communautés plus résilientes et élargir les choix qui s'ouvrent aux jeunes. Des économies rurales plus fortes peuvent également contribuer à limiter les migrations de détresse. Compte tenu du rôle central qu'il joue dans la croissance inclusive, la résilience et la stabilité, l'emploi rural est l'un des trois piliers stratégiques de FIDA14.

47. Dans le cadre de FIDA13, l'emploi était considéré comme un effet direct du développement des marchés et du renforcement des moyens d'existence. Il était intégré dans le portefeuille, mais n'était pas traité comme une priorité d'investissement en tant que telle. Les données montrent que les résultats obtenus en matière d'emploi dépendent de l'écosystème qui entoure le travailleur ou l'entrepreneur, et non d'interventions isolées. Les programmes de formation, dispensés isolément, offrent des compétences, mais ne créent pas d'emplois. Les financements, sans les compétences ni les liens avec les marchés, débouchent sur des entreprises peu performantes. Sans capacités organisationnelles et financières, l'accès aux marchés n'affranchit pas les travailleurs ruraux de leurs activités de subsistance peu rentables. FIDA14 mettra spécifiquement l'accent sur les emplois productifs et rémunérateurs, dans les secteurs agricole et non agricole au sein de l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial rural, qui comprend la transformation, la logistique, l'offre d'intrants, les services et l'entrepreneuriat agricole.

48. Les données relatives à ce qui fonctionne sont claires. Les interventions groupées qui associent la formation professionnelle, l'accès aux financements, le mentorat et les liens avec les marchés obtiennent systématiquement de meilleurs résultats que les approches fondées sur des composantes individuelles. Au Cameroun, un programme de promotion des activités agropastorales des jeunes qui associait des formations, des financements mixtes et un accompagnement a permis aux participants d'augmenter leurs revenus annuels de 48% et aux entreprises appuyées d'augmenter leurs bénéfices de 38%[45]. À Madagascar, une formation professionnelle complétée par la fourniture d'intrants et une mise en pratique a permis d'augmenter les revenus des ménages de 84% et les revenus des jeunes de 60%[46]. Des initiatives rapprochant les jeunes ruraux de filières agricoles en Inde et dans dix pays d'Afrique ont permis d'obtenir des hausses de revenus pouvant aller jusqu'à 50%. Un programme réalisé en Ouganda, qui fournissait à des jeunes des dons en espèces associées à un appui aux entreprises a permis d'obtenir des rendements d'environ 35% par an[47]. S'appuyant sur ces données, l'approche

[41] FAO. 2024. *Gross Domestic Product and Agriculture Value Added, 2013–2022: Global and regional trends*. Faits statistiques marquants.
[42] BIT. 2024. *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*.
[43] BIT. 2024. *Global Employment Trends for Youth 2024: Decent Work, Brighter Futures*.
[44] Organisation des Nations Unies. 2026. *World Population Highlights 2026: Youth*.
[45] Mabiso A., Toguem R., Rosi A., Mastroeni A., et Pinca V. 2024. *Impact assessment report: Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme (AEP-Youth), Republic of Cameroon*.
[46] Sadania, C., Steiner, S. et Zucchini, E. 2024. *Impact assessment report: Vocational Training and Agricultural Productivity Improvement Project (FORMAPROD) in Madagascar*.
[47] Blattman, C., Fiala, N. & Martinez, S. 2014. « Generating Skilled Self-Employment in Developing Countries: Experimental Evidence from Uganda ». *Quarterly Journal of Economics*, vol. 129(2), p. 697-752.

écosystémique est le principe organisationnel de la programmation relative à l'emploi dans le cadre de FIDA14.

Composantes fondamentales pour l'expansion de l'emploi en milieu rural

49. Pour favoriser la création d'emplois ruraux productifs, il convient d'investir dans les domaines clés. Les programmes de pays seront conçus de sorte que les interventions sur ces fronts tiennent compte de la situation sur le marché du travail, de la pression démographique et de l'écosystème des entreprises propres à chaque pays. Pour suivre les progrès en matière de renforcement de l'emploi rural, l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA14 mesurera non seulement les emplois créés directement par les investissements appuyés par le FIDA, mais aussi les emplois supplémentaires générés dans l'économie locale au sens large. En utilisant des méthodes rigoureuses d'évaluation de l'impact, le Fonds estimera les créations d'emplois attribuables, directement et indirectement, à ses investissements, notamment grâce au renforcement des filières, à la fourniture d'intrants et au développement des débouchés commerciaux. Cette évaluation renforcera la base d'éléments factuels sur la contribution du FIDA au développement des possibilités économiques dans les zones rurales, un facteur important pour répondre aux pressions démographiques et migratoires plus larges.

50. **Le développement des compétences et de l'entrepreneuriat.** Les jeunes et les femmes ont besoin d'acquérir des compétences en lien avec des débouchés et emplois concrets. Les formations les plus efficaces sont celles qui associent des compétences techniques et entrepreneuriales; ont des liens avec des programmes d'apprentissage et offrent des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi; sont intégrées aux filières; et anticipent les nouveaux besoins, notamment en matière de compétences et de technologies liées à l'écologie. Dans le cadre de FIDA14, on accordera la priorité aux formations qui répondent à la demande du marché de l'emploi – en mettant en relation les jeunes avec des emplois et des entreprises qui ont besoin d'eux. Au total, 35% des nouveaux projets souverains menés dans le cadre de FIDA14 comprendront des activités ciblant des initiatives entrepreneuriales et la création d'emplois pour les jeunes.

51. **Le financement des entreprises et des travailleurs ruraux.** L'accès au financement est l'une des principales contraintes qui pèsent sur la création d'emplois ruraux. Les MPME rurales – y compris les entreprises dirigées par des jeunes ou par des femmes – se heurtent à d'importants obstacles en matière d'accès au crédit, à des fonds de roulement et à des financements axés sur la croissance. FIDA14 renforcera l'inclusion financière grâce à des intermédiaires financiers, à des instruments de financement mixte et à des produits adaptés tels que des dons destinés aux start-up et des services financiers liés aux filières. Des outils de gestion des risques tels que des assurances indicielles protègent les fonds de roulement et aident les entreprises à poursuivre leurs activités en période de ralentissement économique. Cet aspect est particulièrement important dans les contextes de fragilité ou vulnérables sur le plan climatique, où des variations brutales de revenus peuvent entraîner une dégradation rapide de la viabilité des entreprises.

52. **Les services de développement d'entreprises et les écosystèmes économiques ruraux.** Pour se développer, les entreprises ont besoin du soutien de tout un écosystème de services, de réseaux et de relations commerciales. FIDA14 renforcera les écosystèmes économiques ruraux qui appuient le développement des entreprises. Ces écosystèmes englobent notamment les partenariats avec des acteurs du secteur privé qui créent des emplois et la mise en place de réseaux de prestataires de services locaux dont dépendent les MPME rurales. Les pôles d'entrepreneuriat agricole et les pépinières d'entreprise sont des modèles qui ont fait leurs preuves à cet égard. Dans neuf pays africains, les pôles d'entrepreneuriat agricole appuyés par le FIDA ont permis de créer plus de

59 000 emplois décents et 8 000 entreprises, soit plus du double que l'objectif fixé[48].

Encadré 3
Le programme de pôles intégrés d'entrepreneuriat agricole du FIDA

Le programme de pôles intégrés d'entrepreneuriat agricole du FIDA est une initiative phare qui vise à remédier au chômage des jeunes ruraux en associant formation professionnelle, création d'emplois et accès aux marchés.

Les pôles d'entrepreneuriat agricole ne sont pas de simples centres de formation: ce sont des plateformes intégrées où des emplois décents sont créés et appuyés. Ces pôles mettent en relation les ambitions des jeunes ruraux avec le potentiel économique des zones rurales, en utilisant un modèle global associant compétences, technologie, financement et liens avec les marchés.

Le programme appuie aussi bien l'emploi salarié que le développement d'entreprises dirigées par des jeunes, en aidant ces derniers à créer ou développer des entreprises agricoles. Il remédie au décalage persistant entre les compétences des jeunes et la demande du marché du travail tout en favorisant l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Les pôles investissent de plus en plus dans les solutions numériques, les énergies renouvelables et les compétences « vertes » pour faire face aux nouvelles opportunités.

Au Rwanda, le projet Rural Youth Employment Support (R-YES), mis en œuvre par le Kilimo Trust, montre le modèle des pôles d'entrepreneuriat en action. Cofinancé par le FIDA et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, le projet a rassemblé la Faculté polytechnique du Rwanda, le Forum des jeunes entrepreneurs agricoles du Rwanda et 26 entreprises agricoles dans le but de créer des emplois durables pour 3 000 jeunes dans l'ensemble des filières agricoles. Ce modèle reposait à la fois sur des pépinières d'entreprises, l'établissement de liens avec les marchés et un appui à l'entrepreneuriat. Grâce à une stratégie tenant compte de la question du handicap et associant des activités de sensibilisation ciblées à des activités de sensibilisation des employeurs, 89 jeunes handicapés ont trouvé un emploi.

En conjuguant formation, pépinières d'entreprises, partenariats et analyse des systèmes, ce modèle a démontré son potentiel de reproduction à plus grande échelle en matière de création d'emplois décents et durables pour les jeunes dans les systèmes agroalimentaires. FIDA14 s'appuiera sur les résultats et les enseignements tirés de ce programme pour développer à plus grande échelle des approches relatives à l'emploi des jeunes en milieu rural intégrées et axées sur le marché.

53. **Liens avec les marchés et intégration des filières.** Les entreprises dirigées par des jeunes ont plus de chances de se développer et de soutenir l'emploi lorsqu'elles sont intégrées dans des filières qui fonctionnent, et qu'elles ont accès à des acheteurs, à des fournisseurs et à des informations sur les marchés. FIDA14 intégrera des voies d'insertion dans ses investissements en faveur des systèmes de marché, de sorte que le développement des filières génère des emplois, et que ces emplois soient en lien avec les débouchés commerciaux créés par les investissements du FIDA. Les partenariats avec le secteur privé sont essentiels à cet égard. Les entreprises agricoles, les institutions financières et les plateformes numériques créent des emplois orientés vers les marchés à une échelle que les investissements publics seuls ne peuvent pas atteindre.

54. **L'élimination des obstacles rencontrés par les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés.** Des barrières structurelles empêchent les femmes, les jeunes et d'autres groupes, notamment les personnes handicapées, d'accéder à l'emploi. Les jeunes ont un accès limité à la terre, aux capitaux et aux réseaux professionnels. Les femmes restent cantonnées à des activités peu rémunérées et n'ont qu'un contrôle limité sur les actifs. FIDA14 lève ces obstacles grâce à des investissements ciblés en faveur de l'autonomisation économique des femmes, de produits financiers axés sur les jeunes et de l'élimination des contraintes sociales et réglementaires. La coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) est une source importante de solutions pouvant contribuer à lever ces obstacles. Des pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde ont développé des modèles efficaces en matière de développement d'entreprises rurales, de formation professionnelle et

[48] FIDA. 2025. « IFAD calls for more partnerships and investments to scale up jobs programme for youth in Africa ».

d'établissement de liens avec des entreprises agricoles qui sont directement transférables à d'autres pays. FIDA14 diffusera cette expérience dans le cadre d'initiatives structurées de CSST, qui mettront en relation des pays, à leur demande, avec d'autres pays disposant de méthodes ayant fait leurs preuves.

L'investissement en faveur de l'emploi: résultats en matière de développement qui seront appuyés lors de FIDA14

55. Les investissements permettront les changements clés attendus au niveau des pays. Ensemble, ces changements définissent ce qu'on entend par « expansion de l'emploi rural » dans le cadre de FIDA14.

56. **Davantage d'emplois productifs et mieux rémunérés, en particulier pour les jeunes et les femmes.** Davantage de jeunes, hommes et femmes, occuperont des emplois productifs et bien rémunérés: ils seront exploitants agricoles, dirigeants d'entreprise rurale, travailleurs participant à la filière ou encore prestataires de services. Les emplois créés seront en rapport avec les possibilités qui existent sur les marchés et ils seront pérennisés au-delà de la durée de vie des projets. Les revenus s'en trouveront augmentés et les moyens d'existence seront plus stables et moins dépendants de l'agriculture de subsistance.

57. **Un tissu d'entreprises rurales plus solide.** Davantage de MPME rurales seront viables, en croissance, et elles créeront des emplois dans les différentes filières. Davantage d'entreprises dirigées par des jeunes ou par des femmes auront accès aux financements, aux services et aux liens avec les marchés dont elles ont besoin pour investir et se développer. L'écosystème des entreprises rurales se développera, avec davantage de prestataires de services, de relations commerciales et une plus grande participation du secteur privé, ce qui créera des possibilités d'emploi. L'essor des entreprises et de l'emploi, accompagné dans de nombreux cas d'un passage à l'économie formelle, élargira l'assiette des recettes nationales et renforcera la résilience des finances publiques.

58. **L'emploi, facteur de stabilité.** Les économies rurales seront source de possibilités d'emplois productifs qui réduiront le phénomène de migration de détresse et l'instabilité sociale. Les jeunes auront des perspectives économiques viables dans leurs communautés rurales et davantage prise sur leur avenir, et seront ainsi moins exposés aux facteurs conduisant à la migration de détresse. Pour les personnes qui migrent, le renforcement des systèmes financiers ruraux peut aider à orienter les envois de fonds vers des usages productifs qui soutiennent les entreprises et la résilience à l'échelle locale. L'emploi en milieu rural deviendra une force stabilisatrice et ne sera plus une source de pression.

III. Résilience: renforcer la capacité des communautés rurales à résister aux chocs

59. Les marchés génèrent des revenus. Les emplois les pérennisent. Mais les effets de ces deux piliers ne sont pas durables si les personnes et les entreprises rurales ne peuvent pas faire face aux chocs qui pourraient leur faire perdre leurs acquis.

60. Au cours des trois dernières décennies, les catastrophes ont causé des pertes agricoles d'une valeur de 3 260 milliards d'USD, soit en moyenne près de 99 milliards d'USD par an[49]. Les sécheresses représentent à elles seules 34% des pertes agricoles à l'échelle mondiale. Faute d'adaptation, les rendements des cultures à travers le monde pourraient diminuer de 10 à 25% d'ici à 2050[50]. Pour

[49] FAO. 2025. *The Impact of Disasters on Agriculture and Food Security 2025 – Digital solutions for reducing risks and impacts*.
[50] FAO. 2023. *The Impact of Disasters on Agriculture and Food Security 2023 – Avoiding and reducing losses through investment in resilience*.
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2022. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du deuxième Groupe de travail en vue du Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska,

les petits États insulaires en développement, ces risques menacent leur existence même: l'élévation du niveau de la mer et l'invasion d'eau salée réduisent la surface des terres et les ressources en eau douce disponibles pour la production alimentaire, déjà limitées, et en dégradent la qualité. Par ailleurs, environ la moitié de ces pays importent plus de 80% de leurs denrées alimentaires, ce qui expose les populations insulaires aux chocs mondiaux sur les prix et l'approvisionnement[51]. Les risques climatiques se conjuguent à d'autres facteurs de fragilité et de conflit. L'insécurité alimentaire et le manque de perspectives sont une cause importante de conflits et de migrations forcées. Investir dans le développement rural, c'est donc agir en première ligne pour la sécurité et la stabilité. Pour chaque dollar investi dans la prévention, ce sont 15 dollars qui seraient économisés dans la réduction des effets des catastrophes[52]. Le coût induit par l'absence d'intégration de la résilience dans les investissements ruraux n'est donc pas qu'une simple perte pour le développement, c'est un risque budgétaire et un facteur d'instabilité.

61. Conformément à la définition établie par les Nations Unies, la résilience est la capacité des communautés et ménages ruraux à prévenir un éventail de chocs, de risques et de facteurs de stress, à y résister, à les absorber, à s'y adapter et à réagir en conséquence tout en maintenant ou en améliorant leur bien-être[53]. S'appuyant sur les avancées réalisées durant FIDA13, FIDA14 approfondit l'intégration de la résilience dans la programmation économique. L'adaptation aux changements climatiques, la gestion des risques économiques, la gestion durable des ressources naturelles et les approches axées sur la fragilité sont intégrées dans les investissements qui visent à renforcer les moyens d'existence et les systèmes de marché. Cette intégration oriente la conception des filières, des voies d'accès à l'emploi et des programmes de pays. Au lieu de renforcer la résilience à titre de complément du développement économique, les modèles intégrés favorisent un développement économique résilient face aux chocs.

K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, 3056, doi:10.1017/9781009325844.

[51] FAO. 2022. Climate finance flows to Small Island Developing States for food security. https://www.fao.org/climate-change/news/news-detail/Climate-finance-flows-to-Small-Island-Developing-States-for-food-security/.

[52] Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. 2025. *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2025*.

[53] Nations Unies. 2020. *Lignes directrices communes des Nations Unies pour aider à bâtir des sociétés résilientes*.

Encadré 4
La gamme d'outils d'agilité opérationnelle à la disposition du FIDA pour répondre aux chocs et aux crises

Des décaissements accrus et accélérés. Pour les projets confrontés à des coûts élevés en raison d'un choc ou d'une crise, le FIDA augmente les montants des décaissements et accélère la mise à disposition des fonds. Cela évite l'interruption d'activités essentielles.

Une passation de marchés accélérée et simplifiée dans les situations de fragilité ou de conflit. Le FIDA active des procédures de passation des marchés spécifiques si nécessaire. Cela permet d'acquérir des biens ou des services essentiels – tels que des intrants agricoles – plus rapidement.

Activation de la composante d'intervention en cas d'urgence ou de catastrophe. Au stade de la conception, les projets financés par le FIDA peuvent inclure une composante de ce type, sous la forme d'un mécanisme intégré d'intervention en cas d'urgence destiné à préserver les acquis du développement. En cas d'activation, ce mécanisme permet aux projets de réorienter rapidement des ressources vers les besoins prioritaires apparus en raison du choc.

Des approbations accélérées en cas de restructuration, de modification des priorités ou de prorogation. Le FIDA a simplifié les processus d'approbation pour les situations de crise afin de permettre la réaffectation des financements et l'ajustement des activités au sein des projets à mesure que les besoins et les priorités des pays changent et s'adaptent à l'évolution du contexte opérationnel. Les délais sont ainsi réduits et les projets disposent du temps nécessaire pour s'adapter et obtenir des résultats lorsque les conditions sont difficiles.

Le recentrage des plans de travail annuels. Les plans de travail et budgets annuels peuvent être ajustés pour donner la priorité aux activités les plus à risque dans les situations de crise, comme l'accès aux engrais, les intrants pour la production alimentaire et les infrastructures rurales essentielles.

Initiative de riposte à la crise. L'Initiative de riposte à la crise du FIDA est un mécanisme financé par des ressources supplémentaires destiné à stabiliser les moyens de subsistance ruraux et à protéger les acquis du développement dans les pays touchés par des crises. Venu étoffer la boîte à outils du FIDA, cet instrument permet de mobiliser rapidement des ressources additionnelles pour faire face à une crise mondiale. Initialement mise en place pour faire face aux perturbations des marchés causées par la guerre en Ukraine, l'Initiative de riposte à la crise a été maintenue. Elle vise à garantir que les processus et les cadres nécessaires ont été établis et permettent un déploiement rapide des fonds dès qu'ils sont mis à disposition. Mise en œuvre dans 16 pays entre 2022 et 2025, l'initiative a bénéficié lors de sa première phase à 583 886 ménages ruraux (3,5 millions de personnes) par des investissements dans les intrants agricoles, les infrastructures à petite échelle, la finance et l'accès aux marchés.

Composantes fondamentales pour la résilience du monde rural

62. Le renforcement de la résilience nécessite d'investir dans six composantes fondamentales interdépendantes. Ces composantes, liées entre elles, permettent de remédier aux nombreux chocs et crises – climatiques, environnementaux, économiques ou en lien avec la fragilité institutionnelle et les conflits – qui menacent les acquis du développement rural. Quatre-vingts pour cent des nouvelles opérations souveraines financées par le Fonds au titre de FIDA14 comprendront des pratiques visant à renforcer la résilience des populations rurales. Partant, FIDA14 permettra d'intégrer plus systématiquement des activités de renforcement de la résilience tout au long du cycle des projets, de la détermination des risques et des vulnérabilités à la conception d'interventions ciblées et au suivi des résultats obtenus en matière de résilience. Cette approche sera sous-tendue par une gestion adaptative et un apprentissage continu, qui contribueront à garantir que les investissements appuyés par le FIDA renforcent la résilience à long terme des populations et des économies rurales.

63. **Des systèmes de production résilients face aux changements climatiques et diversifiés.** L'agriculture résiliente face aux changements climatiques établit un lien entre l'augmentation des rendements et des revenus et la résilience face aux chocs climatiques et à la variabilité climatique. Les innovations qui ont fait leurs preuves sont notamment l'alternance de cycles d'humidification et d'assèchement dans la riziculture irriguée, l'utilisation de variétés végétales tolérantes à la submersion, l'agroforesterie, l'agroécologie et la gestion intégrée de la fertilité des sols. Ces pratiques réduisent la vulnérabilité aux variations brutales des niveaux de précipitations, protègent la santé des sols et préservent la productivité en situation

de stress. Leur efficacité est renforcée par l'accès à des services d'information climatique et à des systèmes d'alerte précoce, qui améliorent la prise de décisions dans le secteur agricole, favorisent l'adoption de pratiques adaptatives, contribuent à l'élaboration de plans d'intervention rapide et donnent aux communautés et aux entreprises le temps d'agir avant que les effets des chocs ne se fassent pleinement sentir. Dans le cadre de FIDA14, des plateformes numériques de conseil, des services d'information météorologique et des outils faisant appel à l'IA permettront d'intégrer ces moyens d'action et d'anticipation aux programmes de pays, en particulier dans les situations de fragilité et de vulnérabilité climatique. En complément de ces mesures du côté de la production, la diversification des revenus et des marchés (grâce à une combinaison équilibrée de cultures et d'activités entrepreneuriales, à des sources de revenus extérieurs aux exploitations et à l'accès à plusieurs acheteurs) offre une protection supplémentaire contre la volatilité des prix et les chocs de demande. FIDA14 les intègre systématiquement dans les programmes de pays au lieu de les traiter comme des investissements isolés. Ces pratiques font partie intégrante de la façon dont le FIDA conçoit des systèmes agricoles productifs, elles ne sont pas une composante distincte.

64. **La gestion durable des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes.** La dégradation des terres, le stress hydrique et la perte de biodiversité érodent les fondations naturelles dont dépendent les économies rurales. Ils réduisent les capacités de production, accroissent l'exposition aux chocs climatiques et aggravent la pauvreté sur le long terme. FIDA14 appuiera des interventions en faveur de la gestion durable des terres et de l'eau, de la restauration des écosystèmes et de solutions fondées sur la nature, en suivant les orientations données par la Stratégie 2025-2031 pour le climat, l'environnement et la biodiversité. Ces investissements protègeront les moyens de production, stabiliseront les revenus et préserveront les écosystèmes sur lesquels reposent la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux. Conscient que les chocs récurrents touchant les chaînes d'approvisionnement en engrais ont des effets disproportionnés sur les petits exploitants agricoles, le FIDA, signataire de la Déclaration commune des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales sur le renforcement des chaînes d'approvisionnement en engrais (2026)[54], favorisera l'utilisation efficiente des engrais, le diagnostic des sols et la gestion de précision des éléments nutritifs dans le cadre de ses investissements en faveur de la santé des sols. Sur la base de l'engagement, pris au titre de FIDA13, d'étudier la possibilité de mettre au point un indicateur d'impact écologique de haut niveau, un indicateur de santé des sols, utilisé en tant qu'indicateur écologique indirect, sera mis à l'essai sur la période couverte par FIDA13, et les résultats seront communiqués dans le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA13. L'approche de mesure retenue sera ensuite intégrée dans les évaluations de l'impact de FIDA14 correspondantes.

[54] Banque mondiale. 2026. Déclaration commune des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales sur le renforcement des chaînes d'approvisionnement en engrais (en anglais uniquement). https://www.worldbank.org/en/news/statement/2026/08/31/joint-statement-by-the-multilateral-development-banks-and-international-financial.

Encadré 5

Aider les agriculteurs à se remettre des chocs climatiques – Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation (ASPIRE), au Cambodge

Lorsque le FIDA a lancé le programme ASPIRE, au Cambodge en 2015, l'objectif était de bâtir un modèle de services agricoles piloté par les agriculteurs qui soit suffisamment performant pour devenir une politique publique. Lorsque le programme s'est achevé, en 2022, cet objectif était atteint. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Pour les 148 000 ménages participants, les revenus agricoles ont augmenté de 60%, les rendements en riz de 21% et l'intégration au marché de 19%. Les ménages qui ont participé au programme ASPIRE ont amélioré de 8% leur capacité à se remettre des chocs climatiques et autres – un indicateur de résilience aussi important que le revenu dans le contexte rural, car il permet d'analyser le relèvement après des perturbations des marchés et des prix ou des chocs liés aux conditions météorologiques.

Ce modèle a porté ses fruits parce qu'il associait des services de vulgarisation, un soutien financier et des infrastructures résilientes face aux changements climatiques dans un ensemble intégré unique, permettant de résoudre tout un ensemble de difficultés en une seule fois au lieu de les traiter une par une. Sa réussite a par la suite entraîné la création d'un autre programme, le Programme de services agricoles en faveur d'une économie rurale et d'un commerce agricole inclusifs (ASPIRE-AT), destiné à lui succéder et conçu pour approfondir les liens avec les marchés et obtenir des résultats à plus grande échelle.

65. **La sécurité de l'approvisionnement en eau** constitue le fondement des trois piliers de FIDA14. Les marchés, l'emploi rural et la résilience reposent sur un accès fiable à l'eau, et l'intensification du stress hydrique figure parmi les menaces les plus directes qui pèsent sur les moyens de subsistance ruraux. Dans le cadre de FIDA14, la sécurité de l'approvisionnement en eau restera une composante fondamentale des activités du FIDA en matière de renforcement de la résilience, qui protègera les augmentations de revenus et les créations d'emplois générées grâce aux deux autres piliers et aidera les communautés rurales à poursuivre les progrès. Le FIDA œuvre de longue date dans ce domaine. Près de 10% du portefeuille du Fonds soutient des interventions en faveur de l'irrigation à petite échelle, de la récupération de l'eau et de la gestion des bassins versants, lesquelles continueront d'être portées à plus grande échelle dans le cadre de FIDA14. Ces investissements protègent la productivité et les revenus agricoles. Ils réduisent également la charge de la collecte d'eau qui pèse sur les femmes, et leur libère du temps pour des activités productives et éducatives[55].

[55] Le FIDA est également partenaire de l'initiative Water Forward du Groupe de la Banque mondiale, notamment au titre du pilier « L'eau pour l'alimentation ». Il y apporte son savoir-faire en matière de gestion de l'eau sur le premier kilomètre en milieu rural ainsi que des investissements durables dans l'eau à usage agricole pour aider à porter à grande échelle une action coordonnée en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau et à atteindre l'objectif de l'initiative de venir en aide à 1 milliard de personnes d'ici à 2030. Dans le cadre de ces activités, le FIDA vise à atteindre 6 millions de personnes par ses investissements liés à l'eau d'ici à 2030.

Encadré 6
Produire des aliments en première ligne face à la montée des eaux: Projet en faveur de l'alimentation et de l'eau dans les îles périphériques de Kiribati (KOIFAWP)

Sur les atolls de faible altitude de Kiribati, l'invasion d'eau salée, l'irrégularité des précipitations et la dépendance à l'égard des aliments transformés importés ont privé les communautés des îles périphériques d'un approvisionnement satisfaisant en eau et d'une alimentation de qualité, tout en les laissant fortement exposées aux aléas climatiques.

Entre 2014 et 2023, le KOIFAWP a aidé les communautés à planifier et à réaliser leurs propres investissements dans l'alimentation et l'eau. Le projet a permis de mettre en place 234 systèmes de collecte des eaux de pluie et plus de 2 100 jardins familiaux au bénéfice de près de 20 000 personnes. L'accès à une eau propre s'est amélioré pour 90% des ménages, les cas de diarrhée et de dysenterie ont diminué de 80% et la charge de travail des femmes a été allégée.

Les résultats se sont maintenus dans la durée. Lors de la visite du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, un an après l'achèvement du projet, la plupart des jardins familiaux et des systèmes agricoles intégrés fonctionnaient encore, et le taux de rentabilité économique du projet s'établissait à 28%. Cette approche est désormais transposée à plus grande échelle dans quatre pays du Pacifique constitués d'atolls, dans le cadre du Projet pour l'alimentation et l'eau dans les petites îles (SIFWaP), financé par le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

66. **Gestion des risques et protection financière.** Les chocs annulent les acquis du développement lorsque les ménages et les entreprises ne bénéficient d'aucune protection financière. Une assurance indicielle bien conçue est un instrument efficace pour réduire les coûts de transaction et encourager l'investissement productif. Les agriculteurs couverts par une assurance ont beaucoup plus de chances d'investir dans des intrants modernes et de développer leur entreprise. L'argent mobile et les services financiers numériques renforcent la résilience des ménages en leur permettant de faire des virements rapidement, d'épargner et d'accéder au crédit en cas de choc. FIDA14 élargira l'utilisation de produits d'assurance, d'instruments de partage des risques et de services financiers numériques pour protéger les revenus générés et les entreprises créées grâce aux investissements du FIDA.

67. **Programmation tenant compte de la fragilité.** Dans les situations de fragilité, l'instabilité trouve souvent son origine dans l'insécurité alimentaire, la dégradation des ressources naturelles, l'insécurité foncière et des perspectives économiques limitées. Ces conditions peuvent mener à des tensions sociales, des conflits, des déplacements et des crises récurrentes. Le FIDA ne peut pas remédier aux facteurs de la fragilité tout seul. Toutefois, ses investissements peuvent remédier aux facteurs qui relèvent de son mandat pour améliorer les revenus ruraux, protéger les moyens de production et réduire la vulnérabilité aux chocs. S'appuyant sur la version actualisée de l'approche suivie par le FIDA pour intervenir dans les situations de fragilité, FIDA14 continuera d'intégrer dans ses programmations relatives à des situations de fragilité des diagnostics propres au contexte et une approche de gestion des risques renforcée. Pour renforcer la capacité du FIDA à mener ses activités dans des situations de fragilité et à répondre aux chocs, au moins 30% des ressources de base de FIDA14 seront allouées aux pays en situation de fragilité[56]; le Fonds veillera en outre à ce que 90% des nouvelles opérations souveraines comprennent une composante de réponse aux situations d'urgence et aux catastrophes, assortie de déclencheurs prédéfinis, qui permettra l'activation rapide des activités établies au préalable pour protéger les acquis du développement lorsque les conditions se détériorent. L'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix sera renforcée par la collaboration avec les autres acteurs concernés qui s'acquittent de mandats humanitaires ou de mandats de consolidation de la paix. Le FIDA augmentera en

[56] Au FIDA, la liste des contextes ou des situations de fragilité est établie à partir de la liste de la Banque mondiale relative à la fragilité, aux conflits et à la violence (FCV) ainsi que de sa liste relative à la fragilité institutionnelle [auparavant réunies au sein d'une seule Liste harmonisée des situations fragiles (FCS)]. Ces deux listes sont actualisées et publiées chaque année.

outre sa capacité à mener des activités efficaces dans les situations de fragilité en accroissant sa collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, en fonction des avantages comparatifs de chacun et en s'appuyant sur le modèle de collaboration entre ces organismes dans les situations de fragilité. Dans ce cadre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) se chargeront des interventions relatives aux besoins immédiats de sécurité alimentaire et de relèvement rapide, tandis que le FIDA apportera des investissements à long terme axés sur les moyens d'existence productifs et les systèmes de marchés, et les trois organismes collaboreront à des activités qui contribueront à éviter les crises alimentaires et à renforcer les capacités des pays et des communautés. Le FIDA continuera également de renforcer ses partenariats programmatiques et ses partenariats axés sur les connaissances avec des institutions financières internationales, notamment par les communautés de pratiques utiles entre banques multilatérales de développement (BMD) et institutions financières internationales, par exemple le groupe de travail technique des banques sur la fragilité, les conflits et la violence. Ces activités pourront comprendre des analyses conjointes, une programmation coordonnée et des investissements complémentaires.

Encadré 7
Approche opérationnelle actualisée du FIDA dans les situations de fragilité

L'action du FIDA dans les situations de fragilité repose sur quatre principes: i) renforcer la résilience à long terme des populations rurales, des moyens de subsistance et des institutions; ii) axer les activités sur la prévention en recensant et en traitant les facteurs de fragilité qui intéressent son mandat; iii) ne pas nuire grâce à une évaluation rigoureuse et à une atténuation des répercussions négatives imprévues, ainsi qu'à une prise en compte des enjeux liés aux conflits; iv) rester mobilisé sur toute la durée des crises, en travaillant par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, de partenaires des Nations Unies et d'institutions locales pour préserver les acquis en matière de développement.

Les programmes s'articulent autour de quatre angles d'attaque possibles: consolider les institutions locales et la gouvernance; améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle; favoriser une gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques; renforcer le rôle des femmes dans la création de communautés résilientes.

Sur le plan opérationnel, le FIDA procède à des diagnostics renforcés de la fragilité (couvrant les dimensions politiques, institutionnelles, sociales, économiques, sécuritaires, climatiques et environnementales) pour éclairer à la fois les stratégies de pays (COSOP) et la conception de projets. Des éléments de conception tenant compte de la fragilité sont intégrés dans toutes les opérations pertinentes, y compris les programmes adaptatifs par phases et les composantes de réponse aux situations d'urgence et aux catastrophes, et sont assortis de déclencheurs et d'activités prédéfinis qui permettent une activation rapide. Lorsque l'accès sur le terrain est limité, le FIDA recourt à un suivi par des tiers, à la collecte informatique des retours des participants, à la cartographie géospatiale et à la télédétection pour assurer la surveillance. Des procédures de passation des marchés simplifiées mais rigoureuses s'appliquent dans les situations de fragilité, avec l'intégration d'une analyse explicite axée sur le principe « ne pas nuire » dans la gestion des risques liés à ces activités. Les cadres de gestion financière sont également adaptés; la tolérance au risque fiduciaire est ajustée et des protocoles d'évaluation rapide sont établis pour les cas où des facteurs de fragilité apparaîtraient après le lancement des projets.

Un accent particulier est mis sur le ciblage des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes handicapées (des groupes dont la vulnérabilité est plus forte dans les situations de fragilité) et les résultats sont suivis à la fois par rapport aux indicateurs de base du FIDA et par rapport aux indicateurs du cadre logique propre à chaque projet.

68. **Institutions communautaires et cohésion sociale.** La résilience n'est pas seulement physique et financière; elle est aussi institutionnelle et sociale. Les communautés disposant d'institutions locales solides, d'une bonne gouvernance des ressources naturelles et d'une bonne cohésion sociale se remettent plus rapidement des chocs et sont moins vulnérables à l'instabilité. FIDA14 renforcera les approches axées sur les communautés, et appuiera les organisations paysannes, les coopératives de producteurs, les organisations de peuples autochtones, les groupements de femmes et les structures de gouvernance locale.

De tels groupes donnent aux communautés la capacité d'agir pour gérer les risques, coordonner la reprise et conserver les acquis du développement. Lorsque ce sont les communautés qui définissent les priorités et qui supervisent l'exécution, les investissements sont mieux adaptés aux réalités locales et ont plus de chances de se pérenniser.

Encadré 8
Renforcer la gestion des conflits à l'échelle communautaire: gestion des ressources naturelles au Soudan

Chaque année, les communautés pastorales du centre du Soudan se déplacent vers le sud avec leur bétail en empruntant des itinéraires traditionnels de migration qui peuvent s'étendre sur des centaines de kilomètres. Ces routes migratoires sont menacées, principalement par l'expansion de l'agriculture mécanisée. Cela occasionne souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

En collaboration avec l'Agence spatiale européenne, des données géospatiales ont été utilisées pour mesurer l'impact d'un projet de gestion des routes à bétail au Soudan. Les conclusions de cette analyse ont montré que la démarcation des routes destinées au bétail, réalisée avec le soutien de comités de gestion locaux incluant des agriculteurs et des éleveurs, constituait un modèle efficace de gouvernance du partage des ressources naturelles, et les communautés ont fait état d'une diminution des conflits de 70%. Concernant les conflits signalés, qui concernaient principalement la destruction de récoltes et des différends relatifs à la propriété foncière, 90% d'entre eux ont pu être résolus grâce à la médiation de six centres de résolution des conflits.

En réduisant les conflits liés aux ressources et en protégeant les moyens de production partagés, cette approche a créé des conditions stables propices à la pérennisation des moyens d'existence ruraux.

L'investissement en faveur de la résilience: résultats en matière de développement qui seront appuyés lors de FIDA14

69. Les investissements réalisés en faveur de ces six composantes de base ont pour but d'entraîner trois changements au niveau des pays. Ensemble, ces changements définissent ce qu'est une bonne résilience rurale dans le cadre de FIDA14.

70. **Les acquis du développement sont protégés des chocs et des situations de tensions.** Les ménages et les entreprises en milieu rural seront capables de s'adapter aux situations de tensions et d'absorber les chocs sans perdre de revenus, d'actifs ou d'accès aux marchés. Les chocs n'élimineront pas les capacités de production. La volatilité économique ne menacera pas la viabilité des entreprises. Les gains économiques obtenus grâce aux piliers relatifs aux marchés et à l'emploi seront renforcés au fil du temps et ne seront pas perdus lors de l'éclatement de crises. Les mesures de préparation aux imprévus et d'intervention en cas de crise préservent l'avancement des projets et les acquis du développement qui en découlent face aux chocs et aux crises.

71. **Les communautés rurales sont plus stables et mieux à même de se relever des chocs.** Les communautés disposeront d'institutions locales plus solides, de meilleures capacités de gestion des risques et d'une cohésion sociale renforcée pour anticiper les chocs, les absorber et s'en relever. Les ressources naturelles seront gérées de manière durable, et les pressions liées aux conflits autour de l'accès à la terre ou à l'eau seront atténuées grâce au renforcement de la gouvernance locale et des mécanismes de règlement des conflits. Les communautés et les ménages ruraux seront ainsi mieux à même de préserver leurs moyens d'existence et de s'adapter à l'évolution des circonstances, ce qui réduira les pressions migratoires liées à l'effondrement des moyens d'existence et à l'absence de perspectives économiques dans les zones rurales.

72. **L'investissement rural contribue à la stabilité.** Les investissements réguliers dans la résilience rurale réduiront l'insécurité alimentaire, l'exclusion et la marginalisation économique, atténuant ainsi le risque de déplacement de populations, d'instabilité sociale et de conflits. Les économies rurales où les revenus se maintiennent, où les systèmes alimentaires sont solides et où les structures communautaires sont stables seront vouées à créer les conditions

propices à la paix et à une croissance durable. Dans le cadre de FIDA14, l'investissement rural constitue donc non seulement une stratégie de développement, mais contribue aussi, plus largement, à la stabilité et à la résilience au-delà des zones rurales.

B. Vecteurs d'impact

73. Les trois piliers définissent ce que FIDA14 vise à accomplir. Les deux vecteurs – développement et investissements du secteur privé, et innovation – définissent comment faire en sorte que ces ambitions atteignent l'échelle requise et soient pérennisées. Tous deux sont intégrés dans chaque pilier, chaque programme de pays et chaque décision d'investissement.

I. Développement et investissements du secteur privé

74. Le financement de la transformation rurale ne peut pas reposer uniquement sur des ressources publiques. Les investisseurs commerciaux n'affluent pas naturellement vers les marchés du premier kilomètre, où les risques sont importants, où les opérations concernent des petits montants et où les conditions sont peu propices à ces investissements. Le FIDA transforme les conditions de l'investissement en milieu rural en atténuant les risques, en constituant des réserves de projets susceptibles de faire l'objet d'investissements et en démontrant que les marchés du premier kilomètre peuvent générer des rendements.

75. L'avantage comparatif du FIDA ne réside pas seulement dans la collaboration avec le secteur privé, mais aussi dans les modalités et les lieux de cette collaboration. Le FIDA intervient dans les économies rurales du premier kilomètre, où les opérations sous-jacentes portent souvent sur de faibles montants, où les risques et les coûts de transaction sont plus élevés et où l'accès à des financements structurés adaptés est limité. Il s'appuie sur 50 ans de partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations paysannes et les communautés rurales, ainsi qu'avec le secteur privé qui les dessert, et sur une connaissance approfondie des besoins et des possibilités d'investissement au niveau local.

76. Ces atouts confèrent au FIDA une position singulière sur l'ensemble des segments du secteur privé. Ses opérations souveraines font déjà largement appel à des acteurs privés, notamment des microentreprises, des institutions financières, des acheteurs, des fournisseurs d'intrants et de services, des PME rurales et des entreprises agricoles. Les opérations non souveraines ont une carte à jouer sur le segment intermédiaire manquant ou peu visible: les PME rurales et les entreprises agricoles à effet catalyseur, qui sont souvent trop grandes pour la microfinance, mais trop petites ou trop risquées pour les banques commerciales et de nombreuses institutions de financement du développement. Sur le segment des grands acteurs, le FIDA peut également collaborer avec les institutions de financement du développement et des entreprises d'envergure mondiale pour orienter les investissements vers les filières rurales locales.

77. Les différentes institutions jouent des rôles complémentaires dans les divers segments de l'investissement. Le FIDA complète donc l'action des banques multilatérales de développement, des institutions de financement du développement et des investisseurs privés. Son avantage comparatif tient à sa connaissance des marchés ruraux et de leurs principaux acteurs, à sa capacité à repérer les besoins et les possibilités d'investissement et à orienter les investissements privés vers des entreprises et des filières rurales qui, sans cela, resteraient insuffisamment desservies.

78. Investir dans le secteur privé ne constitue donc pas une fin en soi, mais un moyen de contribuer à l'accomplissement du mandat de développement du FIDA. Des opérations non souveraines seront menées lorsqu'elles présentent une additionnalité manifeste, peuvent produire un effet catalyseur et se justifient par leur contribution au développement, notamment lorsque des financements directs

peuvent combler un manque de financement, démontrer la viabilité de modèles économiques, produire des informations sur les marchés et dégager des enseignements connexes, ou faciliter la mobilisation d'investissements privés plus larges. Les opérations souveraines restent le principal moyen de renforcer les systèmes de marché ruraux et de favoriser un environnement propice à l'investissement privé. La contribution propre aux opérations non souveraines et l'articulation entre opérations souveraines et non souveraines sont précisées ci-après.

Encadré 9
La valeur ajoutée apportée par le FIDA aux investissements du secteur privé en milieu rural

Le fait que le FIDA se concentre exclusivement sur l'agriculture et le développement rural lui permet de disposer d'un volume important de connaissances et de relations au niveau national. Tout d'abord, les experts du FIDA connaissent les marchés ruraux, leurs acteurs et les combinaisons d'investissements et d'assistance technique qui créent des débouchés commerciaux viables. De plus, les ressources concessionnelles apportées par le FIDA lui permettent d'absorber un niveau de risque supérieur à celui que les investisseurs commerciaux pourraient supporter. Le FIDA est donc capable de réaliser des opérations viables sur des marchés où les risques perçus dissuadent les investissements privés, puis de se retirer lorsque les capitaux commerciaux arrivent. Enfin, le modèle des programmes de pays intégrés mis en œuvre par le FIDA inclut des investissements souverains, la participation à l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités des producteurs ainsi que la participation du secteur privé. Tous ces éléments, ensemble, créent les conditions propices à la viabilité des entreprises.

79. Dans le cadre de FIDA13, la participation du secteur privé était mise en avant en tant que priorité institutionnelle: il s'agissait de mettre en place les outils, les plateformes et les capacités opérationnelles permettant de collaborer avec des acteurs privés aux niveaux souverain et non souverain. La participation du secteur privé et ses investissements sont désormais des caractéristiques transversales de l'action du FIDA, et elles sont incorporées aux stratégies de pays, à la conception des projets, à l'assurance qualité et à l'enchaînement des investissements. FIDA14 met encore plus l'accent sur la mobilisation d'investissements du secteur privé en faveur de la petite agriculture et des MPME rurales pour combler les déficits de financement dans les segments mal desservis et ouvrir de nouvelles possibilités de co-investissement dans les économies rurales.

Complémentarité entre opérations souveraines et non souveraines: le modèle de l'investissement intégré

80. La collaboration du FIDA avec le secteur privé révèle tout son potentiel lorsque les opérations souveraines, les activités hors prêts et les opérations non souveraines ciblées s'articulent dans un même programme-cadre national. Les opérations souveraines créent un environnement propice aux investissements en milieu rural (infrastructures de marché, cadres d'action, écosystèmes financiers et capacités des producteurs). Les opérations non souveraines fournissent directement des financements aux PME à effet catalyseur, aux institutions financières et aux fonds d'impact qui interviennent dans ces environnements renforcés, afin de favoriser la croissance des entreprises, le développement des relations commerciales et l'émergence de marchés ruraux dynamiques et inclusifs. Ensemble, les opérations souveraines et les opérations non souveraines (ces dernières étant propres à chaque pays) contribuent donc aux mêmes priorités nationales et objectifs de développement, tout en mobilisant des instruments distincts pour répondre aux différentes contraintes et tirer parti des diverses possibilités qu'offrent les économies rurales.

81. Dans le cadre de FIDA14, cette complémentarité sera renforcée par une approche plus systématique et séquentielle, qui garantira qu'au moins 80% des opérations non souveraines soient pleinement complémentaires avec le portefeuille souverain. Cela signifie que les réserves d'opérations souveraines et non souveraines seront élaborées dans le cadre commun d'un programme de pays et harmonisées avec les priorités nationales. Les stratégies de pays, les opérations souveraines et la

participation à l'élaboration des politiques seront de plus en plus l'occasion de déterminer les débouchés commerciaux et les goulets d'étranglement dans les systèmes de marché qui peuvent faire l'objet d'opérations non souveraines, ce qui offrira une réserve plus étoffée de possibilités d'investissement liées aux objectifs du programme de pays.

82. La complémentarité repose sur une relation réciproque: les opérations souveraines et non souveraines s'éclairent et se renforcent mutuellement. Les opérations souveraines, la concertation avec les pays et la participation à l'élaboration des politiques aident à déterminer les possibilités d'investissement du secteur privé et à éclairer l'élaboration d'opérations non souveraines. En retour, les opérations non souveraines génèrent des informations commerciales, des partenariats et des enseignements concrets sur ce qui fonctionne dans les marchés ruraux. Ces connaissances peuvent ensuite éclairer les futures stratégies de pays, y compris les investissements souverains et les activités hors prêts telles que la participation à l'élaboration des politiques, et aider le FIDA à adapter en permanence ses opérations aux possibilités qui s'offrent aux entreprises rurales, aux réalités des marchés ruraux et aux besoins des petits exploitants agricoles.

83. Deux voies permettent de rechercher une complémentarité entre les opérations souveraines et non souveraines. La première est une voie stratégique: les stratégies de pays, les opérations souveraines et la participation à l'élaboration des politiques permettent de définir directement les filières prioritaires, les déficits de financement et les débouchés commerciaux et goulets d'étranglement dans les systèmes de marché qui peuvent faire l'objet d'opérations non souveraines. Dans ce modèle, les opérations souveraines contribuent directement à faire émerger et à orienter des possibilités d'investissement qui servent les objectifs plus larges du programme de pays. La seconde voie repose sur une démarche sélective: une possibilité d'investissement prometteuse est repérée dans le cadre d'échanges avec les acteurs du marché, puis est évaluée afin d'en vérifier la conformité avec les priorités de la stratégie de pays du FIDA et les objectifs de développement. Dans les deux cas, l'objectif reste le même: garantir que les opérations souveraines et non souveraines se renforcent mutuellement et contribuent aux résultats de développement communs, afin de maximiser l'impact à grande échelle.

Renforcement du développement et des investissements du secteur privé dans le cadre des opérations souveraines

84. Au travers des opérations souveraines, le FIDA collabore avec les pouvoirs publics pour réduire les contraintes systémiques qui limitent les investissements privés dans les économies rurales. Ce faisant, il contribue au renforcement des écosystèmes financiers, des infrastructures de marché, des cadres réglementaires et des capacités des producteurs afin que les marchés ruraux fonctionnent mieux et qu'ils soient davantage susceptibles de faire l'objet d'investissements.
La collaboration du FIDA avec le secteur privé dans le cadre de FIDA14 s'articulera autour de trois grands axes.

85. **Participation du secteur financier.** Le FIDA collabore avec des banques commerciales, des institutions de microfinance, des coopératives d'épargne et de crédit, des banques publiques de développement et des établissements financiers locaux pour élargir l'accès des ménages ruraux, des MPME et des entreprises agricoles au financement. Les banques publiques de développement ont un mandat public et une portée nationale qui leur permet de combler les lacunes du marché et d'accorder des financements au niveau local. Au cours de FIDA14, le FIDA élargira sa collaboration avec les banques publiques de développement pour renforcer la gestion des risques, élargir son rayon d'action en milieu rural et mobiliser des capitaux supplémentaires. L'utilisation d'instruments de partage des risques et de financement mixte permettra d'attirer des cofinancements, notamment dans les situations de fragilité ou d'exposition à des risques climatiques.

Encadré 10

Nouer des partenariats avec des banques publiques de développement pour développer la finance rurale: l'exemple du FIDA et de la Banque brésilienne de développement (BNDES)

En 2023, le FIDA a signé son tout premier accord avec une banque publique de développement. Il s'est associé à la BNDES pour lancer Sertão Vivo – une initiative visant à renforcer la résilience climatique des petits exploitants agricoles dans la zone semi-aride du nord-est du Brésil. Le prêt de 30 millions d'USD accordé par le FIDA a servi de point d'ancrage à un financement mixte d'un montant total de 217 millions d'USD, cofinancé par le BNDES et le Fonds vert pour le climat, avec un ratio de levier de 7/1. Le programme s'est ensuite développé pour atteindre 286 millions d'USD, avec pour ambition d'aider 1,8 million de personnes dans neuf États du Nord-Est.

Le modèle a eu un effet catalyseur au-delà de la transaction initiale. Le portefeuille du FIDA au Brésil a plus que doublé. Surtout, le succès rencontré avec la BNDES a suscité l'intérêt des banques régionales de développement du Brésil et a montré qu'il était possible de reproduire et de développer ce modèle à l'échelle nationale.

86. **Partenariats public-privé-producteurs avec des entreprises agricoles.** Le FIDA collabore avec des entreprises agricoles dans le cadre de partenariats public-privé-producteurs (4P), de plateformes multipartites, de l'agriculture contractuelle et de modèles de filière connexes. Des projets souverains permettent d'investir dans les organisations de producteurs, le développement des compétences et les infrastructures complémentaires, tandis que des partenaires privés co-investissent dans la logistique, l'approvisionnement, la formation et l'accès aux marchés. Ces dispositifs améliorent la productivité, créent des emplois et renforcent les écosystèmes des filières. Dans le cadre de FIDA14, les partenariats 4P seront développés et formalisés, ainsi qu'associés à des stratégies de retrait claires et à de fortes attentes pour ce qui est des co-investissements du secteur privé.

87. Selon ce modèle, les grands acteurs du secteur privé sont des cofinanceurs importants. Les investissements du FIDA peuvent créer des liens entre les chaînes de valeur locales et mondiales. Des initiatives telles que celle visant à renforcer les liens entre le secteur privé et les petits producteurs (Enhanced Linkages between Private Sector and Small-Scale Producers, ou ELPS) et le pilier 3 de l'initiative Food and Agriculture Resilience Mission (FARM P3) montrent de quelle façon le FIDA peut constituer les réserves de projets et rassembler les informations sur le marché nécessaires pour inciter des partenaires commerciaux à investir dans le premier kilomètre. Lancée sous la présidence japonaise du G7, l'initiative ELPS relie des entreprises agricoles et des petits exploitants grâce à des modèles de co-investissement qui renforcent les chaînes d'approvisionnement, augmentent la productivité et l'accès aux marchés et promeuvent la durabilité environnementale et sociale. L'initiative FARM P3, lancée lorsque la France assurait la présidence du Conseil de l'Union européenne et hébergée par le FIDA, applique le même modèle de co-investissement pour renforcer la production alimentaire locale, réduire les pertes et gaspillages de nourriture et approfondir l'intégration des marchés régionaux en Afrique. Les deux modèles peuvent être reproduits dans différentes régions.

88. **Fournisseurs de services agrotechnologiques et ruraux.** Le FIDA mobilise des entreprises agrotechnologiques et des prestataires de services ruraux pour déployer des technologies qui ont fait leurs preuves sur le marché et permettent de réduire les coûts, de gérer les risques climatiques et d'améliorer l'accès aux marchés. Ces partenariats définissent dès le départ des stratégies de retrait claires qui fixent des attentes croissantes aux fins de modèles économiques financièrement viables qui garantissent la continuité et le développement après la fin de l'appui du FIDA.

Encadré 11
Les partenariats 4P en pratique: Programme de renforcement de la production céréalière au Kenya – Guichet d'appui à des moyens de subsistance agricoles résilients face au changement climatique (KCEP-CRAL)

Le Programme de renforcement de la production céréalière au Kenya – Guichet d'appui à des moyens de subsistance agricoles résilients face au changement climatique (KCEP-CRAL) appliquait un modèle 4P reliant les petits agriculteurs aux négociants agricoles privés dans le cadre d'un système numérique de bons électroniques. Mis en place en partenariat avec le Gouvernement, ce modèle réunissait des négociants agricoles, Equity Bank et des prestataires technologiques pour fournir des intrants à des petits exploitants agricoles.

Au total, 626 négociants agricoles se sont inscrits et ont été formés et plus de 148 000 agriculteurs ont eu accès à des intrants de qualité d'une valeur totale de 27 millions d'USD. Après l'achèvement du programme, un réseau d'approvisionnement en intrants viable sur le plan commercial est resté en place, ce qui a eu pour effet de renforcer durablement les marchés ruraux. Le programme a augmenté les revenus et amélioré la sécurité alimentaire de plus de 60 000 agriculteurs.

Tirer parti des opérations non souveraines aux fins de résultats systémiques en matière de développement

89. Les opérations non souveraines sont dans FIDA14 un instrument essentiel de transformation des marchés ruraux. Comme le précise la Stratégie d'investissement concernant les opérations non souveraines, le modèle de ces opérations vise à financer le « potentiel d'impact non financé », c'est-à-dire des entreprises à fort impact et à risque élevé qui souffrent d'un sous-financement chronique, en plaçant au cœur de son approche le principe de « priorité aux petits exploitants ». Le FIDA apporte des capitaux tolérants aux risques sous forme de prêts, de dette subordonnée et de prises de participation (y compris en position de première perte), par l'intermédiaire d'acteurs financiers, d'investissements à effet catalyseur et de fonds d'impact. Le portefeuille d'opérations non souveraines comprend des institutions financières, des fonds d'investissement à impact et des entreprises à effet catalyseur. Les investissements sont évalués au regard de critères de sélection clairs en matière d'impact, ainsi que de paramètres financiers et de risque, et doivent satisfaire à l'exigence d'additionnalité, notamment en comblant un manque de financement, en mobilisant des capitaux privés ou en introduisant des innovations qui ne verraient pas le jour sans la participation du FIDA.

90. Le FIDA a renforcé son portefeuille d'opérations non souveraines au moyen du Programme de financement du secteur privé. Par l'intermédiaire de ces instruments, il fournit des capitaux ayant un effet catalyseur (généralement entre 2,5 millions d'USD et 15 millions d'USD) pour financer des investissements que les grandes institutions négligent. Beaucoup de ces investissements sont considérés comme trop petits, trop complexes ou trop risqués par d'autres investisseurs. Les activités sur les marchés ruraux isolés comportent souvent des coûts plus élevés et des garanties limitées, ce qui dissuade les prêteurs commerciaux. Le FIDA, lui, absorbe ce risque.

91. Grâce à ses investissements catalytiques, le FIDA montre que les marchés ruraux peuvent se prêter à l'investissement. Il réduit ainsi le risque perçu et attire des investisseurs privés et institutionnels. À mesure que les MPME rurales se développent, elles créent des emplois ainsi qu'une demande de services, d'intrants et de services de transport locaux. Cette évolution multiplie les perspectives d'emploi et les perspectives économiques dans les communautés rurales.

92. Durant FIDA14, le FIDA cherchera à diversifier davantage son portefeuille pour inclure davantage d'institutions financières, de PME et de fonds à impact, conformément à sa Stratégie d'investissement concernant les opérations non souveraines. Il cherchera la ligne médiane entre envergure et impact catalytique et transformateur et, dans ce contexte, donnera la priorité aux agents capables d'apporter des changements dans les écosystèmes dans le cadre des opérations

non souveraines, notamment les agrégateurs, les prestataires logistiques, les intermédiaires financiers spécialisés, les entreprises agrotechnologiques et les prestataires de services ruraux. Ces acteurs éliminent les obstacles structurels qui empêchent les petits exploitants de participer aux marchés. En soutenant ces entreprises, le FIDA renforce les filières et élargit les perspectives d'emploi dans les communautés rurales.

93. Le FIDA optimisera l'utilisation des instruments inscrits au bilan et hors bilan pour atténuer les risques et mobiliser des investissements du secteur privé grâce à des approches mixtes. Il approfondira ses partenariats avec les BMD, les banques publiques de développement, les institutions de financement du développement et les institutions financières locales, autant de partenaires qui n'ont pas tous la même appétence pour le risque, investissent des montants variables et ciblent des marchés différents. Lors de FIDA13, le FIDA a mis au point un mécanisme de rehaussement de crédit qui combine les ressources de base et les ressources empruntées. Cela lui permet d'inclure dans son bilan des transactions à plus haut risque et à plus grand impact tout en maintenant sa note de crédit et en respectant son appétence pour le risque.

Encadré 12
Utilisation des capitaux catalytiques dans la pratique: tirer parti des ressources de base pour débloquer des investissements à plus fort impact dans le cadre des opérations non souveraines

Certaines ressources issues de dons sont réservées par le jeu d'un accord de participation au partage des risques au financement des opérations non souveraines, l'idée étant de garantir que le portefeuille de prêts du FIDA, financé par des ressources empruntées, puisse financer des investissements à haut risque qui correspondent à la mission du Fonds. Il s'agit d'un mécanisme indépendant sur le plan opérationnel et financier qui, soutenu par une réserve de liquidités financée par des ressources de base, couvre les pertes potentielles. Cela permet de maintenir la note moyenne de crédit du portefeuille global à un niveau minimum tout en diminuant les charges financières plus élevées associées aux opérations non souveraines par rapport aux opérations souveraines.

Le mécanisme permet au FIDA de financer des opérations plus ambitieuses dans le respect de son appétence pour le risque, en orientant des capitaux vers des PME qui ont un effet catalyseur, et vers des intermédiaires financiers dans des contextes de risque plus élevé. Le FIDA travaille déjà à étendre l'envergure et la portée de ce modèle en optimisant sa capacité de crédit renouvelable et d'effet de levier, et à nouer des partenariats avec des donateurs et des institutions de financement du développement qui proposent des mécanismes similaires de rehaussement de crédit.

Le FIDA entend encore creuser cette veine dans le cadre de FIDA14, en veillant à ce que des contraintes financières ne l'empêchent pas d'investir là où les besoins de développement sont les plus importants.

Mobilisation du secteur privé: résultats en matière de développement qui seront appuyés lors de FIDA14

94. **Davantage de capitaux privés sont destinés aux marchés du premier kilomètre.** Les investissements souverains et non souverains créent ensemble un environnement favorable et des possibilités d'investissement pour les investisseurs commerciaux et institutionnels. Le volume du cofinancement augmente. Les marchés ruraux que les investisseurs privés évitaient auparavant deviennent des points d'ancrage viables.

95. **La base d'entreprises rurales est plus solide et plus inclusive.** Davantage de MPME rurales, y compris des entreprises dirigées par des femmes et des entreprises agricoles dirigées par des jeunes, ont accès au financement, aux marchés et à l'appui technique pour se développer et créer de l'emploi. Le manque de financement du chaînon manquant se réduit. Les écosystèmes d'entreprises rurales se développent.

96. **Des résultats qui perdurent au-delà de la participation directe du FIDA.** Les liens avec les marchés, les infrastructures commerciales et les capacités institutionnelles renforcés par la collaboration avec le secteur privé pérennisent une activité productive après l'achèvement du projet. Avec une stratégie de sortie

claire, les progrès en matière de développement devraient se poursuivre une fois le projet terminé.

II. L'innovation comme moteur d'un impact transposable à plus grande échelle

97. Dans le cadre de FIDA14, l'innovation sert de mécanisme de mise en œuvre pour chaque pilier, chaque programme de pays et chaque décision d'investissement. Durant FIDA13, l'innovation était souvent l'un des axes dans des projets ou des domaines thématiques spécifiques. Cela signifiait mettre à l'essai de nouvelles approches et des outils numériques et recueillir des données factuelles. FIDA14 passera de la mise à l'essai à l'adoption. Le FIDA déploiera des innovations éprouvées de manière systématique et à grande échelle dans les pays et les régions, notamment au moyen de la CSST, en fonction de la demande des pays.

98. Une innovation ne peut être transposée à plus grande échelle que lorsque ses composantes relatives aux technologies, aux institutions et aux marchés sont alignées, et qu'elle a été rigoureusement évaluée dans des conditions réelles. L'écart en matière d'innovation tient souvent à l'accès des communautés rurales. FIDA14 visera à réduire cet écart.

Fonctions d'innovation clés

99. **Mettre en pratique la recherche, l'innovation locale et les solutions éprouvées.** Le FIDA agit à la croisée des systèmes nationaux de recherche agricole, de l'innovation portée par les agriculteurs et des partenariats internationaux de recherche. Son rôle est de relier ces systèmes et de déployer des innovations éprouvées. Lorsque des solutions innovantes ont été mises au point grâce à des partenariats internationaux – notamment entre les organismes ayant leur siège à Rome et au sein de l'Organisation du Système CGIAR – le FIDA encourage leur adaptation et leur validation au niveau des pays dans chaque contexte. L'éventail des innovations éprouvées couvre la gestion des terres et des sols, la récupération de l'eau, l'agriculture adaptée au climat, l'efficacité d'utilisation des intrants, les outils à faible coefficient de main-d'œuvre, le stockage post-récolte, la gestion des risques et l'accès aux marchés. Toutes ces solutions ont été évaluées dans des conditions réelles et ont donné des résultats cohérents. Par exemple, la régénération naturelle gérée par les agriculteurs a eu un impact à grande échelle dans la région du Sahel. FIDA14 fera fond sur ces données factuelles pour mettre en œuvre des solutions éprouvées.

100. **Intégrer des outils numériques et l'intelligence artificielle dans les opérations.** Les technologies numériques transforment le développement rural. Durant FIDA14, elles constitueront un outil pratique aux fins de l'exécution, en s'appuyant sur la Stratégie relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement pour la période 2020-2030. Le Fonds veillera à ce qu'au moins 30 nouvelles opérations souveraines intègrent des solutions numériques sur la période couverte par FIDA14. Les services monétaires par téléphonie mobile ont considérablement amélioré la résilience des ménages et le choix des intrants. Les services de conseil numériques et les services météorologiques augmentent les rendements, les revenus et la résilience lorsqu'ils sont adaptés au contexte. Une gestion des nutriments propre au site, fondée sur l'analyse des sols, améliore nettement l'efficacité d'utilisation des intrants. Les outils assistés par l'IA favorisent un meilleur ciblage, une meilleure gestion adaptative et une meilleure prise de décisions opérationnelles. Les plateformes numériques relient des entreprises et des producteurs ruraux dispersés aux financements, aux marchés et aux services, ce qui réduit les coûts de transaction qui limitaient auparavant la mobilisation au premier kilomètre.

101. Des outils numériques seront intégrés dans les programmes de pays dès le début de FIDA14, selon trois principes. Le premier est la prise en compte du contexte. Par exemple, un système numérique de vulgarisation peut atteindre rapidement une grande échelle dans un pays doté d'une infrastructure mobile solide et d'un réseau de vulgarisation bien établi. En revanche, dans une situation de fragilité où la connectivité est limitée, la vulgarisation numérique doit être planifiée et adaptée avec soin. Le FIDA adaptera les outils numériques à chaque environnement dans lequel il intervient. Le deuxième principe est l'inclusion: les outils numériques qui fonctionnent dans des environnements à faible connectivité auront la priorité, tout comme l'acquisition de compétences numériques et financières parmi les femmes et les jeunes. Le troisième principe est la responsabilité. La gouvernance des données sera intégrée à la conception des projets, ce qui garantira une utilisation sûre et éthique des données agricoles et protègera les communautés rurales dont les informations sous-tendent les systèmes numériques.

102. FIDA14 se concentrera également sur les infrastructures qui rendent les outils numériques viables à grande échelle. Ce faisant, il appuiera les réseaux de négociants de produits agricoles, les infrastructures publiques numériques et les stratégies nationales d'agriculture numérique. Les systèmes de saisie numériques, les paiements numériques et les outils de conseil assistés par l'IA intégrés dans des institutions locales ont déjà fait leurs preuves durant FIDA13. FIDA14 fait passer ces outils numériques de l'étape de la démonstration à l'étape du déploiement dans les programmes de pays.

103. **Mise à l'essai et apprentissage adaptés au contexte.** Dans les situations de fragilité où la connectivité est limitée ou les infrastructures sont faibles, les solutions susceptibles d'être transposées doivent être mises à l'essai et adaptées avec soin. FIDA14 fera la distinction entre la mise à l'essai et la transposition à plus grande échelle et traitera chaque innovation numérique comme un cas unique dans chaque environnement opérationnel.

104. **La coopération Sud-Sud et triangulaire au service de l'innovation.** De nombreux pays en développement du Sud ont appliqué des modèles de développement des entreprises rurales, d'agriculture numérique, d'intégration des entreprises agricoles et d'inclusion financière qui se sont révélés efficaces. De tels modèles peuvent être plus pertinents et peuvent être adaptés à un coût inférieur à celui de solutions externes. Ce savoir existe, mais ne parvient pas toujours jusqu'aux pays qui en ont besoin.

105. Le réajustement du FIDA a renforcé la prise en compte de la CSST dans la conception des investissements. Dans le prolongement de ces efforts, la CSST sera mobilisée dans le cadre de FIDA14 lorsqu'elle répond à la demande des pays et contribue directement aux objectifs des programmes, en s'appuyant sur les expériences, les technologies, les approches institutionnelles et les solutions du secteur privé pertinentes issues de différents pays en développement. Le recours à la CSST sera intégré à la conception des programmes et financé dans le cadre des dispositifs d'investissement ou de partenariat correspondants.

106. Le FIDA élaborera des solutions pour reproduire à plus grande échelle dans les régions des approches éprouvées dans des pays pairs, facilitera l'apprentissage entre pairs et rapprochera les programmes de pays de l'expertise pertinente de pays en développement. Cette approche renforce également les liens avec l'emploi, car nombre des modèles les plus efficaces pour l'emploi des jeunes ruraux et le renforcement des liens avec les entreprises agricoles ont été mis à l'essai dans des pays en développement à revenu intermédiaire et sont directement applicables à des zones à faible revenu. Dans le cadre de FIDA14, le Fonds veillera à ce que 25 nouvelles opérations souveraines tirent parti des initiatives de CSST répondant à la demande des pays pour promouvoir l'innovation ainsi que la diffusion et la

transposition à plus grande échelle de solutions innovantes et efficaces à travers les pays.

Impact de l'innovation: résultats en matière de développement qui seront appuyés lors de FIDA14

107. **Obtenir un plus grand impact avec les mêmes ressources.** Les outils numériques, l'exécution assistée par l'IA et l'utilisation systématique d'innovations éprouvées améliorent l'efficience et l'efficacité. À mesure que des solutions éprouvées remplacent des approches moins efficaces, davantage de producteurs et d'entreprises des zones rurales en bénéficient, et la valeur globale de ces approches (coût par résultat) augmente.

108. **Adopter des solutions éprouvées au niveau institutionnel.** Les innovations sont intégrées dans les systèmes agricoles nationaux, les programmes publics, les institutions financières et les entreprises rurales – même celles et ceux qui ne sont pas appuyés par le FIDA. Le succès ne se mesure pas au nombre d'innovations pilotées par le FIDA, mais au nombre d'innovations qu'il intègre.

109. **Les producteurs ruraux et les entreprises rurales ont accès à des outils qui améliorent leur productivité, leur accès aux marchés et leur résilience.** Les agriculteurs utilisent les informations sur le climat pour prendre de meilleures décisions. Les entreprises rurales accèdent au financement et aux marchés moyennant des plateformes numériques. Les ménages utilisent l'argent mobile et l'assurance pour gérer les risques. L'écart d'accès à la technologie en zone rurale se réduit.

C. Lutter contre les facteurs de pauvreté et de vulnérabilité grâce à la méthode de ciblage du FIDA

110. Pour obtenir l'impact escompté, la transformation rurale doit englober ceux qui en ont le plus besoin. La pauvreté rurale est le fruit de contraintes interconnectées, notamment l'inégalité de genre, les barrières liées à l'âge, le handicap, des normes sociales discriminatoires, l'insécurité foncière et un accès inégal aux services et aux marchés. Lorsque ces obstacles structurels ne sont pas éliminés, les investissements génèrent une croissance qui n'est pas inclusive. La Politique du FIDA relative au ciblage de la pauvreté guide cette action en donnant la priorité aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté et aux personnes les plus exposées au risque d'exclusion, conformément au principe de ne laisser personne de côté[57]. Le ciblage n'est pas un exercice de conformité: c'est une condition pour que la transformation rurale produise des résultats durables à grande échelle.

111. FIDA14 considère les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées comme des acteurs économiques centraux dont la pleine participation est essentielle à la transformation rurale. Autonomiser les femmes en favorisant leur accès aux débouchés économiques, en renforçant leur pouvoir décisionnel et en réduisant leur charge de travail permet d'améliorer nettement la productivité, les revenus, la nutrition des ménages et la résilience des communautés.
La participation des jeunes accélère l'adoption de pratique climato-compatibles et d'outils numériques. Les partenariats avec les peuples autochtones protègent la biodiversité et promeuvent une gouvernance durable des ressources. La prise en compte des personnes handicapées renforce l'inclusivité et l'efficacité des projets appuyés par le FIDA. Les avantages ainsi obtenus vont au-delà des individus ciblés et viennent consolider les systèmes dont dépendent toutes les communautés rurales. Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA renforcent cette approche tout au long du cycle des projets, en veillant à ce que les investissements maîtrisent les risques sociaux, environnementaux et climatiques, respectent le consentement préalable, libre et

[57] EB 2023/138/R.3.

éclairé des peuples autochtones et intègrent, dès la conception, les priorités du FIDA.

Encadré 13
Un ciblage inclusif

Préservation des savoirs autochtones et des systèmes d'élevage durables dans les communautés Aymara (État plurinational de Bolivie)

Par l'intermédiaire de son Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones, le FIDA aide des communautés Aymara d'éleveurs de lamas de Corque Marka à préserver les savoirs traditionnels et à renforcer des moyens d'existence durables. En s'appuyant sur les principes du consentement libre, préalable et éclairé, l'équipe de projet s'est associée aux communautés pour recenser les pratiques vétérinaires ancestrales fondées sur les plantes médicinales et une relation harmonieuse avec l'écosystème naturel, qui sont essentielles à la santé des animaux d'élevage. Elle a également mobilisé de jeunes autochtones pour transmettre ces savoirs de génération en génération, ce qui a contribué à préserver le patrimoine culturel tout en renforçant des systèmes d'élevage résilients face au climat.

Programme SPARK: pour une transformation rurale qui inclut les personnes handicapées

Le Programme pour une transformation rurale garante de l'inclusion du handicap (SPARK) appuyé par le FIDA a intégré l'inclusion des personnes handicapées dans des projets de développement rural au Burkina Faso, en Inde, au Malawi et au Mozambique. Grâce à lui, des ruraux handicapés ont été formés à aider les équipes de projet et les communautés à repérer les obstacles et à adapter les services agricoles, en vue de garantir la pleine participation des personnes handicapées. Au moyen du renforcement des capacités, de technologies accessibles et de méthodes de programmation inclusives, le programme SPARK a aidé des milliers de ruraux handicapés à accéder à des moyens d'existence et à des débouchés économiques.

IV. Une efficacité fondée sur des programmes de pays intégrés

112. FIDA14 est fondé sur le socle stratégique établi lors des cycles de reconstitution précédents. Il s'agit d'assurer la continuité du modèle opérationnel du FIDA tout en améliorant la mise en œuvre, avec plus d'attention et de réactivité. Lors de FIDA13, le Fonds a adopté une approche intégrée dirigée par les pays, associant financement concessionnel, participation à l'élaboration des politiques et partenariats, qui dépasse le cadre de projets isolés dans l'optique de produire un impact systémique. FIDA14 s'appuie sur cette base tout en renforçant le rôle joué par les programmes de pays intégrés en tant qu'unités fondamentales de mise en œuvre. Dès le départ, les interventions et les outils financiers sont groupés, échelonnés et conçus dans un objectif de pérennité, gage d'un maintien des résultats et de leur extension aux systèmes et marchés nationaux bien après la fin de l'implication directe du FIDA.

A. Un programme de travail intégré, garant d'agilité et adapté au contexte

113. Dans l'offre différenciée et adaptée à chaque pays permise par la décentralisation, la mise en œuvre est assurée grâce à un modèle fondé sur des programmes de pays intégrés associant financement concessionnel, participation à l'élaboration des politiques, assistance technique et partenariats au sein d'un seul cadre, dans le respect des priorités de développement des pays. Les trois exemples suivants illustrent la portée de ce modèle. Au Sahel, dans un contexte de fragilité, la résilience, les approches axées sur les communautés et le renforcement institutionnel sont les sujets appelant une action en priorité, en amont des investissements en faveur des marchés et de l'emploi. Dans un pays à revenu intermédiaire à l'économie dynamique, la priorité est de permettre à une base établie de petits exploitants d'accéder aux filières régionales ainsi qu'aux co-investissements issus du secteur privé. Dans un petit État insulaire en développement, les considérations primordiales sont des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, la logistique et l'intégration des systèmes alimentaires. Chacun de ces scénarios s'appuie sur les mêmes piliers et vecteurs, c'est l'ordonnancement des opérations qui diffère. Les équipes décentralisées des

bureaux régionaux sont désormais en mesure de prendre ces décisions de manière systématique plutôt qu'au cas par cas.

114. Cette cohérence opérationnelle est attestée par les données factuelles. L'efficacité de la stratégie de pays est jugée au moins satisfaisante dans 88% des COSOP arrivés à terme. La participation à l'élaboration des politiques au niveau des pays est jugée au moins satisfaisante dans 84% d'entre eux. Dans le cadre de FIDA14, il ne s'agit plus simplement d'appliquer ce modèle, mais d'en assurer la mise en œuvre à plus grande échelle, avec plus de discipline et dans des délais réduits.

Le programme de travail: la plateforme d'investissement intégrée du FIDA.

115. Le programme de travail du FIDA représente le total des investissements du Fonds en matière de développement rural. Il comprend les propres investissements du Fonds au titre de son programme de prêts et dons ainsi que le cofinancement international et national mobilisé en complément. Le programme de travail intégré associe opérations souveraines, investissements non souverains, dons, fonds supplémentaires et participation à l'élaboration de politiques au sein d'une même plateforme d'investissement au niveau des pays. C'est sur cette base que le cofinancement est mobilisé, que les partenariats sont établis et que des fonds publics et privés sont assemblés et affectés à la transformation rurale.

116. Dans le cadre de FIDA14, le programme de travail servira de plateforme centrale pour traduire les engagements de partenariats en un impact à grande échelle au niveau des pays. Il constituera le principal vecteur de co-investissements; en effet, il permettra au Fonds d'impliquer les États et les partenaires plus tôt dans les opérations prévues, gage d'une harmonisation des cycles de financement, d'une conception moins complexe et d'une préparation plus rapide en amont de l'approbation. Cet engagement plus précoce et plus stratégique ouvrira plus de perspectives de cofinancement que les seules contributions au titre de la reconstitution des ressources. Un programme de travail plus robuste se traduit par des programmes de pays de plus grande ampleur et plus intégrés, par une mobilisation accrue de capitaux publics et privés et, pour les partenaires, par une offre plus crédible, dans un contexte mûr pour l'investissement. Des rapports intégrés présenteront l'intégralité des financements mobilisés au niveau des pays, gage de transparence et de confiance pour les cofinanceurs institutionnels et privés. Le programme de travail est essentiel à l'argumentaire de la reconstitution des ressources: chaque contribution au titre de FIDA14, multipliée grâce à l'effet de levier résultant des partenariats, alimente directement l'enveloppe globale de financement destinée à la transformation rurale.

Les programmes d'options stratégiques pour le pays: un cadre pour l'ordonnancement des opérations

117. Les COSOP restent la pierre angulaire de l'action du FIDA dans les pays. Ancrés dans les plans de développement, les trajectoires relatives aux systèmes alimentaires, les engagements en matière de climat et les programmes pour l'inclusion en milieu rural des pays, ils constituent un cadre prospectif englobant les financements, les services de partage des connaissances et les partenariats du FIDA. Dans les COSOP sont établis l'enchaînement des investissements ainsi que les modalités de concertation sur les politiques et de CSST pour toute la durée du cycle programmatique, une certaine souplesse restant garantie à des fins d'adaptation aux chocs et aux évolutions de la situation des pays. Ils servent aussi de référence pour intégrer les investissements souverains et non souverains dans un même cadre de résultats pour le pays, gage de cohérence, de viabilité et d'évolution de la réserve d'interventions au fil du temps.

118. L'exécution opérationnelle suit de plus en plus les approches adoptées dans les programmes de travail. Lorsque les conditions le permettent, une sélection initiale plus rigoureuse et une discipline plus stricte dans la composition du portefeuille permettent de réduire le nombre d'opérations et de mieux les intégrer.

L'ordonnancement des interventions reste un point clé. Dans les situations de fragilité, l'approche du Fonds est d'abord axée sur les communautés, la résilience et le renforcement institutionnel, avant de s'étendre progressivement au financement, aux marchés et à la mobilisation du secteur privé, à mesure que la situation s'améliore. Dans des contextes plus stables, l'action du FIDA vise directement l'établissement de filières inclusives, la mobilisation de financements à grande échelle et le soutien à la réforme des politiques. Concevoir des initiatives en plusieurs phases permet d'intensifier et d'étendre les opérations à mesure que les capacités et la situation des marchés évoluent, en s'appuyant sur des déclencheurs définis garants d'adaptation tout au long du cycle programmatique.

119. Tous contextes confondus, FIDA14 met davantage l'accent sur la durabilité et sur l'échelle des opérations: il s'agit de garantir une appropriation par le pays, de renforcer les capacités institutionnelles et d'établir des modalités de désengagement claires, gage d'une intégration des approches fructueuses aux systèmes nationaux ou de leur pérennisation par les acteurs du marché après la clôture des projets. La pérennisation et la transition vers un retrait des financements du FIDA seront prises en compte dès le début de chaque programme. Selon le contexte national, les activités pourront être progressivement prises en charge par les pouvoirs publics ou les institutions locales; les producteurs et les entreprises pourront poursuivre leurs activités sans l'appui du FIDA; ou d'autres sources de financement publiques et privées pourront prendre le relais. L'appui du FIDA sera conçu pour produire des résultats au cours du cycle des projets, mais aussi pour contribuer à mettre en place les institutions, les capacités, les partenariats et les financements nécessaires à leur pérennisation.

Un mandat universel, une offre adaptée

120. Le FIDA est au service de l'ensemble de ses États membres. Toutefois, ses financements concessionnels, ses interventions sectorielles les plus poussées et ses efforts de programmation les plus intensifs sont destinés en priorité aux zones les plus touchées par la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité: les pays à faible revenu ou en situation de fragilité. C'est dans ces contextes que les déficits de financements extérieurs sont les plus importants, que les investissements commerciaux font défaut et que les besoins de développement justifient le plus des financements concessionnels. L'universalité n'implique pas une offre opérationnelle uniforme. Le FIDA différenciera l'ampleur de son action, la combinaison des instruments utilisés et l'intensité de sa mobilisation selon le niveau de pauvreté rurale, les besoins en matière de sécurité alimentaire, la demande des pays, le contexte de développement et la capacité d'absorption, dans le respect de son mandat et des paramètres de sa Politique en matière de reclassement.

121. Selon leur catégorie de revenus, les pays présentent un niveau de maturité économique et des besoins de développement différents. Dans les pays à faible revenu ou en situation de fragilité, la programmation met l'accent sur la résilience, la restauration des moyens d'existence et le renforcement institutionnel, grâce à des dons et des financements octroyés à des conditions particulièrement concessionnelles. C'est dans ces contextes que le FIDA fait le mieux valoir son avantage comparatif et que, par l'intensité de son action, il s'avère le plus utile. Toutefois, ces contextes se caractérisent souvent par des capacités institutionnelles et d'absorption plus limitées, des risques d'exécution plus importants et des contraintes de financement plus lourdes, ce qui exige un engagement dans la durée, un appui à l'exécution adapté et une proportion plus élevée de ressources concessionnelles. Grâce à sa présence de longue date, à son expérience des situations de fragilité et à sa capacité à conjuguer investissements, renforcement des capacités et participation à l'élaboration des politiques, le FIDA joue donc un rôle particulièrement important dans l'obtention de résultats de développement durables.

122. Dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, le FIDA associe des financements concessionnels à une mobilisation du secteur privé croissante au fil du temps; l'objectif est de soutenir le développement des filières, d'étoffer les systèmes financiers ruraux et d'établir une infrastructure de marchés permettant une transformation économique de plus grande ampleur.

123. Les pays à revenu intermédiaire supérieur demeurent des partenaires importants pour le FIDA, car pour faire baisser de manière significative la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le monde, il faut continuer d'agir dans les pays qui abritent une part importante des populations pauvres et en situation d'insécurité alimentaire à l'échelle de la planète. Parallèlement, les pays à revenu intermédiaire supérieur sont des sources importantes d'innovation, de technologies, de connaissances et de CSST susceptibles de bénéficier à d'autres pays en développement. L'action du FIDA dans ces pays est différenciée et axée sur la demande. Dans les petits États insulaires en développement, elle porte sur la mise en place d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques, la logistique et le renforcement des systèmes alimentaires. Dans les économies de plus grande taille, le FIDA appuie des activités visant à résoudre des problèmes liés à des poches persistantes de pauvreté rurale, à la marginalisation, à des situations de fragilité et à une exclusion sociale au sein d'économies nationales par ailleurs dynamiques. Avec tous les pays à revenu intermédiaire supérieur, le FIDA axe son action sur les investissements catalytiques, l'échange de connaissances, l'innovation et une CSST structurée, tout en évitant de ponctionner ses ressources de base, destinées en priorité aux pays à faible revenu ou en situation de fragilité.

124. La différentiation régionale permet de répondre aux besoins correspondant à différents degrés de développement économique. Dans les régions caractérisées par une population particulièrement jeune et un emploi salarié peu développé, le FIDA soutient des parcours conduisant de l'apprentissage à l'emploi et contribue à la croissance des entreprises rurales. Dans les contextes où la faible intégration aux marchés est une entrave majeure, le FIDA met davantage l'accent sur le groupage, la transformation, le financement et les systèmes de marché. Dans les pays en situation de fragilité, la programmation donne la priorité à la résilience et à la stabilisation des moyens d'existence, selon un ordonnancement où les questions liées aux marchés et à la croissance des entreprises sont traitées lors d'une phase ultérieure. Dans toutes les régions, l'usage des technologies numériques et de l'IA dans la mise en œuvre est de plus en plus un gage d'ampleur et d'efficacité. Ces nuances se reflètent aussi dans le profil des programmes d'investissements à l'échelle régionale.

Encadré 14
L'approche régionale adaptée du FIDA

En Asie et dans le Pacifique, le FIDA met l'accent sur des investissements catalyseurs au profit du premier kilomètre pour connecter les petits exploitants et les entreprises rurales aux marchés, au financement et à l'emploi, et mobilise de plus en plus le financement climatique et les investissements privés dans les petits États insulaires.

En Afrique orientale et australe, l'attention du Fonds se porte en priorité sur l'établissement de filières inclusives, la finance rurale et l'adaptation aux changements climatiques au profit de l'emploi, en particulier pour les jeunes, ainsi que sur un renforcement de la résilience dans les contextes de fragilité et sur la mobilisation de cofinancements du secteur privé national.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, où la fragilité et l'insécurité alimentaire restent des enjeux majeurs, le FIDA privilégie des investissements axés sur le développement à l'initiative des communautés, l'agroécologie et l'adaptation climatique, ainsi que des initiatives destinées à renforcer les organisations paysannes et l'entrepreneuriat des jeunes, à créer des emplois et à soutenir l'établissement de filières inclusives.

Au Proche-Orient, en Afrique du Nord et en Europe, le Fonds mise sur la résilience des communautés et la gestion durable des ressources naturelles dans les pays en situation de fragilité, et sur l'innovation, la modernisation des chaînes d'approvisionnement et les services numériques en milieu rural dans les pays à revenu intermédiaire, assortis d'un appui à la mise aux normes internationales des technologies et des systèmes réglementaires agricoles, notamment pour ce qui est des normes de sécurité alimentaire de l'Union européenne.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les investissements sont axés sur le développement territorial intégré; il s'agit de combiner les possibilités offertes dans le domaine de l'agriculture, des systèmes alimentaires, de l'inclusion aux marchés et de l'emploi pour lutter contre les inégalités, les pressions liées aux migrations et la vulnérabilité environnementale tout en s'appuyant sur des partenariats avec des banques publiques de développement, des financeurs de l'action climatique et des investisseurs privés pour gagner en impact.

125. L'application conjointe de ces approches, différenciées selon le degré de développement économique et la région, garantit le respect du mandat universel du FIDA grâce à une offre ciblée, fondée sur des données factuelles et concentrée sur les zones où le besoin est le plus fort et où le modèle du Fonds donne les meilleurs résultats.

B. Des partenariats en tant que plateformes au service de l'ampleur et de l'impact

126. Les partenariats sont au cœur du modèle opérationnel du FIDA et le resteront dans le cadre de FIDA14. La transformation rurale nécessite une action coordonnée en matière de financement, d'élaboration de politiques, de développement des marchés et d'appui aux institutions. Le FIDA collabore avec les États, les banques de développement, les entités des Nations Unies, les acteurs du secteur privé et les organisations rurales pour élaborer des solutions intégrées qu'aucune institution ne pourrait mettre en œuvre seule.

127. Dans le cadre de FIDA14, cette approche sera approfondie pour garantir que les investissements en milieu rural soient systématiquement liés à l'action économique, climatique et régionale menée plus globalement tout en veillant à ce que les petits producteurs et les communautés rurales restent au centre des préoccupations. L'intérêt des partenariats ne se limite pas à la coordination: ils font office de plateforme pour mobiliser des cofinancements, contribuer à la conception des programmes et influer sur des initiatives de plus grande envergure, et ainsi garantir que l'agriculture et les économies rurales restent au centre de l'attention et que le premier kilomètre ne soit pas négligé. L'avantage comparatif du FIDA réside dans sa capacité à agir comme un intégrateur au service du premier kilomètre, connectant les institutions communautaires, les organisations de producteurs et les entreprises rurales à des plateformes de financement de grande envergure, gage d'investissements produisant des résultats inclusifs et durables dans les zones rurales.

128. Le FIDA s'appuiera de plus en plus sur les partenariats pour associer son savoir-faire dans les économies rurales du premier kilomètre aux moyens d'action à grande échelle, aux financements et aux avantages comparatifs d'autres partenaires de développement. Les programmes de pays détermineront les possibilités de réaliser des investissements complémentaires, de financer conjointement des interventions et de contribuer à l'élaboration des politiques et aux connaissances, en coordonnant l'enchaînement de ces activités avec les pouvoirs publics, les banques multilatérales de développement, les institutions de financement du développement, les organismes des Nations Unies et les acteurs privés. Le but est de renforcer l'ensemble de l'appui au développement offert aux pays, tout en évitant les doubles emplois et en concentrant les ressources là où le FIDA peut le mieux faire valoir son avantage comparatif.

129. Dans le cadre de FIDA14, la collaboration avec les banques multilatérales et régionales de développement sera plus systématique et stratégiquement adaptée aux scénarios où le FIDA apporte une valeur ajoutée. S'appuyant sur des partenariats de longue date avec des institutions comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement, sur une collaboration croissante avec des partenaires régionaux tels que la Banque de développement de l'Amérique latine, la Banque centraméricaine d'intégration économique, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international et le Conseil de coopération du Golfe, ainsi que sur des institutions de développement et de nombreuses autres institutions financières de développement partenaires, le FIDA continuera à convertir des ressources issues de la finance internationale en impact local.

130. Le FIDA approfondira sa collaboration avec des institutions clés en matière de coordination de la réserve d'interventions, d'élaboration de cadres de cofinancement et d'accords de délégation réciproque en vue de développer le financement de l'agriculture et l'investissement rural grâce à des initiatives comme AgriConnect. Ce travail se traduira par une planification conjointe des interventions, une division du travail clairement définie et une mise en œuvre coordonnée, qui permettront au FIDA d'apporter sa valeur ajoutée en matière de premier kilomètre aux opérations des partenaires et au financement des infrastructures. Enfin, dans les instances mondiales et régionales (y compris le G7 et le G20, les réunions et mécanismes de coordination des BMD, ainsi que les instances de coordination consacrées à des thèmes précis), le FIDA continuera à jouer son rôle d'institution financière internationale spécialisée au service de la petite agriculture et de la transformation rurale.

131. Dans le cadre de FIDA14, les programmes de pays seront encore mieux alignés sur les processus d'intégration régionaux comme la stratégie *Global Gateway* de l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale africaine. En raccordant les producteurs et les entreprises des zones rurales aux infrastructures transfrontières, en les intégrant aux marchés et en développant les filières dans ces couloirs élargis, le FIDA contribuera à faire en sorte que la croissance régionale se traduise par des possibilités économiques concrètes pour les communautés.

132. Au sein du système des Nations Unies pour le développement, le FIDA continuera à participer activement à des processus de réforme tels que l'Initiative ONU80, pour renforcer la cohérence, réduire la fragmentation et améliorer l'appropriation par les pays. Le FIDA a pris part à l'Initiative ONU80 dès son lancement, dans l'objectif de promouvoir la simplification du système, d'améliorer les synergies opérationnelles, de renforcer l'attention portée aux mandats fondamentaux et d'adopter des stratégies de réforme adaptées, tout en veillant à ce que le rôle moteur joué par les pays, leur capacité à s'approprier les opérations et les résultats qu'ils obtiennent soient au cœur du processus de développement. En sa qualité

d'institution spécialisée des Nations Unies et d'institution financière internationale, le FIDA apporte un point de vue différent au processus, et contribue à faire en sorte que les débats restent ancrés dans les réalités des pays, l'exécution opérationnelle et l'efficacité en matière de développement.

133. La collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome se poursuivra, notamment dans le cadre du modèle de collaboration entre ces organismes pour les interventions dans les situations de fragilité[58]. Comme indiqué, le rôle de chacun des organismes dans ce cadre correspond à son avantage comparatif. L'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est axée sur l'alerte précoce, l'analyse de la sécurité alimentaire, les mesures d'anticipation, et la protection et la restauration des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance agricoles, notamment par un appui en temps voulu aux cultures, à l'élevage, à la pêche et à la gestion durable des ressources naturelles. Le Programme alimentaire mondial fournit une aide humanitaire à grande échelle sous la forme d'une assistance alimentaire, monétaire et nutritionnelle, en s'appuyant sur ses solides capacités en matière de chaîne d'approvisionnement et de logistique, et contribue à réduire les besoins récurrents par des programmes de renforcement de la résilience et de protection sociale. Le FIDA contribue au financement d'investissements, octroie des prêts et des dons souverains, apporte des capacités d'investissement dans le cadre d'opérations non souveraines, et mène des programmes de développement rural à long terme visant à restaurer les moyens d'existence productifs et à pérenniser les systèmes de marchés. Au niveau des pays, le FIDA continuera de participer activement aux activités des équipes de pays des Nations Unies; il travaillera en étroite collaboration avec la FAO et le PAM pour intégrer les approches relatives aux systèmes alimentaires, et s'appuiera sur les réussites de programmes conjoints des organismes ayant leur siège à Rome (par exemple au Pérou, dans la région Pacifique, ou dans le cadre d'initiatives thématiques telles que le Programme conjoint pour l'autonomisation économique des femmes en milieu rural). L'action conjointe de ces trois organismes permet de passer d'une situation de crise à une phase de rétablissement, puis de transformation, travail qui, dans le cadre de FIDA14, sera plus cohérent et moins fragmenté grâce à une meilleure planification commune. Le FIDA continuera également de rechercher, au-delà des organismes ayant leur siège à Rome, des complémentarités avec les entités des Nations Unies dont les mandats couvrent des facteurs déterminants pour les résultats en milieu rural, afin de renforcer les synergies entre ses investissements et l'action menée plus largement par le système.

134. Parallèlement, des mécanismes robustes seront mis en œuvre pour faire participer les ruraux aux décisions en matière de politiques et d'investissements.
La collaboration avec des organisations de producteurs, des coopératives et des organisations de peuples autochtones – notamment à travers le Forum paysan et le Forum des peuples autochtones au FIDA – continuera à permettre une concertation fondée sur les situations locales, à l'échelle nationale et mondiale. Par son rôle de lien entre la finance internationale, les initiatives régionales et les institutions communautaires, le FIDA contribuera à l'intégration inclusive aux marchés, à l'appropriation locale et à la résilience à long terme.

135. Conjointement, ces partenariats permettront au Fonds d'étoffer son programme de travail en suscitant des cofinancements auprès d'un large éventail de partenaires nationaux et internationaux, et de produire un impact pérenne grâce à des programmes de pays intégrés tout en veillant au respect des priorités institutionnelles que sont le premier kilomètre et l'obtention de résultats mesurables.

[58] PAM, FAO et FIDA. 2026. Renouveler et intensifier la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans les situations de fragilité: renforcer et définir les moyens de resserrer la collaboration au service de l'impact.

V. Une institution adaptée aux objectifs visés

A. Priorité à l'agilité opérationnelle

136. Le FIDA aborde ce cycle de reconstitution en sa qualité d'institution décentralisée, intégrée, renforcée financièrement et opérationnellement agile, en s'appuyant sur les réformes réalisées lors des cycles précédents. Au cours de FIDA13, ces dernières ont permis d'accroître la présence du FIDA et la délégation des pouvoirs dans les pays, d'améliorer l'architecture financière et la gestion des risques, d'enrichir les outils opérationnels et financiers du Fonds et de mieux harmoniser stratégie, ressources et mise en œuvre.

137. Pour l'institution, FIDA14 marque le passage d'une période de réforme à une phase de performance. L'accent n'est plus mis sur des changements structurels, mais sur la conversion des réformes entreprises en agilité opérationnelle, en robustesse des partenariats et en prévisibilité des résultats au niveau des pays, notamment dans les situations de fragilité et les contextes complexes. Le FIDA entend renforcer le rôle de partenaire privilégié qu'il joue dans le développement rural auprès des États et d'autres cofinanceurs. À cette fin, le Fonds rationalisera les processus de conception et de supervision pour améliorer les opérations, renforcera la gestion axée sur les résultats, augmentera l'efficience des opérations décentralisées, promouvra la planification stratégique des effectifs, et s'appuiera sur les outils numériques, la prise de décisions fondée sur des données et les partenariats multilatéraux.

Le FIDA comme partenaire privilégié: rationalisation des processus et des systèmes

138. Lors de FIDA13, le FIDA a renforcé son architecture financière en investissant dans des systèmes de gestion financière et de gestion de données ainsi que dans des outils opérationnels numériques. Ces investissements ont permis de renforcer le contrôle financier et de gagner en agilité et en réactivité dans la gestion de la réserve de projets. Les actions entreprises à des fins d'agilité opérationnelle ont réduit les goulets d'étranglement et rationalisé les partenariats avec les États et les acteurs du secteur privé. FIDA14 s'appuiera sur les investissements réalisés dans le cadre de FIDA13, et les outils mis à l'essai lors de ce précédent cycle verront leur usage institutionnalisé à l'échelle de l'organisation. La technologie sera considérée comme un levier d'amélioration pratique des résultats et de l'efficience, au service du ciblage, de la supervision, de la surveillance du portefeuille et de la gestion des risques, et ne sera plus régie par un programme d'innovation séparé. Les processus opérationnels de base intégreront des outils numériques, des données géospatiales et des outils d'analyse des données en vue de réduire les coûts de transaction, d'améliorer la prise de décisions et de favoriser une gestion évolutive. La technologie jouera un rôle central pour rationaliser et intégrer les modes de travail, qui gagneront en agilité et en efficience.

Intégrer et transversaliser les technologies émergentes pour plus d'impact

139. Depuis 2020, en application de son Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies, le FIDA intègre des technologies émergentes à l'échelle de l'organisation, notamment l'IA, dans un cadre de contrôle strict garant d'une utilisation responsable. Pendant FIDA13, l'objectif était de bénéficier de premiers gains d'efficience tout en recensant les cas d'utilisation prioritaires et en mettant à l'essai des applications pertinentes sur le plan opérationnel. Aujourd'hui, une gamme d'applications d'entreprise fondées sur l'IA aide aux tâches du quotidien (travaux de résumé, de traduction et de transcription, notamment) et plusieurs départements collaborent pour couvrir d'autres cas d'utilisation en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Les fonctions visées sont une analyse rétrospective des situations de fragilité assistée par intelligence artificielle, un examen de la conception des projets augmenté et une assistance automatisée en matière de conformité et de traitement de documents. Dans le cadre de FIDA14, les

technologies émergentes seront appliquées aux domaines où elles apportent une valeur opérationnelle claire dans les opérations de bases et les systèmes institutionnels. Leur adoption aura aussi une incidence sur l'évolution du personnel, notamment en ce qui concerne les compétences, les rôles et les modes de travail nécessaires pour remplir plus efficacement le mandat du Fonds. Parallèlement, le FIDA déterminera les domaines prioritaires où une collaboration avec d'autres IFI et des partenaires de développement sera susceptible de renforcer le partage de capacités et d'accroître les gains d'efficience dans la mise en œuvre.

Renforcement de la planification stratégique des effectifs et de la gestion des aptitudes

140. Les compétences et l'adaptabilité du personnel du FIDA sont essentielles à l'efficacité et à l'efficience institutionnelles. Ces dernières années, le FIDA a réaffecté un nombre important de postes et de fonctions à des domaines plus stratégiques et plus opérationnels comme le secteur privé, la passation de marchés dans le cadre des projets, l'expertise technique ou l'efficacité du développement. À l'avenir, une planification stratégique des effectifs mieux adaptée permettra de mieux prévoir les besoins en ressources et de détecter les lacunes majeures en matière de compétences et de connaissances. Pour ce qui concerne l'agilité opérationnelle, le FIDA entend adapter la composition et la structure futures de ses effectifs en fonction des profils nécessaires pour appuyer l'exécution de son programme de travail.

141. À mesure que le FIDA développe ses opérations non souveraines et accroît la mobilisation du secteur privé, la composition et les compétences du personnel deviennent des facteurs clés de réussite, notamment dans des domaines comme le financement par le secteur privé, les instruments de financement mixte, la structuration des risques et la gestion des partenariats. Ainsi, dans le cadre de FIDA14, l'accent sera mis sur un recrutement ciblé et sur des actions spécifiques de perfectionnement et de reconversion visant des compétences opérationnelles appliquées, aux fins d'un renforcement de la mise en œuvre.

Une attention extrême portée à une gestion et une planification axées sur les résultats

142. Facteur clé d'agilité opérationnelle, la budgétisation et la méthode de gestion axées sur les résultats du FIDA continueront à favoriser la transparence, à renforcer la reddition de comptes et à garantir l'adéquation des ressources institutionnelles avec les résultats en matière de développement. Par cette approche, le FIDA assure un respect encore plus strict de son mandat fondamental, veille à une corrélation entre les engagements pris au titre des reconstitutions des ressources et la mise en œuvre des programmes, et porte son attention sur des résultats mesurables plutôt que sur des activités. À l'avenir, il s'emploiera à renforcer le lien entre les engagements de reconstitution et les capacités de mise en œuvre annuelles grâce à un cycle glissant de planification triennal. L'allocation des ressources sera basée sur des hypothèses en matière de planification sur plusieurs années et les ressources budgétaires seront majoritairement axées sur l'exécution des programmes, l'objectif étant d'atteindre une proportion de 62% d'ici à 2030. En outre, les allocations budgétaires seront alignées sur les résultats institutionnels et les produits prévus, ce qui simplifiera les processus internes de budgétisation tout en garantissant une coordination entre les départements ainsi que des résultats clairement exprimés à l'appui des projets de budget.

Mise à profit des services partagés et des partenariats

143. Le FIDA continue à améliorer l'efficience de son modèle opérationnel décentralisé grâce, lorsqu'il y a lieu, à l'utilisation systématique de services partagés et de partenariats avec des organismes des Nations Unies, des IFI et d'autres partenaires de développement. Actuellement, plus de 60% des bureaux du Fonds sont hébergés dans des locaux partagés, où les services d'appui peuvent aussi être mis

en commun, comme au Kenya. Ainsi, des économies d'échelle sont réalisées, la continuité opérationnelle est assurée et le rapport coût-efficacité est amélioré. Le FIDA s'appuie aussi sur des services et des accords à long terme du système des Nations Unies en matière de voyages, de gestion du parc de véhicules, de passation de marchés et de formation à la sécurité. Dans le cadre de FIDA14, il ne s'agit plus d'accroître la participation à des mécanismes de partage, mais de maximiser leur valeur opérationnelle.

B. Étoffer la boîte à outils financière du FIDA pour en faire une plateforme d'investissement catalyseur

Un modèle financier consolidé pour plus de souplesse

144. Le modèle financier du FIDA a évolué au fil des cycles de reconstitution des ressources, chacun d'entre eux renforçant les fondations financières, la gouvernance et la gestion des risques de l'institution. Le Fonds a ainsi bâti une assise financière robuste et résiliente, fondée sur une solide base de fonds propres et sur un excellent profil de liquidité.

145. Les récentes mises à jour de la Politique d'adéquation des fonds propres ont encore amélioré la manière dont le FIDA et ses États membres dirigent l'organisation et ont renforcé son bilan, grâce à des outils permettant d'optimiser les ressources tout en faisant preuve de prudence et en garantissant la viabilité financière à long terme. Considérées dans leur ensemble, ces évolutions démontrent que le modèle financier du FIDA a atteint un niveau de maturité garant de plus de souplesse sans nuire à la discipline financière.

146. Fort de cette situation financière améliorée, le FIDA peut s'appuyer sur l'optimisation des fonds propres pour affecter les ressources de manière plus efficiente, conformément à son mandat, reflet d'une approche plus prospective et mieux intégrée dans la détermination du volume et de la composition du programme de prêts et dons. Le Fonds peut ainsi adapter son modèle financier à mesure que les besoins évoluent, sans perdre en stabilité et en préservant sa nature de fonds de développement concessionnel sur le long terme. Cela lui permet de renouveler son engagement à affecter au moins 70% du programme de prêts et dons au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)[59] et à octroyer la majorité de l'ensemble des ressources au titre du SAFP et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) à des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur.

Renforcement de l'offre financière et opérationnelle du FIDA

147. Pendant FIDA14, le FIDA continuera à mettre au point des instruments pour les proposer aux États membres dans le cadre de ses programmes d'investissement. Les garanties partielles de crédit[60] pourraient devenir un atout de plus dans l'offre du FIDA, comme il ressort de l'essai mené durant FIDA13. Elles permettent au FIDA d'étendre son impact grâce à des partenariats avec des banques publiques de développement nationales et régionales, à l'appui d'investissements locaux essentiels à la transformation rurale. Le Fonds peut s'appuyer sur ces instruments financiers pour intensifier sa collaboration avec les autres organismes multilatéraux et institutions de financement du développement comparables, pour mieux partager les risques et pour mobiliser des ressources supplémentaires, notamment auprès du secteur privé, et ainsi accroître le programme de travail global.

[59] Le SAFP est le mécanisme d'allocation de financements aux pays par lequel le FIDA détermine le volume de ressources de base disponible pour chaque pays à faible revenu ou pays à revenu intermédiaire inférieur.
[60] À sa cent-quarante-septième session, le Conseil d'administration a approuvé le Cadre pilote relatif aux garanties partielles de crédit, applicable pour la fin de FIDA13 et la première moitié de FIDA14 (jusqu'en juin 2029). En fonction du résultat du pilote, ce cadre pourrait être intégré à la panoplie financière du FIDA dans les cycles de reconstitutions suivants.

148. Le FIDA entend aussi soutenir l'innovation grâce à son partenariat avec le secteur privé, reconnu comme un acteur stratégique pour gagner en ampleur et en durabilité. Les MPME rurales et les institutions financières locales opèrent généralement en monnaie locale, tandis que les prêts octroyés par un bon nombre de BMD et d'organismes de financement du développement sont libellés dans une monnaie forte (dollar des États-Unis, euro, etc.). À cette fin, le FIDA travaille actuellement à la conception de solutions de prêt en monnaie locale pour ses investissements non souverains afin d'aider les emprunteurs à gérer le risque de change. Dans un premier temps, le Fonds mettra l'accent sur les devises négociées sur des marchés de petite taille et dont l'accès est limité (devises « frontières »). Le risque de change sera couvert au niveau du bilan au moyen d'opérations sur instruments dérivés[61], et les coûts liés à cette couverture seront soit répercutés sur les emprunteurs, soit intégrés dans la tarification des prêts en monnaie locale.

L'innovation au service des outils financiers institutionnels de mobilisation de ressources

149. Dans le cadre de FIDA14, le FIDA envisagera des instruments financiers ciblés pour mobiliser davantage de financements à destination des économies rurales. Les garanties de portefeuille au niveau du bilan en sont un exemple. Cet instrument constituerait pour les États membres et aux partenaires de développement un moyen supplémentaire et plus ciblé de soutenir les activités du FIDA, en complément des contributions de base à la reconstitution des ressources et des prêts concessionnels de partenaires. Déjà utilisé par des BMD équivalentes, il permettrait au FIDA de mobiliser des financements supplémentaires pour soutenir la transformation rurale.

150. Fort de sa solide expérience en matière de placements privés et des enseignements tirés de l'introduction de papiers commerciaux (une forme d'émission publique destinée à la gestion de la liquidité), le FIDA étudie la possibilité d'ajouter les émissions obligataires publiques à ses instruments de financement pour financer un programme élargi, principalement comme outil de gestion des risques visant à atténuer les risques de financement et de refinancement. Cet instrument supplémentaire pourrait offrir davantage de souplesse, élargir l'accès aux marchés et renforcer la résilience financière. Au cours de FIDA14, le Fonds évaluera les coûts, les avantages, les risques, les garanties et les modalités d'exécution, et poursuivra les échanges avec les États membres et les organes directeurs sur les conditions, les garanties et le calendrier appropriés.

[61] Tous les règlements liés aux produits dérivés seraient effectués en devises fortes (sans échange de monnaie locale).

Encadré 15
Des émissions publiques en appui à la boîte à outils financière du FIDA

S'appuyer sur l'expérience acquise en matière d'émissions

Depuis 2021, le FIDA a émis 13 placements privés, reflet d'une capacité accrue à émettre des obligations durables et d'un profil renforcé sur les marchés. Les émissions publiques pourraient contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles et des futures notes de crédit.

Un accès élargi et plus efficient aux liquidités

Contrairement aux placements privés, qui ciblent une clientèle d'investisseurs limitée, les émissions publiques s'adressent à un marché plus vaste et constituent un moyen plus efficient d'accéder à des liquidités. Dans les périodes de tension sur les marchés, elles pourraient permettre une diversification des sources de financement et contribuer à réduire les risques de liquidité et de refinancement.

Une solution complémentaire pour répondre à des besoins de liquidité

Les émissions publiques pourraient être utilisées en complément des instruments existants du FIDA, mais elles ne seraient envisagées que si les besoins de liquidité dépassent un certain volume – le seuil à franchir pour garantir un accès suffisamment régulier aux marchés. Leur utilisation resterait entièrement conforme au cadre financier et aux politiques du FIDA.

Renforcement de l'institution et de sa visibilité

Une présence régulière sur les marchés ouverts pourrait accroître la visibilité du FIDA auprès des investisseurs institutionnels internationaux, en particulier des banques centrales. Elle enverrait aux investisseurs du secteur privé un signal clair quant au potentiel d'investissement que représentent les petits exploitants agricoles et les producteurs, et contribuerait à réduire le déficit de financement des investissements dans les systèmes alimentaires. Elle pourrait aussi renforcer les relations avec les États membres et appuyer la mission du FIDA sur les marchés de capitaux. Les produits correspondants financeraient le programme de prêts et dons, conformément aux modalités déjà approuvées par le Conseil.

VI. FIDA14: cadre financier et impact

151. Cette section présente les trois scénarios de financement soumis à la Consultation pour illustrer comment les résultats de la reconstitution des ressources influent sur la capacité du FIDA à mettre en œuvre ses priorités stratégiques. Fondés sur des priorités et une approche opérationnelle identiques, ces scénarios montrent une incidence directe des ressources disponibles sur l'ampleur, la concessionnalité et la souplesse de la mise en œuvre.

Propositions de scénarios pour FIDA14

152. Les scénarios s'appuient sur les variables suivantes:

- le niveau des contributions au titre de la reconstitution des ressources, en tenant compte des contributions additionnelles de base pour le climat et des prêts concessionnels de partenaires;
- le niveau des fonds propres utilisables;
- le niveau d'emprunt;
- une approche rigoureuse pour un budget administratif maîtrisé, à croissance réelle nulle.

153. Prises dans leur ensemble, ces variables conditionnent le montant du programme de prêts et dons, l'équilibre entre les dons et les prêts ainsi que l'envergure globale du programme de travail envisageable dans le cadre de FIDA14.

154. Tous les scénarios poursuivent l'appui dans les situations de fragilité, maintiennent un degré élevé de concessionnalité et continuent de renforcer la participation du secteur privé, tout en optimisant les ressources financières du FIDA dans le cadre de la Politique révisée d'adéquation des fonds propres. Les scénarios se caractérisent par une augmentation progressive des financements au titre de la reconstitution des ressources, de la capacité d'octroi de dons et de prêts et de l'impact sur le développement. Ainsi, les scénarios les moins ambitieux font davantage appel à la capacité financière du FIDA, tandis que les plus ambitieux

préservent une plus grande marge de manœuvre financière. Tous sont financièrement viables et respectent les objectifs proposés en matière d'allocation des ressources. Les scénarios suivants sont soumis pour examen et commentaires.

a) **Le scénario A** prévoit des contributions de base inférieures de 10% à celles de FIDA13, tout en visant un programme de prêts et dons supérieur de 4% à son niveau de FIDA13. Il correspond à une optimisation maximale des dons dans la limite des ressources financières disponibles.

b) **Le scénario B** prévoit des contributions de base inchangées en valeur nominale par rapport à celles de FIDA13, et vise un programme de prêts et dons supérieur de 12% à celui de FIDA13.

c) **Le scénario C** est fondé sur une croissance réelle inchangée des financements au titre de la reconstitution des ressources (équivalant à une croissance nominale de 10%) comparativement à FIDA13, garante d'une augmentation de 19% du montant total du programme de prêts et dons.

Tableau 1
Scénarios de reconstitution des ressources pour FIDA14
(en millions d'USD)

	FIDA13	FIDA14		
Scénarios		**A**	**B**	**C**
		Contributions		
Nouvelles contributions de base	1 382	1 275	1 400	1 500
Contributions additionnelles de base pour le climat	54	50	75	100
Prêts concessionnels de partenaires	226	175	200	225
Cible de reconstitution des ressources	**1 662**	**1 500**	**1 675**	**1 825**
				Utilisation des ressources
Programme de prêts et dons	**3 405**	**3 555**	**3 820**	**4 037**
Total des ressources concessionnelles	**2 055**	**2 185**	**2 366**	**2 522**
dont volume soutenable des dons	483	440	585	690
Élément de libéralité des ressources concessionnelles (%)	***66%***	***62%***	***64%***	***65%***
Total des ressources non concessionnelles	**1 350**	**1 370**	**1 454**	**1 515**
dont le Programme de financement du secteur privé	90	137	180	218
Programme de travail (programme de prêts et dons + cofinancement)	**9 363**	**10 430**	**11 160**	**11 739**

Une visibilité claire sur les financements

155. Le programme de prêts et dons reflète la capacité maximale du FIDA à approuver de nouveaux prêts et dons au titre de FIDA14. Il est déterminé à partir du montant des contributions de base à la reconstitution des ressources, des contributions additionnelles de base pour le climat, des prêts concessionnels de partenaires et des fonds propres utilisables, en tenant compte des obligations de décaissement existantes et des besoins de volants de liquidité, conformément aux politiques du FIDA en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité.

156. L'initiative d'optimisation des fonds propres du FIDA, qui s'est achevée en 2025, met directement en œuvre les recommandations de l'examen du Cadre d'adéquation des fonds propres du G20 préconisant que les BMD s'appuient non plus sur des volants de fonds propres statiques, selon un principe de prudence, mais sur une gestion dynamique des fonds propres en fonction du risque, afin d'accroître leurs capacités à octroyer des dons et leur marge de manœuvre en matière de prêts, sans compromettre leur solidité financière. La Politique révisée

d'adéquation des fonds propres et la version révisée du Cadre d'emprunt intégré assurent au FIDA et aux États membres une visibilité claire sur la trajectoire et la viabilité financières du Fonds à long terme. Cette visibilité financière améliorée, couplée à des fonds propres et des liquidités particulièrement solides, éclaire la prise de décisions d'un cycle à l'autre pour maximiser l'efficience dans l'utilisation des fonds propres du FIDA, tout en assurant une gestion prudente de ces fonds dans le respect des limites associées aux indicateurs financiers clés. Ainsi, l'optimisation des fonds propres confère non seulement une plus grande souplesse de réaction en cas de nécessité, mais elle se traduit aussi par la mise à disposition d'indicateurs d'alerte précoce qui permettront aux États membres et au FIDA de réaliser les arbitrages garants de la viabilité du Fonds à long terme.

157. **Les fonds propres utilisables**, principal indicateur financier du FIDA, englobent la capacité d'octroi de prêts et de dons, les degrés de concessionnalité, la qualité du portefeuille de prêts, le statut de créancier privilégié et les risques de marché. Dans la Politique révisée d'adéquation des fonds propres[62], il a été confirmé que le ratio de fonds propres utilisables délimitait obligatoirement la capacité d'engagement.

158. Pour FIDA14, il est prévu que les fonds propres utilisables restent supérieurs à 30% quel que soit le scénario[63], contre 36,3% en 2026[64]. Dans les projections allant jusqu'à FIDA16, le taux demeure supérieur à la limite dans tous les scénarios, la fourchette étant comprise entre 27 et 29% à la fin de FIDA16 (figure 2). Dans les scénarios A et B, le montant projeté des fonds propres utilisables ne diffère pas sensiblement puisque les dons s'établiraient au niveau le plus élevé possible suivant le niveau des contributions (approche similaire de l'utilisation des fonds propres en termes relatifs dans les deux scénarios). La Politique révisée prévoit un suivi constant des ratios de fonds propres des agences de notation. Les niveaux de fonds propres projetés garantiront que le FIDA continuera à opérer au-dessus des seuils pertinents[65] établis par S&P Global et Fitch pour évaluer l'adéquation des fonds propres des institutions multilatérales de financement.

[62] FIDA. 2025. Politique révisée d'adéquation des fonds propres.
[63] Les scénarios associés à des niveaux de contributions plus faibles présentent des ratios de fonds propres moins élevés afin de maintenir des niveaux appropriés de financement par des dons.
[64] Données arrêtées en juin 2026.
[65] Niveaux « extrêmement solide » et « excellent », respectivement.

Figure 2
Prévisions en matière de fonds propres utilisables (FIDA14-FIDA16)

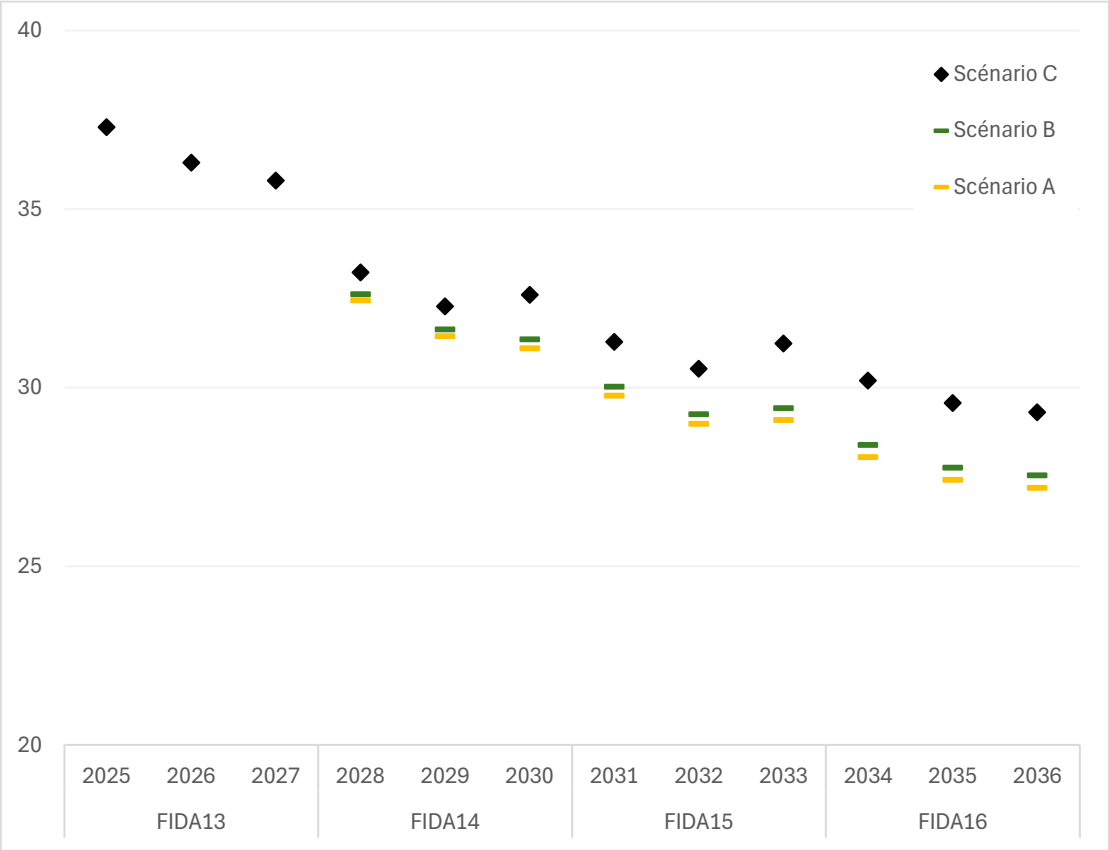

159. Ces prévisions confirment que le FIDA est en mesure d'adapter la stratégie d'utilisation de ses fonds propres, ce qui pourrait garantir l'exécution d'un programme de prêts et dons ambitieux, où l'offre concessionnelle serait préservée (au besoin, par des emprunts supplémentaires). Cette nouvelle approche permet en outre d'évaluer de potentielles stratégies d'optimisation des fonds propres au cours de FIDA14 (fondées notamment sur les garanties de portefeuille), pouvant être utilisées pour améliorer le profil de risque du Fonds. L'allégement des exigences de fonds propres résultant de l'application éventuelle de telles stratégies pourrait en définitive donner plus de lest pour octroyer des prêts, ce qui irait dans le sens de la mission du FIDA.

160. **Volume soutenable des dons.** Le don reste un instrument essentiel pour financer le développement rural et agricole dans les pays qui font face à un fort surendettement et à une marge de manœuvre budgétaire limitée. Dans le cadre du CSD et du niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources, les dons sont principalement financés par les nouvelles contributions de base aux fins de la reconstitution des ressources et par des contributions additionnelles, après déduction des charges et des compensations au titre du CSD et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En conséquence, l'amélioration des résultats de la reconstitution des ressources est directement liée à une plus grande disponibilité de fonds pour les dons.

161. Les changements au regard de l'admissibilité aux dons[66], ainsi que les ressources disponibles, permettent de préserver, dans la plupart des cas, les enveloppes de dons par pays à des niveaux comparables ou supérieurs à ceux de FIDA13. Cela reste le cas même dans les scénarios associés à des niveaux de reconstitution des

[66] En raison d'une augmentation du risque de surendettement d'après l'évaluation de la soutenabilité de la dette par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, ou à la suite d'un changement de classification en tant que pays exclusivement admissible aux dons de l'Association internationale de développement.

ressources plus faibles. Comme proposé par d'autres organismes de financement concessionnel tels que l'Association internationale de développement ou le Fonds asiatique de développement, le FIDA pourrait envisager d'offrir à une sélection de pays admissibles aux dons une combinaison de dons et de prêts extrêmement concessionnels régie par la demande, sous réserve d'une validation par le Fonds monétaire international, le cas échéant. Cette formule a déjà été appliquée dans le cadre de FIDA11, après approbation par le Conseil d'administration du FIDA.

Financements issus du secteur privé et rôle catalyseur des fonds propres

162. Il est essentiel de mobiliser le secteur privé pour accroître l'ampleur de l'action. La transformation rurale nécessite aussi de recourir à des financements non souverains. Dans le cadre de FIDA14, le FIDA continuera de développer sa stratégie concernant le secteur privé en mobilisant les ressources disponibles afin de maximiser l'impact. Le programme d'opérations non souveraines sera financé par une combinaison de ressources de base, de ressources empruntées et de fonds supplémentaires hors bilan. Dans les trois scénarios, l'enveloppe destinée à ces opérations est comprise entre 34 millions d'USD et 54 millions d'USD en ressources de base pour l'appui au dispositif de réduction du risque et entre 137 millions d'USD et 218 millions d'USD en ressources empruntées, ce qui représente une augmentation importante par rapport à FIDA13 et dénote l'engagement du FIDA à monter des financements à fort effet multiplicateur.

163. Les instruments de rehaussement de crédit seront un pilier de cette action, en ce qu'ils permettront d'élargir et d'approfondir le périmètre des transactions à plus haut risque, en particulier dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. La composante de réduction des risques pourra représenter jusqu'à 25% cent de l'enveloppe de rétrocession dans le cadre des opérations non souveraines dans tous les scénarios, ce qui reflète le niveau de risque que l'institution est prête à accepter pour intervenir dans les pays à risque plus élevé. Le FIDA adoptera une approche au cas par cas, gage d'une couverture souple qui répond aux critères spécifiques de chaque transaction faisant intervenir ce dispositif, compte tenu du volume soutenable des dons.

164. Par ailleurs, dans tous les scénarios, des instruments de financement mixte, des mécanismes de financement innovants et des garanties de portefeuille pour les opérations non souveraines émanant d'organismes publics de financement du développement pourront être mis en œuvre pour attirer des capitaux à impact des secteurs privé et public, en s'appuyant sur les ressources de base comme principal levier de rehaussement de crédit dans une sélection de transactions.

Concessionnalité, allocation et universalité

165. Les mécanismes d'allocation, qui seront inchangés dans le cadre de FIDA14, reposent sur la pérennité et la transparence. Le financement souverain continuera à être octroyé par l'intermédiaire du SAFP et, en complément, par le MARE, et une enveloppe distincte sera consacrée aux opérations non souveraines. Ce cadre garantit un équilibre entre modularité, concessionnalité et couverture tout au long du cycle de reconstitution, ainsi qu'une définition claire des responsabilités pour les guichets de financement des opérations souveraines et non souveraines.

166. **Dans le cadre de FIDA14, il est prévu de maintenir un degré de concessionnalité élevé** dans les ressources allouées au titre du SAFP. Dans tous les scénarios, l'enveloppe allouée au titre du SAFP représentera au moins 70% de l'ensemble du programme de prêts et dons. Par ailleurs, les ressources de base seront allouées intégralement (100%) aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. Partant, l'allocation des ressources continuera à être fondée sur les besoins, la performance et la vulnérabilité des pays.

167. Le FIDA continuera d'allouer ses ressources en priorité aux pays à faible revenu, notamment au titre du SAFP et sous forme de dons, en accordant une attention particulière aux pays en situation de fragilité ou de surendettement. Les ressources

destinées aux pays à faible revenu et aux situations de fragilité sont également confortées par l'affectation d'au moins 60% des ressources de base à l'Afrique et d'au moins 55% à l'Afrique subsaharienne, une forte proportion des pays africains étant à faible revenu ou en situation de fragilité. Par souci de transparence, le FIDA continuera de rendre compte de la part des ressources de base allouée aux pays à faible revenu au début du cycle et de leur absorption effective à la fin de celui-ci, comme il le fait depuis FIDA12.

168. Dans tous les scénarios, la concessionnalité d'ensemble – représentée par la valeur moyenne de l'élément de libéralité dans l'enveloppe concessionnelle – reste élevée (entre 62% et 65%), d'autant plus élevée que le résultat visé est ambitieux. Ce degré de concessionnalité est supérieur à celui observé dans de nombreuses institutions comparables appliquant une approche similaire en matière de concessionnalité, ce qui confirme que le FIDA maintient sa position de fonds de développement concessionnel de premier plan, avec un fort accent sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

Tableau 2
Répartition de l'utilisation des ressources par canal dans les scénarios pour FIDA14
(en millions d'USD)

	FIDA13	A	B	C
Programme de prêts et dons	**3 405**	**3 555**	**3 820**	**4 037**
Volume des ressources par canal				
SAFP (y compris les compléments pour le climat, les dons CSD et la réserve pour la dégradation de la situation d'endettement)	2 408	2 479	2 663	2 816
MARE	857	890	917	926
Programme de financement du secteur privé (ressources empruntées et ressources de base sous forme de dons)	108	171	225	272
Autres dons non affectés à un pays/au titre du guichet mondial/régional	32	15	15	23

[a] À des fins de comparaison, et sous réserve d'engagements pris au titre de politiques, les scénarios sont fondés sur l'hypothèse que, dans le cadre de FIDA14, au moins 60% des ressources de base continueront à être allouées à l'Afrique (au moins 55% à l'Afrique subsaharienne) et que la part des ressources de base affectée aux pays définis par la Banque mondiale comme étant en situation de fragilité ou de conflit restera de 30%.

[b] Le SAFP comprend les compléments pour le climat, les dons au titre du CSD et la réserve pour la dégradation de la situation d'endettement.

[c] L'enveloppe des opérations non souveraines comprend les ressources empruntées et les ressources de base allouées à des fins de rehaussement de crédit.

169. **Le FIDA continuera à honorer son engagement en faveur de l'universalité[67], conformément aux principes énoncés dans sa Politique en matière de reclassement et dans le respect de sa viabilité financière.** Environ 40% des ressources du Fonds sont octroyées à des conditions ordinaires et sont principalement absorbées par les pays à faible revenu (à leur demande, au titre du MARE), par les pays à revenu intermédiaire inférieur, les pays à revenu intermédiaire supérieur et le financement du secteur privé. Des contributions au titre de la reconstitution des ressources plus élevées se traduisent par des volumes supérieurs de ressources de base et de ressources empruntées disponibles pour tous les groupes de pays, la répartition prévue en pourcentage devant rester globalement similaire à celle de FIDA13[68] dans les trois scénarios.

170. Dans tous les scénarios, la capacité à octroyer des dons augmente plus rapidement que le montant total du programme de prêts et dons, ce qui traduit l'accent stratégique mis sur l'allocation d'une plus grande part des ressources de reconstitution additionnelles aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

[67] La Politique du FIDA en matière de reclassement du FIDA définit l'approche du Fonds concernant le retrait de ses financements, laquelle est conforme au principe d'universalité du FIDA et à un ensemble de principes fondamentaux.
[68] Dans le cadre de FIDA13, les pays à revenu intermédiaire supérieur ont reçu 15% du programme de prêts et dons. Les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur continuent de recevoir l'intégralité des ressources de base.

inférieur, notamment aux pays en situation de fragilité et de surendettement. Cela explique l'absence de linéarité entre les financements au titre de la reconstitution, le montant du programme de prêts et dons et les enveloppes de dons.

Figure 3
Scénarios du programme de prêts et dons pour FIDA14: répartition par catégorie de revenu
(en millions d'USD)

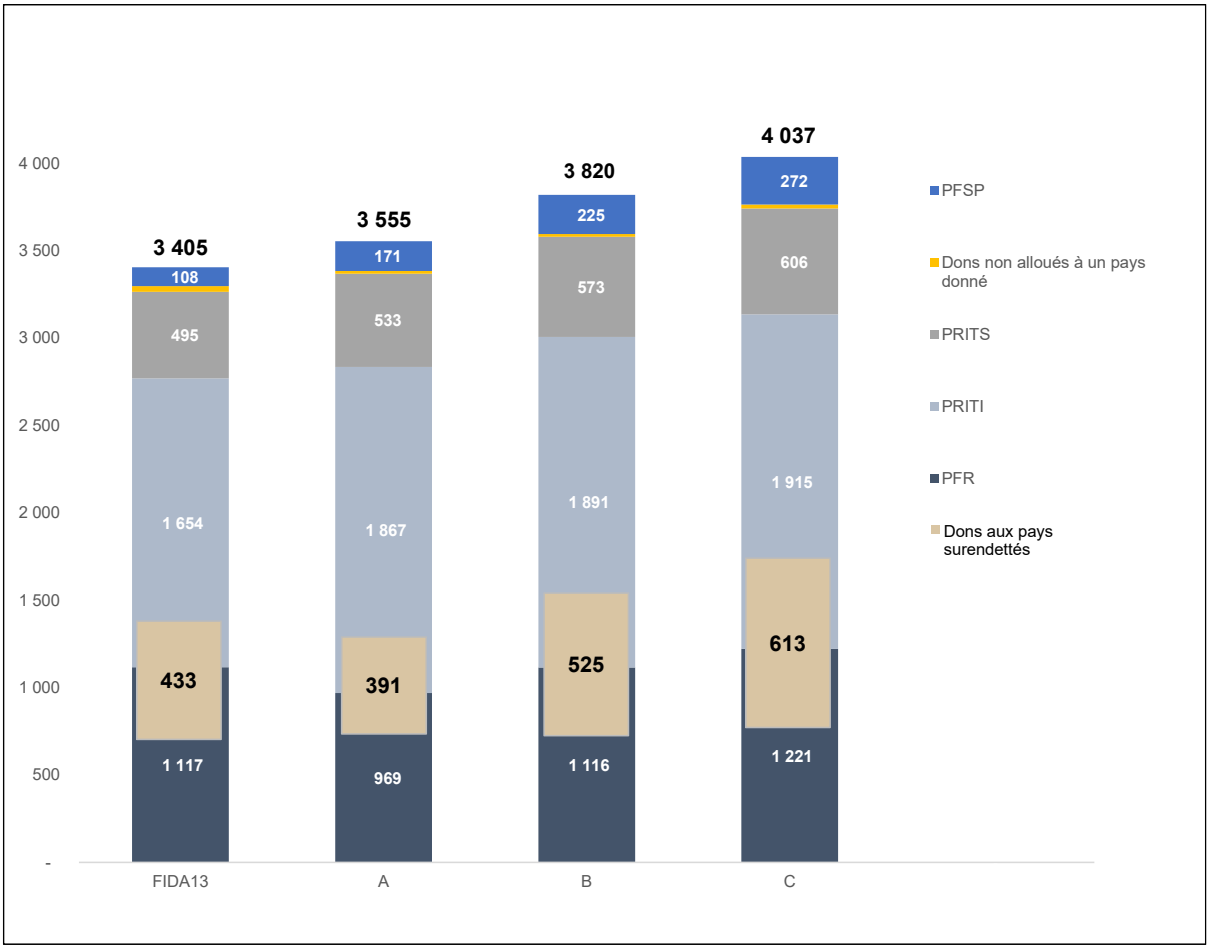

Note: PFR: pays à faible revenu; PRITI: pays à revenu intermédiaire inférieur; PRITS: pays à revenu intermédiaire supérieur.

Convertir les ressources en impact

171. Fondé sur les résultats en matière de développement obtenus lors des cycles de reconstitution précédents, FIDA14 produira un fort impact économique sur les populations rurales. Organisation axée sur les résultats, le FIDA s'appuie essentiellement sur des évaluations de l'impact pour mesurer son efficacité en matière de développement. Grâce à un ensemble de données issu de 58 évaluations de l'impact réalisées avec rigueur sur des projets clôturés entre 2016 et 2024 (dans le cadre de FIDA10, de FIDA11 et de FIDA12), le Fonds peut mesurer les résultats reflétés par les principaux indicateurs de son Cadre de gestion des résultats, qui concernent les revenus, les capacités de production, l'accès au marché, la résilience et la nutrition. Ces évaluations fournissent un socle de données empiriques utile pour formaliser les résultats attendus de FIDA14, éclairant à la fois la conception des futurs investissements et la fixation des cibles en matière d'impact[69].

[69] Les indicateurs concernant les revenus et les capacités de production sont définis en fonction des activités sectorielles ciblées par le projet, comme la culture concernée, l'élevage ou la pêche, tandis que, dans les projets destinés à soutenir les moyens d'existence de manière plus générale, c'est le total des revenus issus de l'agriculture,

172. Au fil du temps, le portefeuille du FIDA s'est orienté vers des interventions à forte intensité dans des filières, gage d'un impact accru pour les participants aux projets. Les constatations du Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 montrent que les projets évalués au cours de cette période ont produit un impact moyen plus fort en matière de revenus, de capacités de production et d'accès aux marchés que ceux évalués durant FIDA11 (augmentation des revenus de 34% contre 23%, croissance des capacités de production de 35% contre 23% et accès aux marchés amélioré de 34% contre 25%, respectivement)[70]. Ce fort impact est dû à des combinaisons judicieuses d'actions ciblées et mieux coordonnées, caractérisées par des complémentarités et un calendrier d'exécution bien étudiés. L'effet de ces combinaisons dans la conception ne se limite pas à une augmentation des revenus individuels; une analyse portant sur 17 projets relevant de FIDA11 a mis en lumière une réduction de 10% de la pauvreté multidimensionnelle directement imputable aux interventions du FIDA[71]. Cependant, cette évolution a aussi conduit à une réduction du nombre de personnes atteintes, les projets intégrés complexes présentant par nature une capacité plus faible en matière de portée. Les cibles de FIDA12 et de FIDA13 relatives à l'impact, fixées au moyen de modèles établis à partir des chiffres de portée plus élevés enregistrés lors des cycles précédents, ne tenaient pas entièrement compte de cette évolution stratégique. La méthode utilisée pour estimer les futurs objectifs d'impact a été affinée à la lumière des enseignements tirés de l'expérience, ce qui a permis de calibrer les objectifs pour FIDA14 en fonction de l'évolution du portefeuille au cours des récents cycles. À mesure que les priorités stratégiques de FIDA14 en matière de marchés, d'emploi rural et de résilience prendront la forme de programmes de pays et de réserves de projets d'investissement, leur impact complet sur le développement se matérialisera lors des cycles de reconstitution ultérieurs, à l'achèvement de ces projets.

Scénarios financiers de FIDA14 et échelle des résultats

173. Dans les scénarios financiers de FIDA14, le montant du programme de travail est de 10,430 milliards d'USD pour le scénario A, de 11,160 milliards d'USD pour le scénario B, et de 11,739 milliards d'USD pour le scénario C. Les objectifs d'impact pour les indicateurs d'impact de niveau II (2.1.1 à 2.1.7) sont simulés pour chacun de ces scénarios à l'aide des résultats mis en évidence par l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12. Le tableau 3 montre que les objectifs d'impact simulés en matière de revenu passent de 75 millions de personnes dans le scénario financier A à 80 millions dans le scénario B, et à 84 millions dans le scénario C.

174. Il convient de noter qu'un volume de reconstitution plus élevé ne se traduit pas automatiquement par une amélioration proportionnelle des résultats: la composition du portefeuille de projets entre autant en ligne de compte que sa taille, et l'adéquation du financement concessionnel pour les pays les plus pauvres est une variable essentielle qui détermine le niveau soutenable du programme de prêts et dons pour un niveau donné de contributions à la reconstitution des ressources. La composition réelle du portefeuille d'investissements dépendra en outre de la demande des pays et de leurs nouvelles priorités.

---

des salaires, de l'emploi indépendant et des transferts de fonds qui est pris en compte. L'amélioration de l'accès aux marchés se mesure à l'aune de la valeur des produits commercialisés, dont la définition est aussi adaptée en fonction de la théorie du changement du projet. La résilience est définie comme la capacité autodéclarée des ménages à se remettre de chocs climatiques et non climatiques. La nutrition est mesurée conformément au score de diversité alimentaire des ménages, qui évalue la qualité et la diversité de l'alimentation d'un ménage et indique dans quelle mesure un projet a permis à des familles de passer d'une alimentation de survie, assurant juste l'apport calorique de base (uniquement à base de céréales), à une alimentation plus équilibrée et plus nutritive. La sécurité alimentaire est évaluée grâce à l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, qui reflète les conditions d'accès à cette sécurité, en particulier les entraves liées au manque d'argent ou d'autres ressources.

[70] FIDA. 2025. Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12.

[71] Hossain, M., Mendiratta, V. et Savastano, S. 2024. « Agricultural and rural development interventions and poverty reduction: Global evidence from 16 impact assessment studies ». *Global Food Security*, volume 43, article 100806.

175. Pour obtenir un impact profond, il est essentiel de rechercher un juste équilibre entre les projets d'investissement axés sur les filières et les autres types d'investissement. Ce choix structurel détermine fondamentalement la nature des résultats en matière de développement, et implique un arbitrage essentiel entre profondeur et envergure de l'impact. Plus précisément, l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA12 montre que les projets axés sur les filières (en particulier ceux qui se caractérisent par une large participation du secteur privé et des interventions groupées qui ciblent plusieurs contraintes simultanément) ont des effets plus profonds et plus porteurs de transformation par personne touchée. Les projets qui ne sont pas axés sur des filières se sont révélés avoir un impact de moindre ampleur[72].

Cette corrélation entre l'impact produit et le type de projet a des implications importantes pour le cycle de FIDA14 à venir. Un ciblage précis des allocations concessionnelles est essentiel pour garantir la corrélation entre le volume des ressources et l'optimisation et la pérennisation de l'impact en matière de développement au profit des communautés rurales les plus pauvres. Lorsque des impacts sont obtenus, notamment dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, ils résultent principalement du maintien d'un niveau élevé de concessionnalité et du ciblage prioritaire des ressources de base sur les pays les plus pauvres.

Tableau 3
Objectifs simulés relatifs au nombre de personnes touchées

Simulations	**Objectifs d'impact**		
	A	**B**	**C**
Programme de prêts et dons (en millions d'USD)	3 555	3 820	4 037
Programme de travail (en millions d'USD)	10 430	11 160	11 739
Nombre simulé de personnes bénéficiant des interventions (en millions)			
Revenus	75	80	84
Objectif stratégique 1 (Production)	62	67	70
Objectif stratégique 2 (Accès aux marchés)	60	64	68
Objectif stratégique 3 (Résilience)	15	16	17
Nutrition	3,5	4,2	4,7
Sécurité alimentaire	43	46	48
Autonomisation des femmes	48	51	54

[72] Mendiratta, V., Chiarella, C., Corral, L., Maggio, G., Alvarez, C., Songsermsawas, T. et Garbero, A. 2025. FIDA, Rome. Transforming Rural Lives: Lessons from IFAD's Impact Assessments.

Encadré 16
Messages essentiels concernant le cadre financier pour FIDA14

1. L'appui des États membres reste fondamental

Les contributions des États membres restent le pilier du modèle opérationnel et de la viabilité financière du FIDA. Maintenir des niveaux élevés de dons – en particulier pour les pays fortement endettés – nécessite de viser des résultats ambitieux en matière de reconstitution des ressources, la capacité à octroyer des dons étant directement corrélée aux contributions. Les dons sont employés stratégiquement pour protéger les pays les plus vulnérables, contribuer à la réduction du risque et attirer des financements du secteur privé.

2. Une assise financière solide est un gage de prévisibilité et de souplesse dans la programmation

Le FIDA s'est progressivement construit une assise financière solide. Dans le cadre de FIDA14, le Fonds intensifie son rôle de plateforme agissant comme un catalyseur d'investissements en milieu rural, tirant parti de sa note de crédit AA+, de son expertise sectorielle et de son modèle de financement hybride. L'optimisation des fonds propres est un gage de visibilité à long terme sur la capacité d'engagement du FIDA (c'est-à-dire, la marge de manœuvre pour les prêts); elle permet au FIDA et aux États membres d'allouer des ressources avec plus d'efficience, conformément au mandat du Fonds, en combinant des financements concessionnels, ressources mobilisées par effet de levier et gestion rigoureuse des risques.

3. La concessionnalité et l'attention portée aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire inférieur sont maintenues

Le FIDA reste une institution affichant un degré de concessionnalité particulièrement élevé, comparable ou supérieur à celui des autres fonds de développement, l'intégralité de ses ressources de base allant aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur. Les dons restent essentiels pour les pays fortement endettés. Des scénarios plus ambitieux sont nécessaires pour garantir des volumes de dons plus élevés et un impact plus profond, et des solutions sont à l'étude pour soutenir les plus vulnérables dans toutes les situations.

4. Des arbitrages clairs dans un cadre de ressources fini

Assurer les opérations avec des contributions au titre de la reconstitution des ressources limitées nécessite des arbitrages transparents entre la portée, la concessionnalité et la viabilité financière. Cependant, l'optimisation des fonds propres et leur planification à long terme confèrent une certaine souplesse, qui peut permettre de contenir ces arbitrages et d'éviter ainsi de s'écarter trop nettement des ambitions en matière de portée ou de concessionnalité.

VII. Communication des résultats et des progrès dans le cadre de FIDA14

176. Le Fonds aborde FIDA14 paré d'une solide réputation d'institution axée sur les résultats, reconnue pour sa transparence, sa responsabilité et l'approche rigoureuse qu'elle suit pour mesurer son impact en matière de développement. Sur la base des enseignements tirés des précédentes reconstitutions des ressources, des recommandations issues de l'évaluation au niveau de l'institution sur FIDA11 et FIDA12, et de l'évolution des pratiques au sein des institutions financières internationales, il adopte pour FIDA14 une approche fondée sur des principes pour ce qui est des résultats et la reddition de comptes, qui met davantage l'accent sur le ciblage stratégique, le réalisme et l'utilisation d'éléments probants aux fins de l'apprentissage et de la gestion adaptative. L'objectif n'est pas seulement de démontrer les résultats, il s'agit également d'améliorer l'exécution en continu et de maximiser l'impact en matière de développement.

177. L'architecture de reddition de comptes de FIDA14 est conçue pour mettre clairement en correspondance les priorités stratégiques, d'une part, et l'exécution et les résultats de l'autre. Les engagements stratégiques et les mesures contrôlables reflètent les priorités et les réformes institutionnelles convenues avec les États membres pour la période de reconstitution des ressources. Le cadre de gestion des résultats permet de suivre la performance, les produits, les effets directs et l'impact générés par les opérations du FIDA. Ces différents éléments forment un cadre cohérent qui permet de suivre la mise en œuvre, d'évaluer les

progrès et de renforcer la reddition de comptes tout au long du cycle de reconstitution des ressources.

178. Le dispositif de responsabilité effective reflète également la trajectoire empruntée par le FIDA pour obtenir des résultats. Une solide performance aux niveaux opérationnel, organisationnel et financier met en place les conditions favorisant l'amélioration des résultats et de l'impact en matière de développement, ce qui aide à relever les défis plus larges du développement liés à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la transformation rurale. Le Fonds peut être tenu directement responsable de la qualité de la conception des opérations, de sa performance institutionnelle et de l'utilisation efficace de ses ressources, mais les résultats en matière de développement sont obtenus grâce à des programmes pilotés par les pays, exécutés en partenariat avec les gouvernements, les communautés rurales, les acteurs du secteur privé et d'autres parties prenantes. Le cadre de responsabilité reflète donc le modèle opérationnel du FIDA, et garantit une stricte reddition de comptes tout en prenant en considération le fait que les résultats généraux en matière de développement sont tributaires de la demande des pays, de leur capacité d'exécution et, plus globalement, du contexte de développement.

179. Dans le cadre de FIDA14, le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) continuera à être le vecteur de communication des progrès accomplis et des résultats produits; ce rapport reste le principal instrument de reddition de comptes auprès du Conseil d'administration et des États membres. Le RIDE rendra compte des progrès au regard des indicateurs du Cadre de gestion des résultats, tout en tirant parti des données factuelles issues de la supervision, des examens de portefeuille, des rapports d'achèvement de projets, des évaluations indépendantes et des évaluations de l'impact pour mettre au jour des enseignements, appuyer la gestion adaptative et éclairer les éventuelles mesures correctives à apporter. Le dernier RIDE établi au cours de la période de reconstitution des ressources servira de rapport d'achèvement de FIDA14 et rendra compte des engagements et des mesures contrôlables de FIDA14, ainsi que du Cadre de gestion des résultats connexe. En outre, conformément à la pratique établie, le FIDA procédera à un examen à mi-parcours de FIDA14, qui rendra compte des progrès accomplis au regard des engagements et des mesures contrôlables, ainsi que des indicateurs du Cadre de gestion des résultats, sur la base des données disponibles.

180. Le FIDA poursuivra ses investissements visant à mesurer de manière rigoureuse les résultats et l'impact en matière de développement. Grâce à ses évaluations de l'impact, le Fonds reste l'une des rares institutions financières internationales capables de mesurer et de communiquer de manière systématique l'impact attribuable à son portefeuille. Les conclusions de ces évaluations constituent une source importante d'informations pour la reddition de comptes, de données d'apprentissage et d'éléments probants pour les opérations futures.

181. La transparence reste l'un des principes fondamentaux de l'architecture de reddition de comptes de FIDA14. Tout au long de la période de reconstitution des ressources, les États membres et les autres parties prenantes auront accès aux informations relatives aux résultats via le RIDE, le tableau de bord du Cadre de gestion des résultats accessible au public, les rapports d'achèvement de projet, les évaluations indépendantes et d'autres instruments institutionnels de reddition de comptes. Le FIDA continuera en outre de renforcer la qualité et l'exhaustivité de ses pratiques en matière de publication d'informations et d'établissement de rapports, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

VIII. Dispositions relatives à l'examen à mi-parcours de FIDA14 et à la Consultation sur FIDA15

182. **Examen à mi-parcours de FIDA14.** L'exécution de FIDA14 fera l'objet d'un examen à mi-parcours, dont les conclusions seront présentées à l'une des premières sessions de la Consultation sur FIDA15.

183. **Désignation du président ou de la présidente pour FIDA15.** La présidente ou le président de la Consultation sur FIDA15 sera désigné à l'issue d'une procédure ouverte qui devra être achevée avant la première session de la Consultation sur FIDA15, en collaboration avec le Conseil d'administration.

IX. Recommandation

184. La Consultation sur FIDA14 recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter le projet de résolution joint à l'annexe VII au présent rapport.

Projet de matrice des engagements et des mesures contrôlables pour FIDA14

Engagements	*Mesures contrôlables*	*Échéance*	*Indicateurs connexes du Cadre de gestion des résultats*
FIDA14 – Investir dans les populations rurales: œuvrer pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité			
1. Le FIDA investira dans le renforcement de l'accès aux marchés, l'amélioration des perspectives d'emploi rémunératrices et le renforcement de la résilience des populations rurales.	1. Veiller à ce que toutes les nouvelles opérations souveraines liées aux filières prévoient une évaluation des marchés et de la demande ainsi qu'un état des lieux du secteur privé dans le cadre du dossier de conception.	Quatrième trimestre 2030	Tous les indicateurs d'impact de niveau 2.1. Tous les effets directs obtenus en matière de développement à l'achèvement des projets de niveau 2.2.
	2. Mesurer les emplois créés sur les marchés du travail locaux, abstraction faite des participants directs au projet − y compris l'emploi indirect par le raccordement des filières, l'expansion du marché des intrants et des produits − par attribution sur une base contrefactuelle.	Troisième trimestre 2031	2.3.9 Personnes ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leurs perspectives d'emploi 2.3.10 Entreprises rurales ayant accès aux services 2.3.11 Personnes nouvellement embauchées.
	3. Veiller à ce que 35% des nouvelles opérations souveraines incluent des initiatives entrepreneuriales et prévoient la création d'emplois pour les jeunes.	Quatrième trimestre 2030	
	4. Veiller à ce que 80% des opérations souveraines intègrent des pratiques de renforcement de la résilience[73].	Quatrième trimestre 2030	2.1.4 Nombre de personnes dont la résilience a augmenté (en millions) 2.2.7 Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques 2.3.5 Nombre de personnes ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) 3.2.1 Taux de décaissement 3.2.2 Avancement global de l'exécution 3.2.3 Indice de proactivité
	5. Veiller à ce que 90% des nouvelles opérations souveraines incluent une composante d'urgence et de réponse aux catastrophes (RED), les seuils étant définis au préalable.	Quatrième trimestre 2030	

[73] Pratiques qui, entre autres: i) appuient l'adaptation aux changements climatiques; ii) améliorent la gestion durable des ressources naturelles, la biodiversité et les services écosystémiques; iii) améliorent l'accès à l'eau et réduisent les risques liés à l'insécurité de l'approvisionnement en eau; iv) garantissent l'inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des autres groupes vulnérables s'agissant des débouchés économiques et des possibilités de moyens d'existence; v) améliorent l'accès aux marchés et réduisent les risques liés aux fluctuations de ces derniers; vi) ouvrent des possibilités d'emplois non agricoles de qualité.

Engagements	*Mesures contrôlables*	*Échéance*	*Indicateurs connexes du Cadre de gestion des résultats*
2. Le FIDA mettra davantage l'accent sur le développement et l'investissement du secteur privé, et généralisera les solutions novatrices à l'ensemble de son portefeuille d'investissements	6. Évaluer et renforcer systématiquement la complémentarité entre les opérations souveraines et non souveraines, en veillant à ce qu'au moins 80% des opérations non souveraines soient complémentaires avec le portefeuille souverain, comme mesuré par le nouveau cadre de résultats et d'impact des opérations non souveraines.	Quatrième trimestre 2030	3.4.1 Ratio de cofinancement (opérations souveraines) [ventilé par ratio de cofinancement national et international, et cofinancement par le secteur privé des opérations souveraines en USD] 3.4.2 Mobilisation de financements privés par endettement pour les opérations non souveraines du FIDA Mobilisation directe de financements par endettement Mobilisation indirecte de financements par endettement
	7. Veiller à ce qu'au moins 30 nouvelles opérations souveraines intègrent des solutions numériques.	Quatrième trimestre 2030	3.3.1 Efficacité des stratégies de pays du FIDA
	8. Veiller à ce qu'au moins 25 nouvelles opérations souveraines comprennent, en fonction de la demande, des approches novatrices, notamment dans le cadre d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire.	Quatrième trimestre 2030	
3. Le FIDA tiendra ses engagements 1 et 2 en allouant les ressources à ceux qui en ont le plus besoin et à l'exécution opérationnelle.	9. Augmenter la part du budget consacrée à l'exécution des programmes à 62%.	Quatrième trimestre 2030	3.2.1 Taux de décaissement 3.2.2 Avancement global de l'exécution (note supérieure ou égale à 4) 3.2.3 Indice de proactivité
	10. Attribuer 100% des ressources de base aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et veiller en parallèle à ce que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure puissent recevoir entre 11 et 20% du programme de prêts et dons de FIDA14 grâce à l'utilisation de ressources empruntées.	Quatrième trimestre 2030	
	11. Allouer au moins 60% des ressources de base en Afrique et au moins 55% en Afrique subsaharienne.	Quatrième trimestre 2030	
	12. Affecter au moins 30% des ressources de base aux pays présentant des situations de fragilité (sur le fondement de la liste relative à la fragilité, aux conflits et à la violence et de la	Quatrième trimestre 2030	

	liste relative à la fragilité institutionnelle établies par la Banque mondiale pour l'année 2027)[74].		

[74] Au FIDA, la liste des contextes ou des situations de fragilité est établie à partir de la liste de la Banque mondiale relative à la fragilité, aux conflits et à la violence (FCV) ainsi que de sa liste relative à la fragilité institutionnelle (auparavant réunies au sein d'une seule Liste harmonisée des situations fragiles et touchées par un conflit [FCS]). Ces deux listes sont actualisées et publiées chaque année.

Cadre de gestion des résultats de FIDA14

I. Introduction

1. FIDA14 est l'occasion de continuer à renforcer le cadre de gestion des résultats, notamment en tant qu'outil de gestion évolutive. Les deux évaluations menées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) en 2019 et 2024 ont montré la solidité de l'architecture de gestion axée sur les résultats et du cadre de gestion des résultats du FIDA. L'examen du cadre de gestion des résultats de FIDA12 conduit par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a aussi confirmé que ce cadre était conforme aux meilleures pratiques. Néanmoins, il convient de considérer chaque nouvelle reconstitution des ressources comme une occasion d'affiner le cadre de gestion des résultats et de prendre en compte les enseignements tirés, les nouvelles priorités et les meilleures pratiques d'organisations comparables, en particulier pour répondre à l'évolution du modèle opérationnel du FIDA et des priorités et exigences des États membres et des autres parties prenantes.

2. **Un cadre de gestion des résultats bien formulé facilite le suivi de l'application des priorités stratégiques du FIDA.** Le cadre de gestion des résultats n'est pas qu'un outil de communication d'informations et de reddition de comptes. Il joue un rôle déterminant dans le suivi et la gestion de la concrétisation des orientations de l'institution et traduit les priorités du FIDA en termes faciles à communiquer aussi bien en interne, au personnel, qu'en externe, aux partenaires. Le cadre de FIDA14 est l'occasion: i) de mettre davantage l'accent sur des domaines tels que l'emploi et la mobilisation du secteur privé; ii) d'ancrer les dernières réformes organisationnelles; iii) de recentrer le FIDA sur son cœur de mandat et sur les priorités définies pour la présente période de reconstitution. L'écueil à éviter est d'alourdir le cadre d'indicateurs et de cibles déjà bien intégrés aux activités du Fonds.

3. Un premier projet de Cadre de gestion des résultats fondé sur le document « Orientations stratégiques pour FIDA14 » a été présenté à la session de lancement de FIDA14; des versions actualisées ont ensuite été présentées à la réunion informelle sur la nouvelle mouture des scénarios financiers, des orientations politiques et de l'architecture de résultats proposés pour FIDA14, puis lors des sessions suivantes, ainsi que dans la version du rapport soumise à la consultation en ligne. Cette toute dernière version tient compte des conclusions de ces échanges et des observations formulées par les États membres et comprend quelques ajustements supplémentaires fondés sur ces observations (voir les précisions ci-après). Le tableau du Cadre de gestion des résultats est aussi reproduit en intégralité, accompagné du tableau des définitions.

II. Trajectoire de résultats

4. **Chaque reconstitution des ressources aboutit à la définition d'un ensemble d'engagements stratégiques pour le cycle et d'un cadre de gestion des résultats mis à jour, destiné à évaluer les résultats à long terme de l'institution.** Le cadre est réparti en niveaux suivant le délai d'exécution et le degré de contrôle ou d'influence du FIDA. Comme le montre la figure 1 ci-après, la première échéance est celle du Niveau III (un à trois ans, concerne la performance organisationnelle et financière du FIDA) puis celle du Niveau II (trois à six ans ou plus, concerne les résultats en matière de développement imputables aux opérations financées par le Fonds). Il s'agit à ce niveau d'observer les progrès au regard des grands enjeux mondiaux énoncés au Niveau I (six ans ou plus). Le degré de contrôle direct et d'influence du FIDA baisse d'un niveau à l'autre. Le Niveau III dépend pour l'essentiel de la direction. Au Niveau II (résultats en matière de développement) entrent en jeu de multiples risques et hypothèses, et

les responsabilités sont partagées avec les États membres emprunteurs et d'autres partenaires. Les progrès du Niveau I (enjeux mondiaux) relèvent de l'ambition partagée de tous les États membres.

5. **Le Niveau III, où le FIDA exerce le plus grand contrôle et la plus grande influence, correspond également aux domaines où le Fonds peut être le plus tenu comptable de la performance.** Il s'agit par exemple de la qualité de la conception, de la qualité de la supervision et de l'appui à l'exécution, de la proactivité et de la performance des programmes de pays (activités hors prêts comprises). Le Rapport d'achèvement de FIDA12, l'examen à mi-parcours de FIDA13 et le Rapport 2026 sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) font ressortir des résultats solides et en hausse à ce niveau.

6. **Dès que le FIDA intervient aux côtés de partenaires (notamment les emprunteurs), les responsabilités, le contrôle et l'influence deviennent partagés, stade qui correspond principalement au Niveau II (résultats en matière de développement).** Les projets sont conçus avec les pouvoirs publics et exécutés soit par ceux-ci (dans le cas des investissements souverains) soit par le secteur privé (dans le cas des opérations non souveraines, auparavant absentes des résultats communiqués dans le cadre de gestion des résultats). Enfin, il y a lieu de mesurer la performance du FIDA à l'aune des indicateurs de Niveau III, en sachant toutefois que l'amélioration des indicateurs de résultat et d'impact ne dépend pas directement du seul appui du FIDA puisque divers facteurs, comme la performance des emprunteurs, entrent en ligne de compte.

Figure 1
Cadre de gestion des résultats et théorie du changement

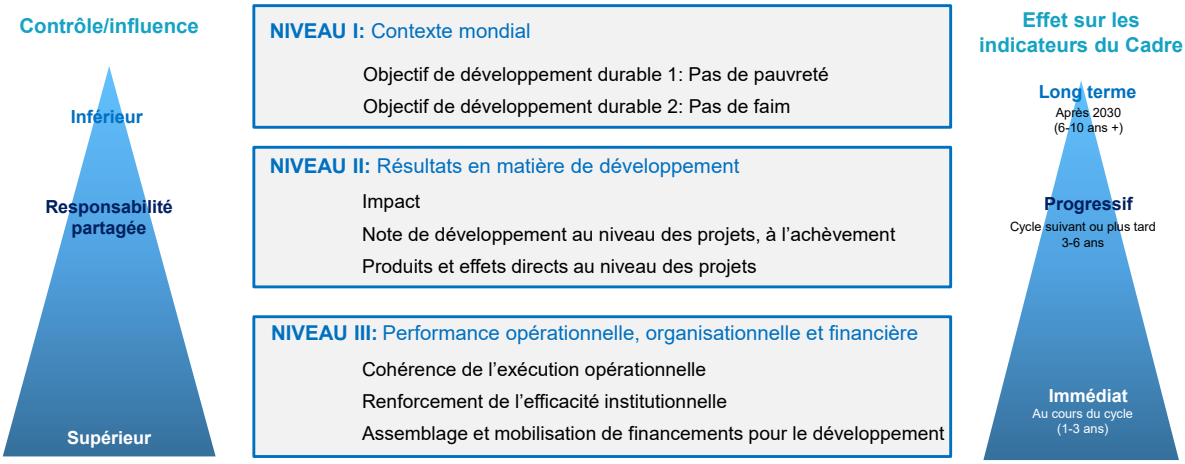

7. **La trajectoire de résultats incorpore la théorie du changement organisationnelle du FIDA.** Une solide performance aux niveaux opérationnel, organisationnel et financier (Niveau III) se traduit par des résultats en matière de développement directement imputables aux opérations financées par le Fonds (Niveau II) qui répondent aux enjeux de développement aux échelles nationale, régionale et mondiale (Niveau I). Par exemple, il y a tout lieu d'espérer qu'un projet bien conçu dans un cycle de reconstitution (Niveau III) produise de bons résultats, qui seront répercutés au Niveau II. Les effets directs et les produits au niveau des projets sont reliés au portefeuille en cours, mais se rapportent aux notes et à l'impact en matière de développement relevés après la clôture des projets (au cours d'un cycle ultérieur). La performance enregistrée au Niveau III est le signe que les bons leviers sont déjà engagés. Celle enregistrée au Niveau II renvoie aux résultats corrélés aux gains de performance dans la durée. Ce décalage temporel a des conséquences sur le type d'indicateurs retenu à chaque cycle et sur leur positionnement dans le cadre de gestion des résultats. Les nouvelles priorités trouvent naturellement leur place au Niveau III, qui rend compte de la conception et de la supervision des projets. À long terme,

l'intégration de ces priorités aux processus de conception et de supervision aboutira à des résultats et un impact quantifiable qui pourront ensuite faire l'objet d'un suivi au Niveau II; la boucle de rétroaction ainsi créée garantit que les mesures de Niveau III produisent les résultats et l'impact attendus au Niveau II.

III. Principes régissant le Cadre de gestion des résultats de FIDA14

8. Les principes directeurs suivants ont été appliqués au cours de la Consultation sur FIDA14 pour l'élaboration du Cadre de gestion des résultats de FIDA14:

   a) **Hiérarchisation conforme à la recommandation d'IOE.** L'évaluation au niveau de l'institution de la performance institutionnelle et opérationnelle lors de FIDA11 et FIDA12 a révélé que les cadres de gestion des résultats surchargés réduisaient l'attention que l'organisation pouvait prêter aux enjeux[75]. Le cadre de gestion des résultats de FIDA13 comptait 59 indicateurs. L'objectif est que le cadre de gestion des résultats de FIDA14 en compte moins. À cette fin, un indicateur ne peut être ajouté sans qu'un autre soit supprimé ou que des indicateurs soient regroupés.

   b) **Alignement stratégique sur les priorités de FIDA14.** Les trois piliers et les deux vecteurs de FIDA14 doivent être clairement visibles dans l'ensemble d'indicateurs du cadre de gestion des résultats, en particulier dans les niveaux II et III. Cette exigence est l'une des principales raisons expliquant les nouveaux indicateurs et les ajustements proposés pour FIDA14.

   c) **Améliorations méthodologiques.** Un certain nombre d'ajustements sont proposés pour FIDA14, du fait des enseignements tirés des évaluations de l'impact dans le cadre de FIDA12, des analyses comparatives réalisées et du passage des notes d'autoévaluation aux notes attribuées par IOE à l'achèvement des projets.

   d) **La continuité quand il le faut.** Les indicateurs qui concernent le mandat fondamental du FIDA et les éléments clés de la performance organisationnelle au fil du temps sont maintenus afin de permettre la comparaison avec les cycles précédents et le suivi des tendances sur la durée.

9. Pour donner suite aux observations des États membres, la direction propose de réintroduire un indicateur complémentaire pour mesurer l'efficience institutionnelle. En améliorant un indicateur utilisé jusqu'à FIDA12, il s'agirait d'apprécier la performance de FIDA14 en mettant en rapport les dépenses administratives et le solde non décaissé du portefeuille en cours, majoré du total de l'actif. Cet indicateur offrirait une mesure plus complète du rapport entre les dépenses de fonctionnement et le volume des opérations et instruments financiers du FIDA. Si les membres préfèrent ne pas augmenter le nombre d'indicateurs dans un souci de simplification du Cadre de gestion des résultats, ils souhaiteront peut-être retenir ce nouvel indicateur (3.5.2) à la place de l'actuel indicateur 3.5.1 (ratio dépenses administratives/programme de prêts et dons du FIDA [y compris les fonds gérés par le FIDA]), puisque le premier donne un aperçu plus général de l'efficience opérationnelle.

10. Par ailleurs, en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, le pourcentage cible de l'indicateur 3.1.2 (nouveaux projets conçus dans le but d'obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes) est relevé de 35 à 40% pour donner suite aux observations et aux attentes ambitieuses des États membres. Le FIDA tient également à préciser que, pour l'indicateur 2.2.6 (égalité femmes-hommes à l'achèvement), les cibles chiffrées restent inchangées par rapport à

[75] https://webapps.ifad.org/members/ec/132/docs/french/EC-2026-132-W-P-7.pdf.

FIDA13, mais sont en réalité nettement plus ambitieuses: dans le cadre de FIDA14, la performance sera évaluée à partir des notes validées de manière indépendante par IOE, et non plus des notes attribuées par la direction comme lors des cycles précédents. Les dernières notes d'IOE pour FIDA12 établissent un niveau de référence sensiblement plus bas (65% des projets sont jugés plutôt satisfaisants ou mieux et 18% satisfaisants ou mieux, respectivement). Malgré ce niveau de référence plus bas, le FIDA choisit de maintenir les cibles de FIDA14 à 90% pour les notes de 4 ou plus et à 60% pour les notes de 5 ou plus plutôt que de les ajuster à la baisse. L'écart à combler pour atteindre les cibles devrait donc être nettement plus important, ce qui rend les cibles de FIDA14 bien plus exigeantes et ambitieuses dans la pratique.

IV. Suivi et remontée d'informations

11. Dans le cadre de FIDA14, le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) continuera à être le vecteur de communication des progrès accomplis et des résultats produits; ce rapport reste le principal instrument institutionnel de reddition de comptes auprès du Conseil d'administration et des États membres. Le RIDE publié à la fin du cycle de FIDA14 fera aussi office de rapport d'achèvement de la reconstitution des ressources et comprendra un bilan relatif aux engagements au titre de FIDA14 et aux mesures contrôlables, ainsi qu'au Cadre de gestion des résultats. Ces informations permettront non seulement de documenter les résultats, mais aussi de renforcer les boucles de rétroaction en s'appuyant sur des données factuelles issues de la supervision, des examens de portefeuille et des rapports d'achèvement pour éclairer les ajustements et éliminer les blocages lors de la mise en œuvre. De plus, le FIDA veillera au maintien des pratiques instaurées en procédant à un examen à mi-parcours de FIDA14 au cours de la Consultation sur FIDA15 qui servira de support à l'état des lieux, au dialogue avec les États membres et aux éventuels ajustements nécessaires.

12. Le Cadre de gestion des résultats de FIDA14 est présenté ci-après dans son intégralité, y compris les indicateurs assortis de leurs cibles, de leurs définitions et des sources de données correspondantes. Pour tous les indicateurs portant sur des personnes, les données seront ventilées par catégorie d'âge (jeunes ou non) et par sexe, ainsi qu'en fonction de l'appartenance à un peuple autochtone et de la situation de handicap lorsque cela est pertinent au regard des axes d'intervention du projet.

Cadre de gestion des résultats pour FIDA14

Niveau I – Contexte mondial

Numéro[76]	*Indicateur*	*Objectif de développement durable (ODD)*	*Source*	*Valeur la plus récente*
1.1	**ODD 1: Pas de pauvreté**			
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (3,00 USD par jour)	1.1.1	Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU)	9,9% (2025)
1.2	**ODD 2: Faim zéro**			
1.2.1	Prévalence de l'**insécurité alimentaire**	2.1.2	Division de statistique de l'ONU	28,0% (2024)
1.2.2	**Dépenses publiques consacrées à l'agriculture** (indice)	2.a.1	Division de statistique de l'ONU	0,43 (2023)

Niveau II – Résultats en matière de développement[77]

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*ODD*	*Source*	*Résultats de FIDA12 (valeur de référence pour FIDA14)*		*Cible de FIDA13*[78]	*Cible proposée pour FIDA14 par scénario (en millions de personnes)*		
2.1	**Impact**			**Impact moyen**	**Millions de personnes**	**Millions de personnes**	**A**	**B**	**C**
2.1.1	Nombre de personnes ayant connu une **ascension économique** (en millions)	2.3 et 1.2	Évaluation de l'impact	34%	49	101	75	80	84

[76] Les labels « NOUVEAU » et « AJUSTÉ » servent à signaler les différences par rapport aux indicateurs du Cadre de gestion des résultats de FIDA13. Ces labels seront retirés dans la version finale.
[77] Pour tous les indicateurs portant sur des personnes, les données seront ventilées par catégorie d'âge (jeunes ou non) et par sexe, ainsi qu'en fonction de l'appartenance à un peuple autochtone et de la situation de handicap lorsque cela est pertinent au regard des axes d'intervention du projet.
[78] Les objectifs d'impact de FIDA13 étaient significativement plus élevés car ils se rapportaient aux résultats de l'évaluation d'impact de FIDA11, dont un projet exceptionnel représentant plus de 40% sur les 112 millions de personnes visées. Par contre, les objectifs d'impact proposés pour FIDA14 sont basés sur les résultats de l'évaluation d'impact de FIDA12. Les projections ont été revues pour tenir compte de la portée de certains projets atypiques, l'objectif étant d'atténuer le risque de déformation systématique vers le haut et de faire en sorte que les estimations soient représentatives de la performance attendue du portefeuille FIDA14.

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*ODD*	*Source*	*Résultats de FIDA12 (valeur de référence pour FIDA14)*		*Cible de FIDA13*	*Cible proposée pour FIDA14 par scénario (en millions de personnes)*		
2.1	**Impact**			**Impact moyen**	**Millions de personnes**	**Millions de personnes**	**A**	**B**	**C**
2.1.2	Nombre de personnes dont la **production s'est améliorée** (en millions)	2.3.2	Évaluation de l'impact	35%	39	82	62	67	70
2.1.3	Nombre de personnes jouissant d'un **meilleur accès aux marchés** (en millions)	2.3	Évaluation de l'impact	34%	40	84	60	64	68
2.1.4	Nombre de personnes dont **la résilience a augmenté** (en millions)	1.5	Évaluation de l'impact	5%	10	50	15	16	17
2.1.5	Nombre de personnes dont la **sécurité alimentaire s'est améliorée** (en millions)	2.1.2	Évaluation de l'impact	s.o.	s.o.	66	43	46	48
2.1.6	Nombre de personnes jouissant d'un meilleur **accès à une alimentation nutritive** (en millions)	2.1	Évaluation de l'impact	1%	0,039	5	**3,5**	**4,2**	**4,7**
2.1.7	Nombre de membres de ménages où **les femmes jouissent d'un plus grand pouvoir d'action** (en millions)	5.6	Évaluation de l'impact	s.o.	s.o.	61	**48**	**51**	**54**

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*ODD*	*Source*	*Niveau effectif pendant FIDA12 [rapports d'achèvement de projet (RAP) (2022-2024)]*	*Niveau effectif pendant FIDA12 (VRAP réalisées par IOE – 2021-2023)*	*Cible de FIDA13 (RAP du FIDA)*	*Cible proposée pour FIDA14*
2.2	**Notation des effets directs obtenus en matière de développement à l'achèvement des projets**						
2.2.1	**Pertinence (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)**	s.o.	Notations issues des validations de rapport d'achèvement de projet (VRAP) réalisées par IOE	91	91	NOUVEAU	95 [NOUVEAU]
2.2.2	**Efficacité (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)**	s.o.	VRAP (IOE)	83	74	NOUVEAU	80 [NOUVEAU]
2.2.3	**Efficience** (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP (IOE)	73	58	80	80
2.2.4	**Pérennité** des avantages (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP (IOE)	79	63	85	85
2.2.5	**Reproduction à plus grande échelle** (nouvelle définition) (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP (IOE)	86	74	80	80
2.2.6	**Égalité femmes-hommes** (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	5	VRAP (IOE)	81	65	90 (notes supérieures ou égales à 4)	90
	Égalité femmes-hommes (note supérieure ou égale à 5) (en pourcentage)	5	VRAP (IOE)	40	18	60 (notes supérieures ou égales à 5)	60

2.2.7	**Gestion de l'environnement et des ressources naturelles** et **adaptation aux changements climatiques** (notes supérieures ou égales à 4) (en pourcentage)	13 et 15	VRAP (IOE)	90 (gestion de l'environnement et des ressources naturelles) 87 (adaptation aux changements climatiques)	84	90	90
2.2.8	Performance des **pouvoirs publics** (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP (IOE)	86	77	80	80
2.2.9	Performance du **FIDA** (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP (IOE)	96	83	90	90
2.2.10	**Innovation** (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP (IOE)	88	82	NOUVEAU	90 [NOUVEAU]

Numéro	*Domaine thématique*	*Libellé de l'indicateur*	*ODD*	*Source*	*Valeur de référence FIDA12 (2024)*	*Cible de FIDA13*	*Cible proposée pour FIDA14*
2.3	**Effets directs et produits au niveau des projets**						
2.3.1	Portée des interventions	**Nombre de personnes touchées** par les activités appuyées par des projets (en millions)	1.4	Indicateurs de base	92,0	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.2	Accès aux technologies agricoles et aux services de production	Nombre de personnes formées aux pratiques ou aux technologies de **production** (en millions)	2.3	Indicateurs de base	2,3	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.3		Nombre d'hectares de terres agricoles dotés d'**infrastructures hydriques** améliorées	2.3	Indicateurs de base	220 000	Suivi	Suivi
2.3.4	Accès aux ressources naturelles	Nombre de personnes obtenant un **accès plus sûr à la terre**	1.4	Indicateurs de base	25 300	Suivi	Suivi et ventilé

2.3.5	Accès aux services financiers inclusifs	Nombre de personnes ayant accès à des **services financiers** (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) (en millions)	2.3	Indicateurs de base	19,5	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.6	Organisations de producteurs ruraux	Nombre de producteurs ruraux bénéficiant d'un appui qui appartiennent à une **organisation de producteurs ruraux** (en millions)	2.3	Indicateurs de base	2,0	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.7	Infrastructures rurales et accès aux marchés	**Routes** construites, remises en état ou modernisées (en kilomètres)	9.1	Indicateurs de base	7 300	Suivi	Suivi
2.3.8		**Installations de commercialisation, de transformation et de stockage** construites ou remises en état (nombre)	2.3	Indicateurs de base	s.o.	s.o.	Suivi
2.3.9	Possibilités diversifiées en matière d'entrepreneuriat et d'emploi en milieu rural	Personnes ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leurs **perspectives d'emploi** (en millions)	4.4	Indicateurs de base	3,1	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.10		**Entreprises rurales** ayant accès aux services	8.2	Indicateurs de base	s.o.	s.o.	Suivi
2.3.11		Personnes bénéficiant de **nouvelles perspectives d'emploi**	8.5	Indicateurs de base	389 800	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.12	Durabilité environnementale et changements climatiques	Ménages adoptant des **technologies et des pratiques écologiquement viables, respectueuses de la biodiversité et résilientes aux changements climatiques** (en millions)	13.1	Indicateurs de base	1,118	Suivi	Suivi

2.3.13		Hectares de terres exploités selon des **pratiques résilientes aux changements climatiques** et une **gestion durable des ressources naturelles** (en millions d'hectares)	2.4	Indicateurs de base	1,9	Suivi	Suivi
2.3.14		**Volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées** et/ou de carbone stocké (en millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone sur 20 ans)	13.1	Indicateurs de base	133,7	Suivi	Suivi
2.3.15	Nutrition	Personnes ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leur **nutrition** (en millions)	2.1	Indicateurs de base	3,3	Suivi	Suivi et ventilé
2.3.16		Pourcentage de femmes déclarant avoir atteint le **niveau de diversité alimentaire minimale**	2.1	Indicateurs de base	52%	Suivi	Suivi

Niveau III – Performance opérationnelle, organisationnelle et financière

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*Source*	Valeur de référence FIDA12 (valeur effective)	*Cible de FIDA13*	*Cible proposée pour FIDA14*
3.1	**Conception tournée vers l'impact**				
3.1.1	Financement de l'action climatique: **programme de prêts et dons axé sur les changements climatiques** (pourcentage)	Validation institutionnelle basée sur les méthodes utilisées par les banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'action climatique	49	45	45
3.1.2	Nouveaux projets conçus dans le but d'obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'**égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes** (pourcentage)	Validation institutionnelle	51	35	40
3.1.3	Nouveaux projets considérés comme **prenant en compte les jeunes** (pourcentage)	Validation institutionnelle	70	60	60

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*Source*	Valeur de référence FIDA12 (valeur effective)	*Cible de FIDA13*	*Cible proposée pour FIDA14*
3.1.4	Nouveaux projets considérés comme **sensibles aux enjeux nutritionnels** (pourcentage)	Validation institutionnelle	60	60	60
3.1.5	Nouveaux projets conçus pour inclure les **peuples autochtones** à titre de groupe cible prioritaire (nombre)	Validation institutionnelle	14	10	10
3.1.6	Nouveaux projets conçus pour inclure les **personnes handicapées** à titre de groupe cible prioritaire (nombre)	Validation institutionnelle	7	5	5
3.2	**Gestion proactive du portefeuille**				
3.2.1	Taux de **décaissement** (en pourcentage)	Oracle FLEXCUBE	18,8	16	16
3.2.2	**Avancement global de l'exécution** (note supérieure ou égale à 4) (pourcentage)	Notes relatives à la supervision figurant dans le Système de gestion des résultats opérationnels	72	80	80
3.2.3	Indice de **proactivité** (pourcentage)	Validation institutionnelle	89	80	80
3.2.4	Qualité de la **participation** et des retours d'information **des groupes cibles** des projets (note supérieure ou égale à 4) (pourcentage)	Notes relatives à la supervision figurant dans le Système de gestion des résultats opérationnels	97	85	90 [EN HAUSSE]
3.3	**Performance des programmes de pays**				
3.3.1	**Efficacité** des stratégies de pays du FIDA (note plutôt satisfaisante ou supérieure) (pourcentage)	Rapports d'achèvement des COSOP	88	80	90 [EN HAUSSE]
		Enquête auprès des parties prenantes	91	90	90
3.3.2	Contribution à l'**élaboration des politiques** au niveau des pays (note plutôt satisfaisante ou supérieure) (pourcentage)	Rapports d'achèvement des COSOP	84	80	90 [EN HAUSSE]
		Enquête auprès des parties prenantes	83	90	90
3.4	**Assembler et mobiliser des financements**				
3.4.1	Ratio de **cofinancement** (opérations souveraines)	Système de projets d'investissement et de dons (GRIPS)	1:2,34	1:1,7	1:2 [EN HAUSSE]
	Ratio de cofinancement (**national**)	GRIPS	1:1,42	1:0,8	1:1 [EN HAUSSE]
	Ratio de cofinancement (**international**)	GRIPS	1:0,92	1:0,9	1:1 [EN HAUSSE]
	Cofinancement des opérations souveraines **aux côtés du secteur privé** (USD)	GRIPS	NOUVEAU	NOUVEAU	Suivi
3.4.2	**Mobilisation de financements privés par endettement pour les opérations non souveraines du FIDA (USD)**	Bases de données institutionnelles	s.o.	s.o.	Suivi

	Mobilisation directe de financements par endettement (USD)[b]	Bases de données institutionnelles	s.o.	s.o.	Suivi
	Mobilisation indirecte de financements par endettement (USD)[c]	Bases de données institutionnelles	s.o.	s.o.	Suivi
3.5	**Efficience institutionnelle**				
3.5.1	**Dépenses administratives,** rapportées au programme de prêts et dons du FIDA (y compris les fonds gérés par le FIDA)	Bases de données institutionnelles	12,4	12,5	12,5
3.5.2	**Dépenses administratives**, rapportées au solde non décaissé du portefeuille en cours, majoré du total de l'actif	Bases de données institutionnelles	1,28	s.o.	1,5
3.5.3	**Femmes occupant des postes P-5** et plus (pourcentage)	Bases de données institutionnelles	48,3	=>45	=>45
3.5.4	**Indice d'engagement du personnel** (Sondage mondial du personnel), accompagné d'indicateurs spécifiques liés à la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion (pourcentage)	Sondage mondial du personnel	74	80	80
3.5.5	Degré d'exhaustivité des déclarations effectuées par le FIDA auprès de **l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)** (pourcentage)	Tableau de bord IITA – Résumé complet	86	s.o.	Suivi

Définitions et sources de données des indicateurs du Cadre de gestion des résultats de FIDA14

Niveau I – Objectifs et contexte à l'échelle mondiale

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*Objectif de développement durable*	*Source*	*Définition (provisoire)*
1.1	**ODD 1: Pas de pauvreté**			
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (3,00 USD par jour)	1.1.1	Division de statistique	Indicateur 1.1.1 des ODD – Pourcentage de la population vivant avec moins de 3,00 USD par jour en parité de pouvoir d'achat 2021 au niveau international. Le seuil de pauvreté fixé au niveau international est actuellement égal à 3,00 USD par jour en parité de pouvoir d'achat 2021.
1.2	**ODD 2: Faim zéro**			
1.2.1	Prévalence de l'insécurité alimentaire	2.1.2	Division de statistique	Indicateur 2.1.2 des ODD – Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.
1.2.2	Dépenses publiques consacrées à l'agriculture (indice)	2.a.1	Division de statistique	Indicateur ODD 2.a.1 – Part de l'agriculture dans les dépenses publiques, rapportée à la part de l'agriculture dans le PIB, l'agriculture comprenant la sylviculture, la pêche et la chasse. L'indice n'est pas mesuré en valeur monétaire mais comme le rapport entre deux parts.

Niveau II – Résultats dans le domaine du développement

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*Objectif de développement durable*	*Source*	*Définition (provisoire)*
2.1	**Impact**			
2.1.1	Nombre de personnes ayant connu une ascension économique (en millions)	2.3 et 1.2	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (de 10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation et de la richesse. Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.
2.1.2	Nombre de personnes dont la production s'est améliorée (en millions)	2.3	Évaluation de l'impact	Évaluation de l'impact Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes enregistrant une augmentation importante (20% ou plus) de leur production agricole. Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.
2.1.3	Nombre de personnes jouissant d'un meilleur accès aux marchés (en millions)	2.3	Évaluation de l'impact	Évaluation de l'impact Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes enregistrant une augmentation de la valeur de la production vendue (20% ou plus) sur les marchés agricoles. Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.
2.1.4	Nombre de personnes dont la résilience a augmenté (en millions)	1.5	Évaluation de l'impact	Évaluation de l'impact Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes dont la résilience a augmenté (de 20% ou plus). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.

2.1.5	Nombre de personnes dont la sécurité alimentaire s'est améliorée (en millions)	2.1.2	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes dont la sécurité alimentaire s'est améliorée (de 10% ou plus sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.
2.1.6	Nombre de personnes jouissant d'un meilleur accès à une alimentation nutritive (en millions)	2.1	Évaluation de l'impact	Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de personnes jouissant d'un meilleur accès à une alimentation nutritive (10% ou plus). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.
2.1.7	Nombre de membres de ménages où les femmes jouissent d'un plus grand pouvoir d'action (en millions)	5.6	Évaluation de l'impact	Nombre de personnes vivant dans des ménages où s'est améliorée la participation économique des femmes, mesurée en fonction du pouvoir de décision concernant les sources de revenus (10% ou plus). Les données relatives à cet indicateur seront communiquées en 2031.
2.2	**Notation des effets directs obtenus dans le domaine du développement à l'achèvement des projets**			
2.2.1	Pertinence (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	Notes issues des validations des rapports d'achèvement de projet (VRAP) d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la pertinence. La pertinence permet d'évaluer dans quelle mesure: i) les objectifs de l'intervention concordent avec les besoins des participants, les besoins des pays, les priorités institutionnelles et les politiques des partenaires et des donateurs; ii) la conception des interventions et les stratégies adoptées sont cohérentes avec les objectifs; iii) l'intervention a été (de nouveau) adaptée afin de tenir compte de l'évolution du contexte.
2.2.2	Efficacité (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de l'efficacité. Cet indicateur évalue dans quelle mesure l'intervention a réalisé, ou devrait réaliser, les objectifs et les résultats au moment de l'évaluation, y compris les différents résultats selon les groupes.
2.2.3	Efficience (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de l'efficience. Cet indicateur porte sur la mesure dans laquelle une intervention produit ou est susceptible de produire des résultats de façon économique et dans les temps. Le terme « économique » désigne la conversion des intrants (fonds, connaissances techniques, ressources naturelles, temps, etc.) en produits, effets directs et impacts de la façon la plus rentable possible, compte tenu des options envisageables dans le contexte. L'expression « dans les temps » désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences liées à l'évolution du contexte. L'expression « dans les temps » désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences liées à l'évolution du contexte. Il peut convenir d'examiner l'efficience opérationnelle (mesure dans laquelle une intervention a été bien gérée).
2.2.4	Pérennité des avantages (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux s'agissant de la pérennité des avantages. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les avantages nets d'une intervention perdurent et sont reproduits à plus grande échelle (ou sont susceptibles de perdurer et d'être reproduits à plus grande échelle) par les autorités publiques, les organisations donatrices, le secteur privé et d'autres organismes. Il s'agit notamment d'examiner les capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires à la pérennisation des avantages nets dans le temps. Il convient à ce titre de mener des analyses de la résilience, des risques et des arbitrages potentiels entre les priorités.
2.2.5	Reproduction à plus grande échelle (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la reproduction à plus grande échelle. Il y a reproduction à plus grande échelle lorsque: i) les partenaires bilatéraux et multilatéraux (entités du secteur privé, populations) adoptent et diffusent une solution mise à l'essai par le FIDA; ii) d'autres parties prenantes investissent des ressources pour déployer une solution à grande échelle; iii) les pouvoirs publics appliquent un cadre d'action visant à généraliser une solution mise à l'essai par le FIDA (de la pratique aux politiques). La reproduction à plus grande échelle ne se cantonne pas aux innovations.

2.2.6	Égalité femmes-hommes (note supérieure ou égale à 4/note supérieure ou égale à 5) (en pourcentage)	5	VRAP d'IOE – supérieures ou égales à 4	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux concernant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les interventions du FIDA ont contribué à renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans les domaines suivants: accès et droits des femmes au patrimoine, aux ressources et aux services; participation aux décisions; répartition équilibrée de la charge de travail et impact sur les revenus, la situation nutritionnelle et les moyens d'existence des femmes; transformation durable, inclusive et profonde des normes sociales, des attitudes, des comportements et des croyances qui sous-tendent les inégalités femmes-hommes.
			VRAP d'IOE – supérieures ou égales à 5	Pourcentage de projet jugés plutôt satisfaisants (5) ou mieux concernant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes.
2.2.7	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques (en pourcentage)	13 et 15	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi de l'adaptation aux changements climatiques. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle un projet a contribué à améliorer la durabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques dans la petite agriculture.
2.2.8	Performance des pouvoirs publics (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux s'agissant de la performance de l'emprunteur. Cette performance est définie par la mesure dans laquelle les pouvoirs publics (à savoir les autorités centrales, les collectivités locales et les organismes d'exécution) ont appuyé la conception, l'exécution et l'obtention de résultats, favorisé l'instauration d'un environnement favorable sur le plan des politiques, et contribué à ce que l'intervention produise un impact durable. Par ailleurs, la bonne appropriation des interventions par l'emprunteur (pouvoirs publics et organisme d'exécution) et la responsabilité assumée par ce dernier durant toutes les phases des projets permettent de garantir la qualité des préparatifs et de l'exécution et le respect des engagements et des accords, tout en favorisant un environnement politique favorable, l'établissement des fondements qui étayeront des résultats durables et la participation des parties prenantes aux projets.
2.2.9	Performance du FIDA (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux s'agissant de la performance du FIDA. Il s'agit de la mesure dans laquelle le FIDA a appuyé la conception, l'exécution et l'obtention de résultats.
2.2.10	Innovation (note supérieure ou égale à 4) (en pourcentage)	s.o.	VRAP d'IOE	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de l'innovation. Il s'agit de la proportion dans laquelle les interventions ont apporté une solution (pratique, approche ou méthode, processus, produit, règle) nouvelle au regard du contexte, du délai fixé et des parties prenantes (les utilisateurs visés de la solution) en vue d'améliorer la performance ou de répondre à un ou plusieurs défis en lien avec la réduction de la pauvreté rurale.

2.3	**Produits et effets directs au niveau des projets**				
2.3.1	Portée des interventions	Nombre de personnes touchées par les activités appuyées par des projets	1.4	Indicateurs de base	Nombre total de personnes dans les ménages appuyés par des projets financés par le FIDA. Il s'agit du chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période à l'examen. Jusqu'à FIDA13, seules les opérations souveraines étaient prises en compte. À partir de FIDA14, ce chiffre comprendra également les personnes appuyées par des opérations non souveraines.
2.3.2	Accès aux technologies agricoles et aux services de production	Personnes formées aux pratiques ou aux technologies de production	2.3	Indicateurs de base	Nombre de personnes qui ont suivi au moins une formation aux pratiques et technologies de production améliorées ou innovantes au cours de la période considérée. Ces formations peuvent porter sur la production végétale, animale ou halieutique. Il s'agit du chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période à l'examen.
2.3.3		Nombre d'hectares de terres agricoles dotés d'infrastructures hydriques améliorées	2.3	Indicateurs de base	Le nombre d'hectares de terres agricoles où ont été construites ou remises en état des infrastructures en rapport avec l'eau permet de mesurer les possibilités créées en matière d'irrigation, c'est-à-dire la superficie pouvant être irriguée chaque année par la quantité d'eau devenue disponible grâce aux ouvrages construits ou raccordés à l'extrémité des cours d'eau ou au point terminal des systèmes de distribution de l'eau. Les infrastructures en rapport avec l'eau comprennent les barrages et les fossés, les infrastructures d'irrigation et de drainage, les infrastructures de collecte d'eau de pluie (dans les champs), les puits et autres points d'eau construits ou remis en état avec l'appui des projets. Il s'agit du chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période à l'examen.
2.3.4	Accès aux ressources naturelles	Nombre de personnes obtenant un accès plus sûr à la terre	1.4	Indicateurs de base	Nombre de personnes ayant reçu un appui pour l'obtention de droits officiels de propriété ou d'utilisation des terres (forêts, terres agricoles ou pâturages), des ressources en eau (pour la consommation animale, l'irrigation des cultures, l'usage domestique ou la consommation d'eau potable) ou des plans d'eau (pour la pêche par capture ou l'aquaculture), tel qu'ils sont reconnus ou intégrés dans les relevés cadastraux, les bases de données foncières ou d'autres systèmes d'information foncière accessibles au public. Il s'agit du chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période à l'examen.
2.3.5	Accès aux services financiers inclusifs	Nombre de personnes ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.)	2.3	Indicateurs de base	Nombre de personnes ayant eu accès au moins une fois à un produit ou service financier spécifiquement promu ou soutenu par le projet et le prestataire de services financiers partenaire (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Parmi ces services figurent les prêts et microprêts, les fonds d'épargne, les produits de microassurance ou d'assurance, les envois de fonds et l'adhésion à une organisation financière de proximité (groupe d'épargne et de crédit, par exemple).
2.3.6	Organisations de producteurs ruraux	Nombre de producteurs ruraux bénéficiant d'un appui qui appartiennent à une organisation de producteurs ruraux	2.3	Indicateurs de base	Nombre de producteurs ruraux appartenant à une organisation de producteurs ruraux appuyée par un projet, qu'elle soit ou non officiellement enregistrée, au cours de la période examinée (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.7	Infrastructures rurales et accès aux marchés	Routes construites, remises en état ou modernisées	9.1	Indicateurs de base	Longueur totale, en kilomètres, de routes entièrement construites, remises en état ou améliorées (par exemple, routes de desserte transformées en routes asphaltées) (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Tous les types de routes seront inclus: routes de desserte, routes revêtues et voies primaires, secondaires ou tertiaires.

2.3.8		Installations de commercialisation, de transformation et de stockage construites ou remises en état (nombre)	2.3	Indicateurs de base	Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage entièrement construites ou remises en état. Il s'agit du chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période à l'examen. Les installations de commercialisation, comme les marchés et les ombrières, sont les structures utilisées pour vendre les produits. Les installations de transformation incluent les équipements et les machines utilisés pour la transformation des produits agricoles (par exemple, les installations de meunerie, de décorticage, d'égrenage, d'extraction et de transformation du lait), où intervient l'ajout de valeur. Les installations de stockage incluent les structures utilisées pour l'entreposage ou la préservation des produits à moyen ou à long terme. Les installations peuvent prendre la forme de structures de stockage sur l'exploitation comme des conteneurs ou de petits silos, ou d'installations dans le village ou la localité comme des entrepôts, des greniers ou de grands silos.
2.3.9	Possibilités diversifiées en matière d'entrepreneuriat et d'emploi en milieu rural	Personnes ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leurs perspectives d'emploi	4.4	Indicateurs de base	Personnes ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leurs perspectives d'emploi salarié ou indépendant, notamment une formation ou un perfectionnement. Les pratiques liées à la production ne sont pas prises en compte, mais les autres activités génératrices de revenus le sont, notamment le traitement post-production, la transformation et la commercialisation, et d'autres types de formation professionnelle ou de perfectionnement, dans le domaine agricole ou non agricole, tels que la formation à la gestion d'entreprise, la formation aux compétences numériques, les apprentissages et stages, la facilitation de l'accès au marché du travail, et les avoirs productifs et le soutien aux intrants pour la génération d'emplois (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.10		Entreprises rurales ayant accès aux services	8.2	Indicateurs de base	Entreprises rurales ayant eu accès aux services financiers ou non financiers promus par le projet (valeur cumulée pour le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés à la date de la période à l'examen). On pourra prendre en considération les entreprises formelles et informelles. Les services non financiers comprennent les services visant à améliorer la performance de l'entreprise, son accès au marché et sa capacité à faire face à la concurrence. Cette catégorie comprend la formation aux activités génératrices de revenus et aux activités de valorisation, la gestion organisationnelle, les services de consultants et le conseil technique, la planification des activités, la commercialisation et les études de marché, le développement et le transfert de technologies, l'appui à la création de liens commerciaux, et le contrôle de la qualité ou la certification des produits. Les services financiers comprennent les services bancaires courants (comptes d'entreprise, dispositifs de paiement), l'assurance et le financement de l'endettement à court, moyen et long terme pour le fonds de roulement, l'investissement, les fonds propres ou d'autres types de financement appuyés par le projet.
2.3.11		Personnes bénéficiant de nouvelles perspectives d'emploi	8.5	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	Nombre de nouveaux emplois permanents ou saisonniers récurrents agricoles et non agricoles qui ont été créés du fait d'activités prévues et menées depuis le démarrage du projet, correspondant soit à des travailleurs indépendants, soit à des salariés de microentreprises, de petites entreprises et de moyennes entreprises (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Les emplois créés dans les organisations paysannes ayant bénéficié d'un appui au titre du projet sont également inclus, mais les emplois temporaires créés pour une durée limitée (par exemple pour la construction de routes) sont exclus.
2.3.12	Durabilité environnementale et changements climatiques	Terres exploitées selon des pratiques résilientes aux changements climatiques et une gestion durable des ressources naturelles	2.4	Indicateurs de base	Nombre d'hectares de terres sur lesquelles des activités ont été menées en vue de protéger, régénérer ou améliorer les fonctions productives et protectrices de la terre, de l'eau et des écosystèmes naturels, notamment la biodiversité, ou d'inverser les processus de dégradation aux fins du renforcement de la résilience face à des vulnérabilités climatiques précises (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).

2.3.13		Ménages adoptant des technologies et des pratiques écologiquement viables, respectueuses de la biodiversité et résilientes aux changements climatiques	13.1	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	Pourcentage de ménages bénéficiaires affirmant: a) qu'ils sont pleinement satisfaits des intrants, des pratiques ou des techniques promus; et b) qu'ils utilisent désormais ces intrants, pratiques et technologies en remplacement des précédents (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée).
2.3.14		Volume d'émissions de gaz à effet de serre évitées et/ou de carbone stocké (en millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone sur 20 ans)	13.1	Indicateurs de base relatifs aux effets directs	Cet indicateur mesure le volume total d'émissions de gaz à effet de serre évitées et/ou de carbone stocké (exprimé en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone) sur un horizon de 20 ans. Cet horizon couvre la phase d'exécution du projet (qui dure généralement de 6 à 8 ans), pendant laquelle les activités sont menées, et la « phase de capitalisation » des acquis (d'une durée habituelle de 12 à 14 ans, qui sera ajustée en fonction de la durée du projet pour obtenir une projection à 20 ans), pendant laquelle on peut encore constater l'impact des activités du projet, par exemple sur la teneur du sol en carbone ou la biomasse.
2.3.15	Nutrition	Personnes ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leur nutrition	2.1	Indicateurs de base	Nombre de personnes ayant directement participé aux activités appuyées par un projet en vue d'améliorer la nutrition (chiffre cumulé concernant le portefeuille de projets en cours ou récemment achevés au moment de la période considérée). Les activités tenant compte des enjeux nutritionnels sont ajustées en fonction des problèmes nutritionnels propres à chaque contexte. Elles ciblent parfois les membres du ménage et non des individus, comme c'est le cas des activités axées sur la volaille de basse-cour ou les jardins potagers.
2.3.16		Pourcentage de femmes déclarant avoir atteint le niveau de diversité alimentaire minimale	2.1	Indicateurs de base	S'applique aux projets classés comme « sensibles à la nutrition » ou aux projets comportant des activités spécifiques visant à améliorer ou à diversifier le régime alimentaire et la nutrition des ménages ciblés, en particulier des ménages dirigés par des femmes. Se rapporte à l'augmentation moyenne du pourcentage de femmes interrogées déclarant atteindre la diversité alimentaire minimale par rapport à la valeur de référence du projet.

Niveau III – Performance opérationnelle, organisationnelle et financière

Numéro	*Libellé de l'indicateur*	*Source*	*Définition (provisoire)*
Harmoniser l'exécution des programmes			
3.1	**Conception tournée vers l'impact**		
3.1.1	Financement de l'action climatique: programme de prêts et dons axé sur les changements climatiques	Validation institutionnelle fondée sur les méthodes employées par les banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'action climatique	Valeur en USD communiquée sous la forme d'un pourcentage du montant total des financements souverains approuvés du FIDA, calculé à l'aide des méthodes internationalement reconnues utilisées par les banques multilatérales de développement pour le suivi des financements destinés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Le financement de l'action climatique est calculé au stade de la conception, à partir des tableaux de dépenses et des rapports de conception de projet des opérations souveraines du FIDA qui ont été approuvées.

3.1.2	Nouveaux projets conçus dans le but d'obtenir des effets directs porteurs de transformation à l'appui de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes (en pourcentage)	Validation institutionnelle	Nouvelle opération souveraine qui intègre une approche en faveur de l'égalité femmes-hommes dans sa théorie du changement, et s'attaque aux contraintes ou à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes à travers des actions ciblées. Elle comprend des activités qui modifient les relations de pouvoir, des ressources spécifiques et des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de la capacité d'action des femmes, de leur participation aux décisions et du contrôle qu'elles exercent sur les revenus; une part minimale de 40% de femmes doit être atteinte dans la population touchée.
3.1.3	Nouveaux projets considérés comme prenant en compte les jeunes (en pourcentage)	Validation institutionnelle	Nouvelle opération souveraine qui intègre explicitement des approches en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes dans sa théorie du changement, et s'attaque à des obstacles tels que les lacunes dans les compétences, l'accès limité aux financements ou à la terre, et la faible intégration des marchés. Elle comprend des interventions adaptées et définit des cibles mesurables relatives aux jeunes en matière d'emplois, d'entreprises ou de rôles de direction.
3.1.4	Nouveaux projets considérés comme sensibles aux enjeux nutritionnels (en pourcentage)	Validation institutionnelle	Nouvelle opération souveraine qui intègre l'amélioration des résultats nutritionnels dans sa théorie du changement, et relie les interventions dans le secteur à la qualité et à la diversité de l'alimentation, ainsi qu'aux pratiques de soins. Elle comprend des mesures spécifiques et suit les résultats tels que la diversité alimentaire ou la réduction de la malnutrition.
3.1.5	Nouveaux projets conçus pour inclure les peuples autochtones à titre de groupe cible prioritaire (nombre)	Validation institutionnelle	Nouvelle opération souveraine qui intègre explicitement les droits et les priorités des peuples autochtones dans la conception et l'exécution, notamment le consentement préalable, libre et éclairé, des approches appropriées sur le plan culturel et la protection des terres et des ressources naturelles. Elle garantit une gouvernance participative, aux côtés des peuples autochtones, et suit les résultats au moyen d'indicateurs ventilés spécifiquement en fonction des peuples autochtones.
3.1.6	Nouveaux projets conçus pour inclure les personnes handicapées à titre de groupe cible prioritaire (nombre)	Validation institutionnelle	Nouvelle opération souveraine qui intègre systématiquement l'accessibilité et l'inclusion dans sa conception, avec notamment une analyse des obstacles, ainsi que des services d'appui adaptés comprenant des mesures de sensibilisation spécifiques, des mécanismes de ciblage et un cadre de surveillance qui recueille les données ventilées en fonction du handicap.
3.2	**Gestion proactive du portefeuille**		
3.2.1	Taux de décaissement (opérations souveraines)	Oracle FLEXCUBE	Montant total décaissé au titre du programme de prêts et dons (opérations souveraines) pendant la période considérée, divisé par le solde non décaissé des prêts et dons approuvés et signés qui sont entrés en vigueur ou en phase de décaissement au début de la période à l'examen.
3.2.2	Avancement global de l'exécution (note supérieure ou égale à 4)	Notes de supervision	Pourcentage d'opérations souveraines ayant obtenu une note supérieure ou égale à 4 pour cette estimation clé de la supervision et de l'appui à l'exécution, qui est établie à partir des progrès enregistrés au regard d'une combinaison d'indicateurs sur la gestion des projets, la gestion financière et l'exécution. Les scores pris en compte concernent notamment la qualité de la gestion des projets, la qualité de la gestion financière, les décaissements et la passation des marchés.
3.2.3	Indice de proactivité	Validation institutionnelle	Pourcentage d'opérations souveraines en cours qui avaient été considérées comme « problématiques » au vu des précédentes notations de performance approuvées et qui ont été mises à niveau, restructurées, achevées ou closes, annulées ou suspendues dans le cadre des dernières notations de performance approuvées.
3.2.4	Qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles des projets (note supérieure ou égale à 4)	Notes de supervision	Pourcentage de projets jugés plutôt satisfaisants (4) ou mieux du point de vue de la qualité de la participation et des retours d'information des groupes cibles des projets. On cherche à évaluer dans quelle mesure les activités prévues liées à la participation et aux retours d'information des groupes cibles sont menées avec constance et sans retard (notamment les initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale et la participation des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés, et à « fermer la boucle de rétroaction »); et dans quelle mesure les mécanismes de réponse aux doléances sont efficients, souples et à la portée des groupes cibles.

3.3	**Performance des programmes de pays**		
3.3.1	Efficacité des stratégies de pays du FIDA (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	Mesure dans laquelle la stratégie de pays a permis ou devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir les résultats attendus au moment de l'évaluation, en tenant compte de tout écart de résultat entre les groupes.
		Enquête auprès des parties prenantes	Pourcentage moyen de satisfaction (note supérieure ou égale à 3 sur un barème à 4 points) obtenue pour toutes les questions de l'enquête relatives à l'efficacité des stratégies de pays du FIDA durant la période considérée.
3.3.2	Contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays (note plutôt satisfaisante ou supérieure)	Rapports d'achèvement des COSOP	Mesure dans laquelle le FIDA et ses parties prenantes au niveau national se mobilisent, avec certains résultats, pour faire avancer la concertation sur les orientations prioritaires ou sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'institutions, de politiques et de programmes formels influant sur les perspectives économiques qui permettront à de nombreux habitants des zones rurales de sortir de la pauvreté.
		Enquête auprès des parties prenantes	Pourcentage moyen de satisfaction (note supérieure ou égale à 3 sur un barème à 4 points) obtenue pour toutes les questions de l'enquête portant sur la contribution à l'élaboration des politiques au niveau des pays dans les stratégies de pays du FIDA durant la période considérée.
3.4	***Assembler et mobiliser des financements***		
3.4.1	Ratio de cofinancement (opérations souveraines)	Système de projets d'investissement et de dons (GRIPS)	Montant des cofinancements provenant de sources internationales et nationales (contributions des États et des participants), divisé par le montant des financements du FIDA en faveur d'opérations souveraines approuvé au cours d'une période de trois ans donnée (montants en USD courants). Ce ratio indique le montant, exprimé en USD, du cofinancement mobilisé pour chaque dollar de financement apporté par le FIDA (moyenne mobile sur 36 mois). Les données communiquées au titre de cet indicateur seront ventilées par catégorie de revenu des pays.
	Ratio de cofinancement (national)	GRIPS	Montant des cofinancements provenant uniquement de sources nationales, divisé par le montant des financements du FIDA en faveur d'opérations souveraines approuvé au cours d'une période de trois ans donnée (montants en USD courants). Ce ratio indique le montant, exprimé en USD, du cofinancement mobilisé pour chaque dollar de financement apporté par le FIDA (moyenne mobile sur 36 mois).
	Ratio de cofinancement (international)	GRIPS	Montant des cofinancements provenant uniquement de sources internationales, divisé par le montant des financements du FIDA en faveur d'opérations souveraines approuvé au cours d'une période de trois ans donnée (montants en USD courants). Ce ratio indique le montant, exprimé en USD, du cofinancement mobilisé pour chaque dollar de financement apporté par le FIDA (moyenne mobile sur 36 mois).
	Cofinancement des opérations souveraines aux côtés du secteur privé	GRIPS	Montant du cofinancement d'opérations souveraines par le secteur privé provenant de sources nationales et internationales en USD. La définition du FIDA du cofinancement d'opérations souveraines par le secteur privé et l'approche utilisée pour suivre ce cofinancement seront actualisées, et les informations communiquées reposeront sur cette définition révisée. Les informations communiquées porteront sur le montant total en USD au cours des trois années précédentes (sur une base glissante), établi à partir des projets pris en compte dans le calcul du ratio global de cofinancement présenté ci-dessus.

3.4.2	Mobilisation de financements privés par endettement pour les opérations non souveraines du FIDA	Bases de données institutionnelles	La définition de la mobilisation de financements privés pour les opérations non souveraines du FIDA repose sur la méthodologie des BMD pour la mobilisation des investissements privés[79].
	Mobilisation directe de financements privés par endettement	Bases de données institutionnelles	Conformément à la méthodologie des BMD, la mobilisation directe de financements par endettement se définit comme étant un financement apporté par une entité privée aux conditions du marché grâce à une intervention active et directe du FIDA qui débouche sur un engagement. Les éléments prouvant une intervention active et directe comprennent les lettres de mission, les frais liés à l'engagement de financements ou d'autres éléments validés ou vérifiables qui confirment le rôle actif et direct du FIDA conduisant à l'engagement d'autres bailleurs de fonds privés. Le chiffre à communiquer sera le montant total en USD fondé sur les opérations non souveraines approuvées au cours des trois années précédentes (sur une base glissante), aux fins de synchronisation avec la période de reconstitution des ressources du FIDA.
	Mobilisation indirecte de financements privés par endettement	Bases de données institutionnelles	Conformément à la méthodologie des BMD, la mobilisation indirecte de financements par endettement se définit comme un financement apporté par des entités privées en lien avec une activité spécifique pour laquelle le FIDA assure un financement, le FIDA participant de manière indirecte à la mobilisation, mais sans jouer de rôle actif ni direct débouchant sur l'engagement de financements par ces entités privées. Le chiffre à communiquer sera le montant total en USD fondé sur les opérations non souveraines approuvées au cours des trois années précédentes (sur une base glissante), aux fins de synchronisation avec la période de reconstitution des ressources du FIDA. La note sur la méthodologie des banques multilatérales de développement illustre par des exemples précis la différence entre mobilisation directe et indirecte[80].
3.5	**Efficience institutionnelle**		
3.5.1	Dépenses administratives, rapportées au programme de prêts et dons du FIDA (y compris les fonds gérés par le FIDA)	Bases de données institutionnelles	Montant des dépenses effectivement prises en charge au titre du budget administratif et des autres ressources gérées par le FIDA (à l'exclusion d'IOE), divisé par le montant des fonds du programme de prêts et dons engagés par le FIDA, comprenant les prêts, les dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, les autres instruments financiers et dons, les fonds relevant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (toutes phases confondues) et les autres fonds supplémentaires ou fonds d'affectation spéciale gérés par le FIDA pendant la période considérée. L'indicateur concerne à la fois les opérations souveraines et non souveraines. Le montant total des prêts ou des dons devra être utilisé dans le calcul (moyenne sur 36 mois).
3.5.2	Dépenses administratives, rapportées au solde non décaissé du portefeuille en cours, majoré du total de l'actif	Bases de données institutionnelles	Montant des dépenses de fonctionnement imputées au FIDA ou aux fonds gérés par celui-ci, divisé par le total, d'une part, des actifs du FIDA et des fonds gérés par celui-ci et, d'autre part, du solde non décaissé (montants approuvés et décaissables) des prêts du FIDA, des dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et des autres instruments financiers et dons, des fonds relevant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (toutes phases confondues) et des autres fonds supplémentaires ou fonds d'affectation spéciale gérés par le FIDA dans la période à l'examen. L'indicateur concerne à la fois les opérations souveraines et non souveraines (moyenne sur 36 mois).
3.5.3	Pourcentage de femmes occupant des postes de niveau P-5 et supérieur	Bases de données institutionnelles	Nombre d'administratrices recrutées sur le plan national ou international et titulaires de contrats à durée déterminée ou indéterminée dans la fourchette de classes allant des administratrices recrutées sur le plan national de classe D (NOD) ou P-5 jusqu'à la Vice-Présidence, sur le nombre total de membres du personnel à ces rangs, recrutés sur le plan national ou international et titulaires de contrats à durée déterminée ou indéterminée dans la même fourchette de classes. Les membres du personnel pris en compte dans le calcul doivent occuper des postes financés au titre du budget administratif du FIDA, du budget d'IOE ou du budget de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA. Sont exclus: le Président, le

[79] Méthodologie des BMD pour la mobilisation des investissements privés (en anglais seulement). Le FIDA pourra modifier de temps à autre son approche si la méthodologie des BMD évolue.
[80] *Ibid.*

			Directeur d'IOE, le personnel recruté pour de courtes durées, le personnel recruté localement (agents des services généraux au siège et dans les bureaux de liaison, agents des services généraux recrutés sur le plan national), les administrateurs auxiliaires, les administrateurs de programmes spéciaux, le personnel financé au titre d'accords de partenariat, le personnel détaché au FIDA, le personnel occupant des postes financés par des fonds supplémentaires, le personnel sous contrat coextensif (subordonné à l'existence du poste), les personnes recrutées au titre de contrats hors personnel (consultants, associés, accords de services spéciaux, stagiaires, etc.) et le personnel des entités accueillies.
3.5.4	Indice d'engagement du personnel (Sondage mondial du personnel), accompagné d'indicateurs spécifiques liés à la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion	Sondage mondial du personnel	Indice d'engagement du personnel tel que mesuré par le Sondage mondial du personnel, accompagné d'indicateurs de diversité, d'équité et d'inclusion, par exemple assentiment à l'affirmation: « Tous les employés du FIDA sont traités avec respect ».
3.5.5	Degré de conformité des publications du FIDA aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) (en pourcentage)	IITA	Il s'agit de la note attribuée par l'IITA à ses signataires dans son tableau de bord relatif au « niveau de détail ». Elle correspond à la moyenne pondérée des notes concernant les informations de base, les informations financières et la valeur ajoutée [http://dashboard.iatistandard.org/comprehensiveness.html].

Modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires

A. Prêts concessionnels de partenaires pour FIDA14 – modalités et conditions

i) **Échéance.** 25 ou 40 ans, à l'instar des prêts accordés par le FIDA à des conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles. Si la demande lui en est faite, le FIDA peut envisager une échéance allant de 25 à 40 ans.

ii) **Différé d'amortissement.** 5 ans pour un prêt sur 25 ans et 10 ans pour un prêt sur 40 ans. Si la demande lui en est faite, le FIDA peut envisager une échéance allant de 5 à 10 ans.

iii) **Remboursement du principal.** Le remboursement du principal commencera à l'issue du différé d'amortissement, et un calendrier d'amortissement linéaire sera appliqué pour parvenir à une correspondance étroite avec les modalités de remboursement des prêts accordés par le FIDA à des conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles (le principal sera amorti au taux annuel de 5% pour les prêts d'une durée de 25 ans et au taux annuel de 3,3% pour les prêts d'une durée de 40 ans).

iv) **Taux d'intérêt.** Les prêts concessionnels de partenaires, affectés de taux d'intérêt fixes, seront ainsi alignés sur les prêts concessionnels octroyés par le FIDA. Le taux d'intérêt peut aller jusqu'à 1% de leur contre-valeur en droit de tirage spécial (DTS). La différence entre le taux d'intérêt du prêt concessionnel de partenaire et le taux d'intérêt maximum pour la monnaie donnée (si le taux d'intérêt du prêt concessionnel est supérieur au taux d'intérêt maximum) sera compensée par le paiement au FIDA d'un don additionnel de la part de l'État membre ou de l'institution bénéficiant de son appui (ou de ses institutions partenaires). Les prêts concessionnels de partenaires assortis de taux d'intérêt variables ne seront pas acceptés, étant donné que la plupart des prêts concessionnels accordés par le FIDA sont à taux fixe.

v) **Taux d'intérêt plancher.** Les prêts concessionnels de partenaires sont soumis à un taux d'intérêt plancher de 0%.

vi) **Remboursement anticipé.** Pour assurer sa viabilité financière, le FIDA peut procéder à un remboursement anticipé de la totalité ou d'une partie du solde du prêt concessionnel sans pénalité.

vii) **Monnaies.** Le FIDA acceptera essentiellement des prêts concessionnels de partenaires libellés en DTS, en dollars des États-Unis ou en euros, soit les mêmes monnaies de libellé que ses propres prêts. Les prêts libellés dans d'autres monnaies du panier du DTS (yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois) ou toute autre monnaie sont admissibles à condition que le FIDA puisse convertir ces prêts en dollars des États-Unis ou en euros en procédant à des swaps.

viii) **Tirages.** Les prêts concessionnels de partenaires seront généralement décaissés en trois tranches égales au maximum sur une période ne dépassant pas trois ans. Si cela est convenu avec le prêteur, la direction du FIDA peut autoriser un décaissement en une seule tranche ou en un maximum de cinq tranches égales. Les prêts qui devront être convertis en dollars des États-Unis ou en euros seront nécessairement décaissés en une seule tranche.

ix) **Montant minimum.** Sont admissibles uniquement les prêts concessionnels de partenaires d'un montant minimum de 10 millions d'USD.

x) **Additionnalité.** Les États membres ou les institutions bénéficiant de leur appui qui accordent un prêt concessionnel de partenaire seront tenus de verser une contribution de base minimum au moins égale à 60% de la valeur de référence minimum de leurs contributions sous forme de don, et devront viser une contribution totale équivalent-don (à savoir la contribution de base plus l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire, qui peut être apporté par l'État membre, par une institution bénéficiant de son appui ou par une institution partenaire) d'un montant au moins égal à cette valeur de référence minimum. La valeur de référence minimum de la contribution sous forme de don est fixée à 100% de la contribution de base moyenne dans la monnaie de libellé de la contribution elle-même ou son équivalent en dollar des États-Unis, par référence aux deux dernières reconstitutions des ressources (pour FIDA14, il s'agira de FIDA12 et de FIDA13). On trouvera un exemple dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1
Exemple de contribution de base minimum et de contribution totale minimum pour FIDA14
(en millions d'USD)

Pays X		
FIDA13	Contribution de base [hors contribution au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD)]	20
	Contribution correspondant à l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire	10
FIDA12	Contribution de base (hors contribution au titre du CSD)	30
	Contribution correspondant à l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire	20
FIDA14	Valeur de référence minimum de la contribution sous forme de don (valeur de référence minimum)	25
	Contribution de base minimum (60% de la valeur de référence minimum)	15
	Élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire	10
	Contribution totale équivalent-don = contribution de base + élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire = 100% de la valeur de référence minimum	25

xi) **Entrée en vigueur.** Un accord de prêt concessionnel de partenaire entre le FIDA et le prêteur sera conclu de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois suivant l'adoption de la résolution sur FIDA14, mais en aucun cas avant que l'État membre concerné n'ait déposé un instrument de contribution correspondant au montant de sa contribution de base tel que prévu à l'alinéa x) ci-dessus. Lorsqu'un prêteur (ou une institution partenaire) prévoit de faire un don additionnel pour réduire le taux d'intérêt de son prêt concessionnel, le FIDA exigera que ce don soit versé avant d'accepter tout décaissement du prêt concessionnel. Le FIDA entend ainsi éviter de payer des frais d'emprunt élevés sur un prêt avant d'avoir reçu le don connexe, gage du niveau de concessionnalité requis.

xii) **Affectation à des fins particulières ou restrictions à l'utilisation des fonds.** La finalité première des prêts concessionnels de partenaires est le financement de prêts dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA dans son ensemble. Cela signifie que, en principe, le prêteur n'est en aucune manière autorisé à restreindre l'emploi des fonds prêtés au FIDA (en ce qui concerne, par exemple, le groupe cible, la finalité, le thème ou la zone géographique). Dans certains cas, un instrument thématique sans affectation particulière à un sous-ensemble d'actifs peut être envisagé, à condition que le thème proposé s'inscrive dans la mission fondamentale du FIDA et soit étroitement lié à l'ensemble du portefeuille de prêts du Fonds. Les prêts concessionnels de partenaires pour l'action climatique peuvent être envisagés compte tenu de l'intégration poussée des financements climatiques dans le programme de prêts et dons du FIDA et de l'importance accordée, dans le cadre de FIDA14, au renforcement des outils dont dispose le Fonds pour

mobiliser des financements climatiques en faveur des petits exploitants agricoles. Les ressources provenant de ces prêts seront allouées, par l'intermédiaire du Système d'allocation fondé sur la performance, à des États membres emprunteurs à des conditions au moins aussi favorables que celles applicables à ces prêts, selon qu'il conviendra, et pourront donc s'étendre à toute la gamme des produits de prêt proposés par le Fonds. Les prêts concessionnels de partenaires faisant partie des ressources de base du FIDA, il n'est pas prévu d'établir de rapports spécifiques pour ce type de contribution en ce qui concerne la répartition des ressources (par pays ou par montant), leur utilisation ou les résultats obtenus.

xiii) **Élément de libéralité.** L'élément de libéralité représente la valeur actuelle de l'avantage financier que représente le fait, pour le FIDA, d'obtenir un prêt concessionnel de partenaire, par opposition à un prêt contracté aux conditions du marché. Il s'agit par conséquent de la portion du prêt qui est considérée comme un don aux fins de l'attribution de droits de vote pour encourager les États membres à accorder de tels prêts au FIDA. Dans le cas du versement d'un don additionnel, celui-ci sera intégré à l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire.

xiv) **Droits de vote.** L'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire donnera à l'État membre des droits de vote qui seront calculés selon la formule applicable aux contributions aux reconstitutions, comme prévu à la section 3 a) ii) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA. Un tel prêt accordé par une institution bénéficiant de l'appui d'un État donnera également à l'État membre qui possède ou contrôle cette institution des droits de vote correspondant à l'élément de libéralité du prêt.

xv) **Gouvernance.** Les prêts concessionnels de partenaires seront soumis au même processus d'autorisation que les autres dispositifs d'emprunt inclus dans la version révisée du Cadre d'emprunt du FIDA.

B. Taux d'actualisation et élément de libéralité pour FIDA14

1. Tous les paramètres afférents aux prêts concessionnels de partenaires, dont les taux d'actualisation, les taux d'intérêt financièrement équivalents des différentes monnaies et les exemples d'éléments de libéralité, seront établis sur la base des éléments disponibles au 30 septembre 2026[81]. Les éléments de libéralité des prêts concessionnels de partenaires sont déterminés en appliquant les taux d'actualisation arrêtés pour FIDA14. Ces taux sont calculés sur la base d'une approximation du coût d'emprunt pour le FIDA. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus le taux d'intérêt du prêt concessionnel de partenaire est élevé, plus le degré de concessionnalité et l'élément de libéralité sont faibles. Le tableau 2 ci-après fait apparaître le taux d'actualisation applicable aux prêts concessionnels de partenaires dans le cadre de FIDA14.

[81] Les taux d'actualisation et d'intérêt qui seront effectivement appliqués seront présentés à la deuxième session de la Consultation sur la reconstitution des ressources, prévue en octobre 2026.

Tableau 2
Taux d'actualisation pour FIDA14
(en pourcentage)

Devise	*Prêt concessionnel de partenaire sur 25 ans*	*Prêt concessionnel de partenaire sur 40 ans*
Droits de tirage spéciaux (DTS)	**5,14**	**5,43**
Dollars des États-Unis (USD)	**5,86**	**6,16**
Yens (JPY)	**3,96**	**4,35**
Livres sterling (GBP)	**5,94**	**6,24**
Euros (EUR)	**4,25**	**4,46**
Renminbis (RMB)	**5,00**	**5,40**

2. Le taux d'intérêt que le FIDA peut accepter pour les prêts concessionnels de partenaires peut aller jusqu'à 1% de leur contre-valeur en DTS. Les taux d'intérêt maximums équivalents pour les monnaies composant le panier du DTS sont indiqués au tableau 3. Le taux d'intérêt maximum est dicté par la nature des actifs à financer au moyen des prêts concessionnels de partenaires et répond à la nécessité de respecter l'interdiction du subventionnement de l'emprunt. Si le taux d'intérêt effectivement appliqué au prêt concessionnel de partenaire est supérieur au taux d'intérêt maximum associé à la monnaie de libellé (si ce premier taux est supérieur au taux maximum), l'écart est couvert par un versement initial de l'État membre au FIDA sous forme de don additionnel.

Tableau 3
Taux d'intérêt maximums applicables aux prêts concessionnels de partenaires pour FIDA14
(en pourcentage)

Devise	*Prêt concessionnel de partenaire sur 25 ans*	*Prêt concessionnel de partenaire sur 40 ans*
Droits de tirage spéciaux (DTS)	1,00	1,00
Dollars des États-Unis (USD)	1,50	1,40
Yens (JPY)	0,14	0,34
Livres sterling (GBP)	1,51	1,40
Euros (EUR)	0,37	0,45
Renminbis (RMB)	0,65	0,69

3. Un taux d'intérêt plancher de 0% sera appliqué dans le cas des prêts concessionnels de partenaires libellés dans des monnaies pour lesquelles l'équivalent du taux de 1% en DTS est négatif. Pour FIDA14, cette règle s'appliquera uniquement aux prêts concessionnels de partenaires libellés en yens. Dans ce cas, l'État membre accordera un prêt à un taux d'intérêt nul et versera un complément sous forme de don initial.

4. On trouvera aux tableaux 4a et 4b les différents taux d'intérêt pour les prêts libellés en DTS, les taux d'intérêt financièrement équivalents pour les monnaies[82] composant le panier du DTS et, à titre d'exemple, l'élément de libéralité inhérent à chaque prêt. Les colonnes du tableau présentent, pour chaque devise, des taux d'intérêt financièrement équivalents garantissant un même élément de libéralité. Pour calculer l'élément de libéralité définitif du prêt concessionnel de partenaire, on appliquera les taux d'actualisation indiqués au tableau 2 et le calendrier de décaissement effectif du prêt convenu avec l'État membre prêteur.

[82] Il convient de noter que, pour obtenir des taux d'intérêt financièrement équivalents, un swap de monnaies a été simulé. Les coûts estimatifs de swap ont également été pris en compte dans le calcul des taux d'intérêt financièrement équivalents pour tous les prêts concessionnels de partenaires, à l'exception de ceux libellés en dollars des États-Unis et en euros.

Tableau 4a
Taux d'intérêt pour des prêts en DTS, taux d'intérêt financièrement équivalents pour des prêts dans d'autres monnaies du panier du DTS et exemples d'éléments de libéralité (prêts concessionnels de partenaires sur 25 ans)
(en pourcentage)

Prêt concessionnel de partenaire sur 25 ans assorti d'un calendrier de décaissement sur 3 ans					
Devise	**Taux d'intérêt**			*Don initial requis*	
Droits de tirage spéciaux (DTS)	**0,00**	**0,50**	**1,00**	**1,50**	**2,00**
Dollars des États-Unis (USD)	0,45	0,98	1,50	2,03	2,55
Yens (JPY)	(0,78)	(0,32)	0,14	0,60	1,06
Livres sterling (GBP)	0,45	0,98	1,51	2,03	2,56
Euros (EUR)	(0,57)	(0,10)	0,37	0,84	1,31
Renminbis (RMB)	(0,34)	0,15	0,65	1,14	1,64
Élément de libéralité	**49,02**	**44,19**	**39,36**	**34,54**	**29,71**

Tableau 4b
Taux d'intérêt pour des prêts en DTS, taux d'intérêt financièrement équivalents pour des prêts dans d'autres monnaies du panier du DTS et exemples d'éléments de libéralité (prêts concessionnels de partenaires sur 40 ans)
(en pourcentage)

Prêt concessionnel de partenaire sur 40 ans assorti d'un calendrier de décaissement sur 3 ans					
Devise	**Taux d'intérêt**			*Don initial requis*	
Droits de tirage spéciaux (DTS)	**0,00**	**0,50**	**1,00**	**1,50**	**2,00**
Dollars des États-Unis (USD)	0,33	0,87	1,40	1,94	2,47
Yens (JPY)	(0,56)	(0,11)	0,34	0,79	1,24
Livres sterling (GBP)	0,32	0,86	1,40	1,93	2,47
Euros (EUR)	(0,46)	0,00	0,45	0,91	1,36
Renminbis (RMB)	(0,31)	0,19	0,69	1,18	1,68
Élément de libéralité	**69,28**	**62,82**	**56,35**	**49,88**	**43,42**

C. Détermination de l'élément de libéralité

5. Si le montant nominal total des prêts concessionnels de partenaires représente une ressource financière pour le programme de prêts et dons, le FIDA ne retient que l'élément de libéralité de ces prêts pour calculer les droits de vote, qu'il attribue aux États membres prêteurs en proportion de cet élément. L'élément de libéralité correspond à 1 moins le rapport entre la valeur actuelle du service de la dette et la valeur actuelle des décaissements au titre du prêt. La formule de calcul est celle utilisée par l'Association internationale de développement dans son cadre de prêts concessionnels de partenaires, telle que définie ci-après dans son Rapport des administrateurs relatif à la vingtième reconstitution des ressources:

$$1 - \frac{\sum_{i=1}^{n}(\boldsymbol{DF_i} \times \boldsymbol{CFS_i})}{\sum_{j=1}^{n}(\boldsymbol{DF_j} \times \boldsymbol{CFD_j})}$$

Où:

DF_i = facteur d'actualisation à la période i, calculé à partir des taux d'actualisation établis pour FIDA14;
CFS_i = flux de trésorerie provenant du service de la dette à la période i;
DF_j = facteur d'actualisation à la période j, calculé à partir des taux d'actualisation établis pour FIDA14;
CFD_j = flux de trésorerie provenant du décaissement au titre du prêt à la période j.

D. Autres considérations

6. **Taux d'actualisation utilisé pour calculer l'élément de libéralité.** Le calcul du taux d'actualisation est important, car il détermine l'élément de libéralité et, par conséquent, l'attribution de voix aux États membres qui accordent un prêt concessionnel de partenaire. Pour les prêts concessionnels accordés au cours de FIDA14, la méthode de calcul du taux d'actualisation utilisée pour déterminer l'élément de libéralité restera globalement la même que celle approuvée pour FIDA13, comme décrit ci-après.

7. **Économie nette sur les coûts.** La méthode tient compte des économies qui peuvent être réalisées si le FIDA a recours aux prêts concessionnels de partenaires plutôt que d'emprunter aux conditions du marché.

8. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le coût d'emprunt supposé pour le FIDA a été calculé sur la base d'une approximation des coûts de financement du Fonds et des ajustements nécessaires pour tenir compte de l'échéance plus longue des prêts concessionnels de partenaires par rapport à l'échéance moyenne des emprunts du FIDA. Concernant les emprunts du Fonds non libellés en dollars des États-Unis, un swap de devises a été simulé pour déterminer la marge moyenne de financement à ajouter au taux de financement au jour le jour garanti (SOFR).

9. Afin de convertir la marge de financement variable en un coût de financement à taux d'intérêt fixe, on a simulé un swap de taux d'intérêt en appliquant les deux échéances proposées pour les prêts concessionnels de partenaires.

10. Un calcul similaire a été réalisé pour les quatre autres monnaies. Dans ce cadre, le taux de financement en dollars des États-Unis a servi de point de départ pour déterminer les taux de financement dans les autres monnaies (simulés en utilisant un swap de devises différé de deux ans, ce qui correspond au temps moyen prévu de décaissement d'un prêt concessionnel de partenaire). Les moyennes pondérées des cinq monnaies ont ensuite été calculées pour déterminer les taux d'actualisation en DTS.

11. **Taux d'intérêt plancher.** Un taux d'intérêt plancher s'appliquera dans le cas des prêts concessionnels de partenaires libellés dans des monnaies pour lesquelles l'équivalent du taux de 1% en DTS (taux d'intérêt maximal des prêts concessionnels de partenaires) est négatif. Dans un tel cas, l'État membre prêteur appliquerait un taux à 0% dans la monnaie du prêt en question (ce taux d'intérêt nul pouvant aussi résulter de l'association d'un prêt à un taux plus élevé et d'un don additionnel). Le plancher de 0% implique que le taux d'intérêt du prêt sera supérieur à l'équivalent du taux maximum de 1% en DTS. Dans un souci d'égalité de traitement des États membres, on s'appuiera sur le taux d'intérêt de 0% du prêt concessionnel de partenaire et le versement d'un don additionnel pour calculer le total de l'élément de libéralité du prêt et, partant, déterminer les droits de vote et le respect du principe de la contribution minimum sous forme de don.

12. **Dons additionnels.** Si le versement d'un don additionnel est requis (que ce soit pour atteindre le taux d'intérêt plancher requis ou parce que l'État membre souhaite appliquer un taux d'intérêt supérieur au taux maximum), le montant de ce don sera calculé à partir de la valeur actuelle de l'écart dans les flux de trésorerie futurs entre les paiements au titre du taux d'intérêt final et les paiements au titre du taux d'intérêt maximum. Le taux d'actualisation indiqué au tableau 2 servira à calculer la valeur actuelle. L'État membre pourra verser le don additionnel en plusieurs tranches à condition que le prêt concessionnel de partenaire soit assorti du même calendrier de décaissement et que la valeur actuelle du versement au titre du don reste identique.

Note technique sur l'encaissement anticipé des contributions de base à la reconstitution des ressources

1. Le mécanisme d'encaissement anticipé des contributions de base à la reconstitution des ressources a été créé durant la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) et conservé durant FIDA13.

2. À la suite d'une modification apportée en février 2021 à l'Accord portant création du FIDA, l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions ouvre droit à des voix de contribution[83].

3. Pour FIDA14, le mécanisme, tel que décrit dans la présente annexe, restera inchangé.

4. En règle générale, les États membres du FIDA paient dans les trois ans la totalité du montant nominal de leur contribution de base à la reconstitution des ressources, selon les modalités indiquées dans leur annonce de contribution ou dans un instrument de contribution. Le plus souvent, le calendrier prévoit les versements suivants: année 1 – 30% du montant nominal total; année 2 – 35%; année 3 – 35%; il est également possible de payer en trois tranches égales.

5. À partir de ce calendrier d'encaissement type, et conformément aux pratiques des autres institutions financières internationales, les États membres pourront aussi verser leur contribution selon un calendrier d'encaissement accéléré.

6. Le montant après abattement correspond à la valeur actuelle nette (VAN) des encaissements accélérés, calculée en appliquant un taux d'abattement établi pour le cycle de reconstitution des ressources.

7. Compte tenu de la nature des contributions de base (à savoir des fonds propres), et du fait que le produit des encaissements anticipés sera investi dans le portefeuille de liquidités, le taux d'abattement de référence sera fonction du rendement estimé des placements de ce portefeuille, de manière à préserver la viabilité financière du FIDA. Si le taux de rendement attendu des placements est négatif, il sera supposé nul dans le cadre de ce mécanisme, et l'encaissement anticipé des contributions ne donnera lieu à aucun abattement.

8. Pour FIDA14, le taux d'abattement appliqué aux versements anticipés des contributions est fixé à 3,2%, ce qui correspond au rendement annuel estimé des placements du portefeuille de liquidités du FIDA[84].

9. La figure 1 présente un exemple d'encaissement anticipé dans lequel l'État membre verse 96,8 millions d'USD, soit la VAN du montant nominal total d'une contribution annoncée de 100,00 millions d'USD. Le montant nominal de la contribution de base sera intégralement comptabilisé dans le calcul du niveau de ressources obtenu par rapport à la cible de la reconstitution, et les droits de vote seront attribués sur la base de ce montant nominal (annonce de contribution ou instrument de contribution), tel que retenu dans le calcul de l'abattement.

10. Dans le cas où l'État membre paierait un montant supérieur à la VAN du calendrier d'encaissement type, la différence (par rapport au montant de la VAN) sera portée à son crédit. Ce crédit sera affecté en priorité à la couverture des arriérés de contribution éventuellement dus par l'État membre au titre de précédentes reconstitutions des ressources. Si aucun arriéré de contribution n'est imputable à l'État membre, le crédit sera comptabilisé à titre de contribution de base supplémentaire dans le calcul du niveau de ressources obtenu par rapport à la cible

[83] Plus précisément, la section 3 b) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA tel que modifié dispose que « l'élément de libéralité de tout prêt de partenaire consenti à des conditions favorables et l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions sont considérés comme des "contributions versées", et les voix de contribution sont réparties en conséquence ».

[84] Sur la base du rendement absolu du portefeuille de placements constaté en 2022.

de reconstitution actuelle, et des droits de vote seront attribués à hauteur de ce crédit.

Figure 1
Mécanisme d'encaissement anticipé et calendrier dans l'hypothèse d'une annonce de contribution de base de 100 millions d'USD et d'un encaissement anticipé de la VAN, soit 96,8 millions d'USD, en une seule tranche l'année 1

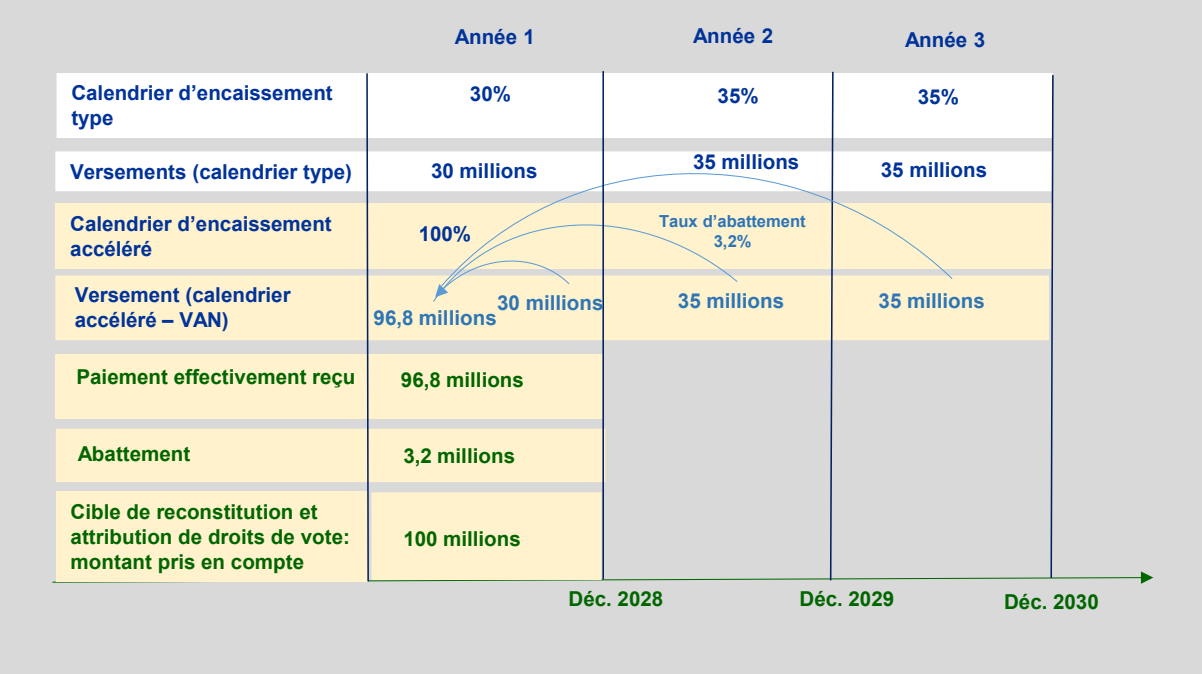

11. La figure 2 présente un exemple d'encaissement anticipé et de crédit. Dans cet exemple, la VAN s'élève à 96,8 millions d'USD, mais l'État membre verse 100,00 millions d'USD. Cette opération génère un crédit de 3,2 millions d'USD.

Figure 2
Mécanisme d'encaissement anticipé et calendrier dans l'hypothèse d'une annonce de contribution de base de 100 millions d'USD et d'un encaissement anticipé de 100 millions d'USD, en une seule tranche l'année 1

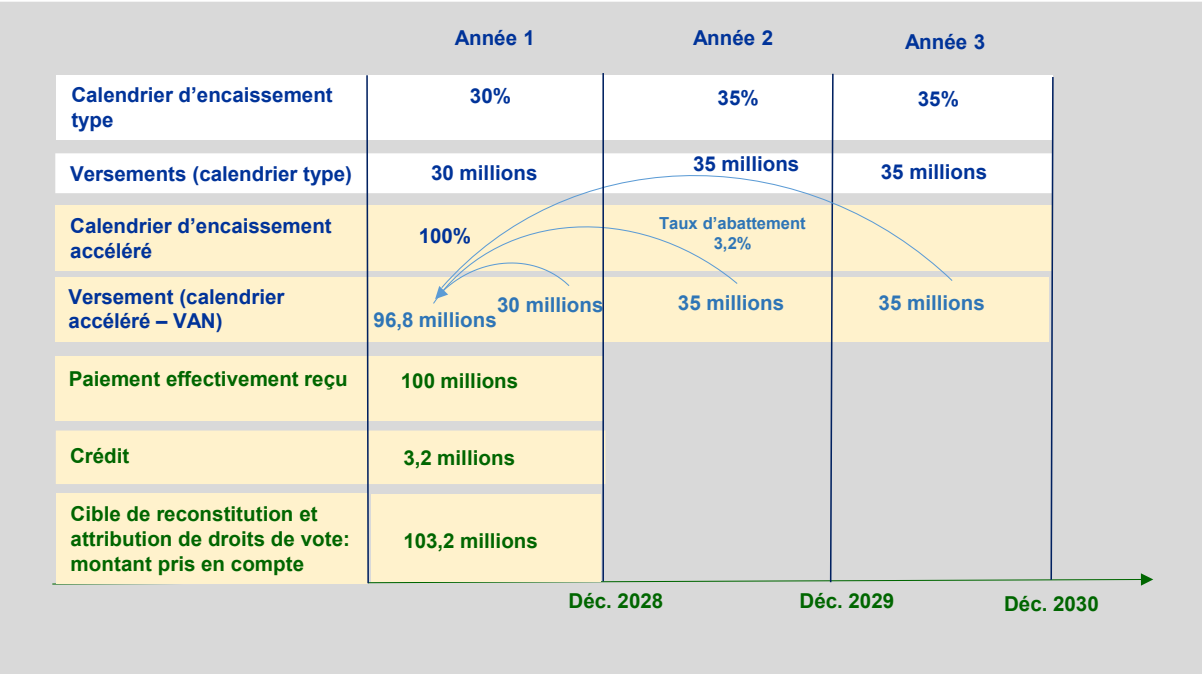

12. Le taux d'abattement de référence s'appliquera à toutes les contributions de base à FIDA14 (d'un montant supérieur ou égal au montant plancher de 10 millions d'USD) qui seront encaissées conformément aux règles exposées dans la présente note technique. Le montant plancher est mis en place en raison du montant très faible de l'abattement qui serait obtenu pour des contributions d'un montant inférieur, et parce que les coûts de transaction sont élevés pour le FIDA comme pour l'État membre, indépendamment du montant de la contribution.

13. Le calendrier d'encaissement des contributions a des répercussions sur les liquidités et la base de ressources du FIDA. Par conséquent, les États membres qui souhaitent se prévaloir de l'option d'encaissement anticipé des contributions doivent communiquer le calendrier précis des versements accélérés lorsqu'ils annoncent leur contribution ou, au plus tard, lorsqu'ils déposent leur instrument de contribution. Les dépôts sous forme de billets à ordre ou de lettres de crédit ne donneront lieu à aucun abattement.

Note technique sur les contributions additionnelles de base pour le climat

1. Les contributions additionnelles de base pour le climat ont été instaurées durant FIDA13. Pour FIDA14, il est proposé que ce mécanisme, tel que décrit dans la présente annexe, reste inchangé.

2. **Objet.** Il est proposé de conserver les contributions additionnelles de base pour le climat, qui constituent un nouvel apport au financement de base du FIDA, et visent à faire progresser la mobilisation et la bonne gestion des financements climatiques pour aider plus efficacement les petits producteurs à s'adapter au climat et à en atténuer les effets. Il s'agit d'une option de contribution additionnelle de base à FIDA14, visant à: i) mieux inscrire d'entrée de jeu les activités liées au climat dans la conception et l'exécution des projets ordinaires, en maximisant l'efficience et l'impact tout en minimisant les coûts de transaction pour les récipiendaires, les contributeurs et le FIDA; ii) mieux tirer parti des singularités de l'architecture financière du FIDA, en élargissant à la fois le programme de prêts et dons et le volume total de financement climatique catalysé par le FIDA par le jeu de l'effet multiplicateur; iii) donner aux États membres la possibilité d'apporter des contributions de base axées sur le climat, et ce au titre de la reconstitution des ressources, c'est-à-dire versées et programmées d'emblée, de manière efficiente.

3. **Impact sur les ressources disponibles pour l'élaboration des programmes.** Les contributions additionnelles de base pour le climat ne donnent pas lieu à la création d'un fonds ou d'un programme spécial. Elles s'ajoutent aux fonds propres du FIDA, et font donc augmenter les ressources disponibles pour l'ensemble des pays récipiendaires au titre soit du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), soit du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), conformément aux critères d'admission en vigueur. Les pays admis à bénéficier du SAFP (à savoir les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et, à certaines conditions, les petits États insulaires en développement[85]) reçoivent des « compléments de financement pour le climat » (répartis en utilisant le SAFP) à hauteur du montant total des contributions additionnelles de base pour le climat reçues. Les pays qui empruntent au titre du MARE (à savoir les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure) en profitent également puisque les contributions en question font partie des fonds propres du FIDA, sur lesquels celui-ci pourra faire jouer l'effet de levier, conformément à la Politique d'adéquation des fonds propres du FIDA, pour accroître les ressources empruntées mises à disposition dans le cadre du MARE.

4. **Régime d'allocation du SAFP.** Les compléments de financement pour le climat sont alloués aux pays admissibles avant le début du cycle de FIDA14, selon un calendrier et des modalités alignés sur les allocations prévues au titre du SAFP. Ces compléments sont uniquement affectés aux activités relevant de projets ordinaires du FIDA pouvant bénéficier d'un financement climatique. Les montants alloués sont présentés au Conseil d'administration pour information, comme pour le SAFP. Le reliquat inutilisé des compléments de financement pour le climat correspondant à tel ou tel pays est reversé aux autres pays admissibles, sans entamer pour autant les allocations qui leur reviennent au titre du SAFP, ce qui permet au FIDA d'ajuster en fonction de la demande la partie de ses ressources de base pour le climat. Dans le même ordre d'idées, les pays qui ont accès au MARE, et non au SAFP, bénéficient de l'accroissement des financements sous l'effet de l'augmentation de la capacité d'emprunt du FIDA résultant des contributions additionnelles de base pour le climat. L'utilisation du surcroît de ressources généré par ces contributions est, de la même manière, soumise aux modalités et

[85] La version actuelle des Principes et critères applicables aux financements du FIDA prévoit des dispositions particulières pour permettre aux petits États et aux pays en situation de fragilité d'accéder aux ressources concessionnelles du FIDA.

conditions habituelles d'accès au financement au titre du MARE pour chaque pays, dans le cadre du mécanisme existant, dont le principe de fonctionnement consiste à répondre à la demande tout en tenant compte des critères de gestion du risque financier en vigueur au FIDA.

5. **Modalités et conditions de financement.** L'ensemble des financements climatiques générés par les contributions additionnelles de base pour le climat (les compléments de financement pour le climat pour les pays pouvant bénéficier du SAFP, et l'augmentation des ressources du MARE) est mis à disposition suivant les modalités et conditions de financement habituelles applicables à chaque pays, y compris ceux qui ont droit à des dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette. Les pays accédant aux financements via le MARE le font selon les modalités de ce même mécanisme, tandis que ceux qui accèdent aux financements au moyen du SAFP reçoivent les ressources par l'intermédiaire de ce système. Nombre des pays les plus vulnérables au climat sont aussi surendettés et bénéficient donc d'un financement intégralement constitué de dons[86]. Tout remboursement s'ajoute aux ressources de base ordinaires du FIDA.

6. **Activités à financer.** Les compléments de financement pour le climat sont intégrés dès le départ dans la conception des projets ordinaires du FIDA afin d'appuyer davantage des activités d'adaptation climatique ou d'atténuation, pour autant qu'elles présentent des retombées positives en matière de restauration et de promotion de la biodiversité et qu'elles relèvent à 100% du financement climatique suivant les méthodes des banques multilatérales de développement. L'éventail des activités entrant en ligne de compte correspond aux activités financées à partir des contributions de base ordinaires dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA, et comptabilisées comme financement climatique. Conformément aux priorités des États membres, les financements portent principalement sur des activités liées à l'adaptation. Les activités du Fonds durant FIDA14 concernant le climat, l'environnement et la biodiversité s'inscriront dans la **Stratégie 2025-2031 pour le climat, l'environnement et la biodiversité**[87].

7. **Améliorer l'efficience de la conception, de la supervision et de l'exécution.** Les compléments de financement pour le climat, qui s'intègrent aux ressources disponibles pour chaque pays en sus de l'allocation qui leur revient habituellement au titre du SAFP, doivent être utilisés pour élaborer de nouvelles opérations ou des financements additionnels durant FIDA14. À ce titre, ils sont toujours associés à d'autres financements du FIDA afin d'accentuer la prise en compte des enjeux climatiques dans le cadre d'investissements plus larges, et ne sont pas utilisés pour financer des projets distincts. Ils font donc pleinement partie du processus global de conception et d'examen des projets, de sorte que les activités liées au climat sont intégrées d'emblée dans la logique d'intervention des projets, ce qui permet d'en améliorer la conception et d'en accroître l'impact. Cette approche contribue également à réduire au minimum les coûts de transaction qui surviennent habituellement lorsque des fonds supplémentaires pour le climat sont mobilisés auprès de sources extérieures au FIDA ou ajoutés à un stade ultérieur dans des projets en cours. Les opérations qui s'appuieront sur ces compléments bénéficient comme à l'ordinaire de la supervision du FIDA et de son appui à l'exécution.

[86] Parmi les 20 pays les plus vulnérables au climat (d'après l'indice établi par la Global Adaptation Initiative de l'université de Notre-Dame [ND-GAIN]) qui ont reçu des allocations au titre du SAFP durant FIDA12, 10 ont reçu des dons à hauteur de 100% du financement accordé, 5, des prêts extrêmement concessionnels, 3, des prêts particulièrement concessionnels et 2, des prêts consentis à des conditions mixtes. Le Soudan du Sud, qui n'est pas noté sur l'échelle ND-GAIN, a également reçu un financement intégralement constitué de dons. ND-GAIN est un indice largement utilisé qui mesure l'exposition et la sensibilité d'un pays aux effets négatifs des changements climatiques ainsi que sa capacité à s'y adapter. Il est calculé par la ND-GAIN.

[87] EB 2025/145/R.14.

8. **Établissement de rapports.** Sachant que les contributions additionnelles de base pour le climat font partie des ressources de base du FIDA, les résultats qui en relèvent sont consignés au regard du Cadre de gestion des résultats de la reconstitution et inclus dans les rapports sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) et concernant les thématiques transversales (RIME), qui figure en annexe au RIDE. Le Rapport sur l'action climatique, qui concerne l'ensemble des activités du FIDA en lien avec le climat, contient également des informations à ce sujet. Le financement de l'action climatique est suivi en appliquant les méthodes des banques multilatérales de développement.

9. **Conséquences quant à la part du programme de prêts et dons réservée à l'action climatique.** Les contributions additionnelles de base pour le climat sont considérées comme relevant à 100% du financement climatique. Comme pour FIDA13, dans le cadre de FIDA14, le niveau de financement climatique du programme de prêts et dons, tel que convenu à la consultation, s'applique indépendamment du niveau des contributions additionnelles de base pour le climat mobilisées.

10. **Communication de l'information sur les financements climatiques.** Le FIDA fait état de ses engagements en matière de financement climatique à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en utilisant les méthodes des banques multilatérales de développement. L'OCDE a confirmé que les contributions additionnelles de base pour le climat peuvent être comptabilisées à 100% comme financement climatique, et a félicité le FIDA pour cette innovation. Le FIDA sait que certains États membres préfèrent utiliser la méthode des marqueurs de Rio dans leurs propres rapports sur le financement climatique. Il fournit donc également des informations complémentaires en appliquant cette méthode.

11. **Questions de gouvernance:**

    i) **Droits de vote.** Les contributions additionnelles de base pour le climat ouvrent droit à des voix dans la mesure où: i) elles forment une sous-catégorie des contributions additionnelles apportées au Fonds; ii) elles sont proposées aux conditions générales de prêt auxquelles les pays récipiendaires peuvent prétendre; iii) elles génèrent des remboursements qui viennent abonder les ressources de base du FIDA. Les autres types de contributions additionnelles apportées au FIDA comprennent les contributions de base, l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et l'abattement ou le crédit généré par les encaissements anticipés.

    Pour préserver la prééminence des contributions de base et pallier le risque de substitution, les contributions additionnelles de base pour le climat ouvrent droit à **deux fois moins** de voix que les contributions de base ordinaires (50 voix pour 158 millions d'USD de contributions). À tous autres égards, les droits de vote sont déterminés conformément à la formule standard prévue à l'alinéa a) ii) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA. Les contributeurs ne reçoivent que 57% des voix créées par leurs contributions. Conformément aux règles du FIDA, les 43% de voix restants résultant des contributions additionnelles de base pour le climat sont répartis à parts égales entre tous les États membres (y compris ceux qui n'ont pas versé de contribution additionnelle de base pour le climat) à titre de voix de Membre. En outre, le nombre total de voix nées des contributions additionnelles de base pour le climat dans le cadre d'une reconstitution ne peut pas dépasser 50% du total de voix créées par d'autres contributions additionnelles. Les contributions additionnelles de base pour le climat ne remettent donc pas fondamentalement en cause l'équilibre entre les États membres ou entre les listes, et les droits de vote restent étalés sur l'ensemble des Membres.

Les voix sont allouées à l'État membre contributeur, conformément à la formule, dès le versement de l'apport.

ii) **Risque de substitution.** De façon à atténuer le risque de substitution entre les contributions additionnelles de base pour le climat et les contributions de base des États membres à la reconstitution des ressources, il est demandé à ces derniers d'annoncer des contributions de base à FIDA14 d'un montant équivalent au moins à 100% soit de leur dernière contribution de base exprimée dans la monnaie de libellé de la contribution elle-même, soit son équivalent en dollar des États-Unis, pour obtenir les voix liées aux contributions additionnelles de base pour le climat. Cette disposition évite le risque de substitution au niveau de chaque État membre. Les États membres dans l'incapacité d'annoncer une contribution de base à FIDA14 d'un montant équivalent au moins à 100% de leur contribution à la dernière reconstitution des ressources peuvent tout de même apporter des contributions additionnelles de base pour le climat, sans toutefois qu'il en résulte une création de voix.

iii) **Rattachement aux cibles de reconstitution des ressources.** Les contributions additionnelles de base pour le climat sont prises en compte dans la cible générale de reconstitution des ressources. Des cibles claires et distinctes sont toutefois prévues dans le cadre de financement des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat et des prêts concessionnels de partenaires, chacune de ces modalités ayant son rôle à jouer dans le financement général du programme de prêts et dons.

iv) **Approbation des financements.** La gouvernance des contributions additionnelles de base pour le climat et l'approbation des prêts ou dons financés par les compléments de financement pour le climat, qui suivent les mêmes modalités que celles applicables aux autres opérations financées par le FIDA, échoient au Conseil d'administration.

v) **Contributions apportées par des partenaires autres que les États membres.** Les États non membres ou autres partenaires peuvent apporter une contribution spéciale à utiliser conformément au mécanisme des contributions additionnelles de base pour le climat, suivant la pratique établie et le cadre juridique applicable aux contributions spéciales. Ils ne reçoivent aucun droit de vote, ne participent pas aux cibles de reconstitution des ressources, ne peuvent poser aucune condition à l'emploi des fonds et ne jouent aucun rôle dans la gouvernance des fonds.

Taux de change pour FIDA14

1. Depuis FIDA2, le Conseil des gouverneurs adopte, pour chaque reconstitution des ressources, une résolution comprenant un paragraphe qui fixe les taux de change de référence applicables aux contributions libellées dans des monnaies librement convertibles autres que le dollar des États-Unis. Cette disposition vise à aider les États membres à déterminer le montant de leur annonce de contribution. Un paragraphe analogue est inséré dans le projet de résolution sur FIDA14.

2. Comme pour les précédentes reconstitutions des ressources, la période de référence pour FIDA14 sera celle de six mois se terminant le 30 septembre 2026. À la suite des échanges avec les États membres, la direction examinera, au cours de FIDA14, la procédure actuelle de fixation du taux de change applicable au cycle. Toute proposition de modification sera arrêtée en accord avec les États membres dans le cadre des préparatifs de FIDA15.

3. Le tableau 1 ci-après présente les taux de change de fin de mois par rapport au dollar des États-Unis, tels qu'ils sont fixés par le Fonds monétaire international pour la période allant d'avril à septembre 2026 pour chacune des monnaies librement convertibles visées. Il présente également les taux de change de référence fixes applicables à FIDA14, calculés à partir de la moyenne des taux de change relevés à la fin de chacun des six mois.

4. Le tableau 2 présente les taux correspondants relevés à la fin de chaque mois et leur moyenne sur six mois, applicables à FIDA13 pour la période d'avril à septembre 2023.

Tableau 1
Taux de change fixes de référence pour FIDA14 (avril à septembre 2026)

Monnaie	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juillet*	*Août*	*Septembre*	*Moyenne des taux relevés à la fin de chacun des six mois*
AUD	1,4059	1,3959	1,4558	1,4225	1,3955	1,4333	**1,4181**
CAD	1,3624	1,3798	1,4210	1,4029	1,3866	1,4188	**1,3953**
CHF	0,7857	0,7830	0,8089	0,8090	0,8087	0,8340	**0,8049**
CNY	6,8348	6,7685	6,7845	6,7469	6,7198	6,7044	**6,7598**
DKK	6,3849	6,4180	6,5599	6,5087	6,4463	6,5834	**6,4835**
EUR	0,8546	0,8588	0,8777	0,8707	0,8624	0,8807	**0,8675**
GBP	0,7392	0,7453	0,7555	0,7439	0,7386	0,7524	**0,7458**
JPY	160,27	159,30	162,20	160,64	160,01	157,35	**159,9617**
NOK	9,3252	9,2524	9,9267	9,5272	9,3412	9,5760	**9,4915**
NZD	1,7142	1,6802	1,7710	1,7047	1,6910	1,7729	**1,7224**
DTS	0,7289	0,7306	0,7374	0,7333	0,7305	0,7354	**0,7327**
SEK	9,2766	9,2511	9,7363	9,5651	9,5809	9,9701	**9,5633**

Tableau 2
Taux de change fixes de référence pour FIDA13 (avril à septembre 2023)

Monnaie	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juillet*	*Août*	*Septembre*	*Moyenne des taux relevés à la fin de chacun des six mois*
AUD	1,5129	1,5396	1,5083	1,4966	1,5420	1,5485	**1,5246**
CAD	1,3578	1,3603	1,3240	1,3177	1,3531	1,3520	**1,3442**
CHF	0,8956	0,9106	0,9010	0,8698	0,8812	0,9111	**0,8949**
CNY	6,9232	7,1088	7,2603	7,1473	7,2899	7,3037	**7,1722**
DKK	6,7879	6,9718	6,8089	6,7612	6,8571	7,0390	**6,8710**
EUR	0,9107	0,9361	0,9203	0,9072	0,9201	0,9439	**0,9230**
GBP	0,8023	0,8088	0,7907	0,7773	0,7886	0,81516	**0,7972**
JPY	134,05	139,80	144,88	140,92	146,07	149,440	**142,52**
NOK	10,7376	11,2370	10,7712	10,1429	10,6551	10,6225	**10,6944**
NZD	1,6244	1,6618	1,6461	1,6205	1,6757	1,6762	**1,6508**
DTS	0,7424	0,7533	0,7518	0,7446	0,7519	0,7605	**0,7508**
SEK	10,2885	10,8339	10,851	10,5225	10,8668	10,8413	**10,7007**

Note: taux de change en fin de mois. Les taux de change sont arrondis à la quatrième décimale.

AUD dollar australien
CAD dollar canadien
CHF franc suisse
CNY renminbi
DKK couronne danoise
EUR euro
GBP livre sterling
JPY yen
NOK couronne norvégienne
NZD dollar néo-zélandais
DTS droits de tirage spéciaux
SEK couronne suédoise

Projet de résolution sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA

Note à l'intention des membres de la Consultation

La première version du projet de résolution du Conseil des gouverneurs sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (résolution sur FIDA14) est jointe en annexe pour examen par la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA14).

Résolution ____/L
Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant les dispositions pertinentes de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole (l'Accord), en particulier les articles 2 (Objectif et fonctions), 4.1 (Ressources du Fonds), 4.3 (Contributions supplémentaires), 4.4 (Augmentation de contributions), 4.5 (Conditions régissant les contributions), 4.6 (Contributions spéciales) et 7 (Opérations), ainsi que la résolution 77/2 (1977) du Conseil des gouverneurs, modifiée par la résolution 86/XVIII (1995) (Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration);

Rappelant en outre la résolution 240/XLIX (2026), adoptée par le Conseil des gouverneurs en 2026, relative à l'établissement de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA, par laquelle le Conseil des gouverneurs, à sa quarante-neuvième session, conformément à la section 3 de l'article 4 de l'Accord, charge la Consultation de déterminer si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes et de lui en rendre compte, et rappelant en particulier la nécessité, pour la Consultation, de présenter un rapport sur les résultats de ses délibérations, assorti de toute recommandation y relative, à la cinquantième session et, s'il y a lieu, aux sessions suivantes du Conseil des gouverneurs, en vue de l'adoption, le cas échéant, desdites résolutions;

Ayant considéré que, afin de déterminer si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes, il a été tenu compte du fait qu'il fallait d'urgence augmenter le flux des ressources externes pour exécuter le mandat du FIDA, consistant à œuvrer en faveur de l'élimination de la pauvreté rurale, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, particulièrement dans des conditions de concessionnalité, ainsi que le mandat spécial du Fonds et sa capacité opérationnelle de canaliser efficacement des ressources supplémentaires vers les États membres admissibles;

Ayant pris en compte et approuvé les conclusions et recommandations du Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 50/____) (Rapport sur FIDA14) concernant la nécessité et l'opportunité de disposer de ressources supplémentaires pour les opérations du Fonds;

Agissant en vertu de la section 3 de l'article 4 de l'Accord;

Décide ce qui suit:

I. Niveau de reconstitution des ressources et appel à contributions supplémentaires

1. **Ressources disponibles.** Les ressources dont dispose le Fonds à la fin de la période couverte par FIDA14 ainsi que les fonds provenant des opérations ou d'autres sources, hors fonds empruntés, durant la période triennale débutant le 1er janvier 2028 (période couverte par la reconstitution des ressources), sont estimés à _____ milliards d'USD.

2. **Appel à contributions supplémentaires.** Compte tenu des conclusions et recommandations figurant dans le Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (Rapport sur FIDA14) quant à la nécessité et à l'opportunité de prévoir des ressources supplémentaires pour les opérations du Fonds, les Membres sont invités par la présente à verser des contributions supplémentaires aux ressources du Fonds, aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord (Contributions supplémentaires), conformément aux dispositions énoncées ci-après. Par « contributions supplémentaires », on entend:

   a) les contributions de base destinées à appuyer le programme de prêts et dons;

   b) les contributions additionnelles de base pour le climat;

   c) l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire;

   d) l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base,

   chacun de ces éléments étant défini plus amplement au paragraphe 4 de la présente résolution.

   Telle qu'elle est employée dans la présente résolution, l'expression « prêt concessionnel de partenaire » (ou « prêt de partenaire consenti à des conditions favorables ») s'entend de tout prêt accordé par un État membre ou l'une des institutions bénéficiant de son appui, qui comporte un élément de libéralité au profit du Fonds et qui est par ailleurs cohérent avec les modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires annexées au Rapport sur FIDA14. L'expression « institution bénéficiant de l'appui d'un État » s'entend de toute entreprise ou institution de financement du développement à caractère public ou sous la tutelle d'un État membre, à l'exception des institutions multilatérales.

3. **Cible de reconstitution des ressources.** Le niveau cible des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat, du montant notionnel total de tout prêt concessionnel de partenaire, et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base pour la période couverte par la Quatorzième reconstitution des ressources est fixé à […] milliard d'USD, à l'appui d'un programme de prêts et dons cible de […] milliards d'USD, auxquels s'ajoutent d'autres ressources du Fonds.

II. Contributions

4. **Contributions supplémentaires.** Durant la période couverte par la reconstitution des ressources, le Fonds accepte les contributions supplémentaires de tout État membre comme suit:

   a) la contribution de base dudit État membre aux ressources du Fonds;

   b) la contribution additionnelle de base pour le climat aux ressources du Fonds versée par ledit État membre;

   c) l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire accordé par ledit État membre;

d) l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base dudit État membre.

5. **Mécanisme de contribution au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).** En ce qui concerne l'alinéa a) du paragraphe 4 de la présente résolution, le FIDA a établi un mécanisme dynamique préfinancé, au titre duquel l'enveloppe du CSD est fonction des engagements pris. Les États membres pourront contribuer à la reconstitution des ressources au moyen d'une seule annonce de contribution, selon le mécanisme du niveau de base soutenable de reconstitution des ressources, pour garantir le plein remboursement de tous les projets relevant du CSD approuvés jusqu'à la fin de FIDA11 et pour assurer le financement de nouveaux dons au titre du CSD.

6. **Conditions régissant les contributions supplémentaires**

a) Les contributions de base, l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base sont apportés sans restriction quant à leur utilisation.

b) Les contributions additionnelles de base pour le climat sont versées conformément aux conditions de contribution et aux modalités d'utilisation des contributions additionnelles pour le climat prévues à l'annexe V du Rapport de la Consultation sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (Rapport sur FIDA14).

c) Conformément à l'alinéa a) de la section 5 de l'article 4 de l'Accord, les contributions supplémentaires ne sont remboursées aux Membres contribuants que conformément aux dispositions de la section 4 de l'article 9 de l'Accord.

7. **Contributions spéciales**

a) Au cours de la période de reconstitution des ressources, le Conseil d'administration peut accepter, au nom du Fonds, des contributions aux ressources du Fonds provenant d'États non membres ou d'autres sources (contributions spéciales).

b) Le Conseil d'administration peut également envisager d'adopter des mesures visant à autoriser la participation desdits contributeurs à ses réunions sur une base ad hoc, à condition que ces mesures n'aient aucune incidence sur la gouvernance du Fonds.

8. **Annonces de contributions.** Le FIDA enregistre les annonces, par les Membres, de leur intention de faire des contributions supplémentaires, comme établi à l'annexe VIII du Rapport sur FIDA14. Les Membres qui n'ont pas encore annoncé officiellement leur contribution sont invités à le faire de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution. Le Président soumettra une annexe VIII révisée au Rapport sur FIDA14 à tous les Membres du Fonds dans les 15 jours qui suivent la date susmentionnée.

9. **Libellé des contributions.** Les Membres libellent leurs contributions, selon le cas:

a) en droits de tirage spéciaux (DTS);

b) dans une monnaie utilisée pour calculer la valeur du DTS;

c) dans la monnaie du Membre contribuant, si celle-ci est librement convertible et que le taux d'inflation du Membre durant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 n'a pas dépassé le taux de 10% par an en moyenne déterminé par le Fonds.

10. **Taux de change.** Aux fins du paragraphe 4 de la présente résolution, les engagements et annonces de contributions faits en application de la présente résolution sont déterminés sur la base du taux de change moyen de fin de mois du Fonds monétaire international entre les monnaies à convertir en dollars des États-Unis sur la période de six mois précédant l'adoption de la présente résolution (1er avril-30 septembre 2026), arrondi à la quatrième décimale.

11. **Contributions non acquittées.** Les Membres qui n'ont pas encore versé intégralement leurs contributions antérieures aux ressources du Fonds et qui n'ont pas encore déposé leur instrument de contribution ou versé leur contribution aux précédentes reconstitutions des ressources sont vivement invités à prendre les dispositions nécessaires en ce sens.

12. **Accroissement du montant d'une contribution.** Un Membre peut à tout moment accroître le montant de l'une quelconque de ses contributions.

III. Instruments de contribution

13. **Clause générale.** Tout Membre qui verse des contributions aux termes de la présente résolution (sauf en ce qui concerne l'élément de libéralité d'un prêt concessionnel de partenaire et l'abattement ou le crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base) dépose auprès du Fonds, de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution, un instrument de contribution ou un instrument équivalent par lequel il s'engage officiellement à verser des contributions supplémentaires au Fonds, conformément aux conditions de la présente résolution, et dans lequel il précise le montant de sa contribution dans la monnaie de libellé. Tout État membre ou institution bénéficiant de son appui qui accorde un prêt concessionnel de partenaire aux termes de la présente résolution conclut avec le Fonds un accord de prêt concessionnel de partenaire, de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution, mais en aucun cas avant que l'État membre ait déposé un instrument de contribution ou fait un versement correspondant au montant de sa contribution de base, déterminé par les modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires annexées au Rapport sur FIDA14.

14. **Contributions non conditionnelles.** Sauf disposition contraire énoncée au paragraphe 15 de la présente résolution, tout instrument de contribution déposé conformément au paragraphe 13 constitue de la part du Membre concerné un engagement non conditionnel de procéder au paiement de sa contribution suivant les modalités et conditions énoncées dans la présente résolution, ou autrement approuvées par le Conseil d'administration. Aux fins de la présente résolution, lesdites contributions sont dénommées « contributions non conditionnelles ».

15. **Contributions conditionnelles.** À titre exceptionnel, si un Membre ne peut pas prendre un engagement non conditionnel en raison de sa pratique législative, le Fonds peut accepter de sa part un instrument de contribution prévoyant expressément que toutes les tranches de sa contribution, hormis la première, seront versées sous réserve des crédits budgétaires à venir. Un tel instrument de contribution engage toutefois le Membre à faire de son mieux pour: i) mobiliser des crédits couvrant l'intégralité des montants figurant aux dates de versement indiquées au paragraphe 20 b) de la présente résolution; ii) notifier le Fonds dès que les crédits relatifs à chaque tranche de versement sont obtenus. Aux fins de la présente résolution, les contributions de ce type sont dénommées « contributions conditionnelles », mais sont réputées non conditionnelles dès lors que l'ouverture de crédit a été obtenue et notifiée au Fonds.

IV. Prise d'effet

16. **Prise d'effet de la reconstitution des ressources.** La reconstitution des ressources prend effet à la date à laquelle les instruments de contribution déposés ou les paiements effectués sans instrument de contribution relatifs aux contributions supplémentaires des Membres mentionnées à la section II (Contributions) de la présente résolution ont été déposés ou reçus par le Fonds pour un montant global équivalant à au moins 50% des annonces de contributions, comme communiqué aux Membres par le Président, conformément au paragraphe 8 de la présente résolution. Le Président rend compte au Conseil d'administration, neuf (9) mois après l'adoption de la présente résolution, de l'état d'avancement de la reconstitution des ressources; si la reconstitution des ressources n'a pas encore pris effet, le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, peut décider de déclarer que celle-ci prend effet.

17. **Prise d'effet des différentes contributions.** Tout instrument de contribution déposé et accepté par le FIDA comme un instrument dûment exécuté au plus tard à la date de la prise d'effet de la reconstitution des ressources prend effet à cette dernière date. Tout instrument de contribution déposé et/ou accepté par le FIDA comme un instrument dûment exécuté après la prise d'effet de la reconstitution des ressources prend effet à la date de ladite acceptation.

18. **Ressources disponibles pour engagement.** À la prise d'effet de la reconstitution des ressources, toutes les contributions supplémentaires créditées aux ressources du Fonds sont considérées comme disponibles pour engagement opérationnel en vertu de l'alinéa b) de la section 2 de l'article 7 de l'Accord et des autres politiques pertinentes du Fonds.

V. Contributions anticipées

19. Nonobstant les dispositions de la section IV (Prise d'effet) de la présente résolution, le Fonds peut utiliser toute contribution ou tranche de contribution versée avant la prise d'effet de la reconstitution des ressources pour ses opérations, conformément aux dispositions de l'Accord et de ses politiques pertinentes, sauf si un Membre en dispose autrement par écrit. Tout engagement de prêt ou de don souscrit par le Fonds sur de telles contributions anticipées est, à toutes fins utiles, considéré comme faisant partie du programme opérationnel du Fonds avant la prise d'effet de la reconstitution des ressources.

VI. Versement des contributions

20. **Contributions non conditionnelles**

a) **Paiement par tranches.** Chaque Membre contribuant peut, s'il le souhaite, verser sa contribution non conditionnelle soit en une seule fois, soit en plusieurs tranches au cours de la période couverte par la reconstitution des ressources. Sauf indication contraire figurant dans l'instrument de contribution, les paiements échelonnés de chaque contribution non conditionnelle peuvent être, au choix du Membre, d'un montant égal ou d'un montant progressif, soit une première tranche d'au moins 30% de la contribution, une deuxième d'au moins 35% et une troisième, le cas échéant, pour le solde restant.

b) **Dates des paiements**

i) **Paiement unique.** Le versement en une seule fois doit être fait dans les 60 jours qui suivent la prise d'effet de l'instrument de contribution du Membre.

ii) **Paiement en plusieurs tranches.** Le paiement en plusieurs tranches est fondé sur le calendrier suivant: le versement initial est effectué au plus tard à la date du premier anniversaire de l'adoption de la présente

résolution; la deuxième tranche est payée au plus tard à la date du deuxième anniversaire de l'adoption de la présente résolution; toute autre tranche est payée au plus tard le dernier jour de la période de trois ans qui suit l'adoption de la présente résolution. Néanmoins, si la date de prise d'effet ne précède pas la date du premier anniversaire de l'adoption de la présente résolution, le premier paiement doit être fait dans les 60 jours qui suivent la prise d'effet de l'instrument de contribution du Membre; la deuxième tranche est payée au plus tard à la date du premier anniversaire de la prise d'effet de la reconstitution des ressources; toute autre tranche est payée avant la date du troisième anniversaire de la prise d'effet de la reconstitution des ressources ou au plus tard le dernier jour de la période couverte par la reconstitution des ressources.

c) **Paiement anticipé.** Tout Membre peut verser sa contribution avant la date indiquée au paragraphe 20 b) ci-dessus. Les Membres qui versent leur contribution de base en espèces selon un calendrier accéléré par rapport au calendrier d'encaissement type du FIDA ont droit à un abattement ou à un crédit dont le montant est calculé en application du mécanisme approuvé par le Conseil des gouverneurs.

d) **Autres dispositions.** Le Président peut, à la demande d'un Membre, modifier le calendrier de paiement susmentionné, les pourcentages et le nombre de tranches de la contribution, sous réserve que cette modification n'affecte pas les besoins opérationnels du Fonds.

21. **Contributions conditionnelles.** Les contributions conditionnelles sont payables dans les 90 jours suivant la prise d'effet de l'instrument de contribution du Membre au moment et dans la mesure où les contributions en question deviennent non conditionnelles, si possible aux dates de paiement indiquées au paragraphe 20 b) de la présente résolution. Un Membre ayant déposé un instrument de contribution pour une contribution conditionnelle doit informer le Fonds du statut de la tranche de paiement de ladite contribution au plus tard dans les 30 jours qui suivent les dates de paiement annuel indiquées au paragraphe 20 b) de la présente résolution.

22. **Monnaie de paiement**

a) Les contributions sont versées en monnaies librement convertibles, sous réserve du paragraphe 9 de la présente résolution.

b) Conformément à l'alinéa b) de la section 2 de l'article 5 de l'Accord, la valeur de la monnaie de paiement en DTS est calculée sur la base du taux de change utilisé par le FIDA pour inscription dans ses livres comptables au moment du versement.

23. **Mode de paiement.** Conformément à l'alinéa c) de la section 5 de l'article 4 de l'Accord, les contributions à acquitter sont versées en espèces, au choix du Membre, sous forme de billets à ordre ou d'obligations similaires non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêts, payables à parité sur demande du Fonds et conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la présente résolution. Dans la mesure du possible, les Membres peuvent envisager de verser leur contribution de base et leur contribution additionnelle de base pour le climat en espèces.

24. **Encaissement des billets à ordre ou obligations similaires.** Conformément aux dispositions de l'alinéa c) i) de la section 5 de l'article 4 de l'Accord et de l'article V du Règlement financier du FIDA, les billets à ordre ou obligations similaires des Membres sont encaissés conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 20 de la présente résolution sur la reconstitution des ressources ou d'un commun accord par le Président et les Membres contribuants.

25. **Modalités de paiement.** Au moment du dépôt de son instrument de contribution, chaque Membre communique au Fonds sa proposition de calendrier et de mode de paiement sur la base des dispositions énoncées aux paragraphes 20 à 23 de la présente résolution.

VII. Voix de reconstitution des ressources

26. **Création de voix de reconstitution des ressources.** De nouvelles voix de reconstitution des ressources sont créées en fonction des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat, de l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base apportés au titre de la Quatorzième reconstitution des ressources (voix de la Quatorzième reconstitution des ressources), reçus dans chaque cas dans les six mois suivant la date d'adoption de la présente résolution. En outre, et conformément au sous-alinéa a) ii) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord, le nombre total des voix de la Quatorzième reconstitution des ressources, à l'exception des contributions additionnelles de base pour le climat, est déterminé à raison de cent (100) voix pour l'équivalent de chaque cent cinquante-huit millions de dollars des États-Unis (158 000 000 USD) apportés au montant total de ladite reconstitution. S'agissant des contributions additionnelles de base pour le climat, et conformément à la section 6.3 a) ii) de l'Accord, le Conseil des gouverneurs décide que les voix de reconstitution créées en fonction des contributions additionnelles de base pour le climat apportées au titre de la présente reconstitution des ressources sont déterminées à raison de cinquante (50) voix pour l'équivalent de chaque cent cinquante-huit millions de dollars des États-Unis (158 000 000 USD) apportés au montant total de ladite reconstitution. Quoi qu'il en soit, le nombre de voix nées des contributions additionnelles de base pour le climat au titre de FIDA14 ne doit pas dépasser 50% des voix nées d'autres contributions additionnelles.

27. **Répartition des voix de reconstitution des ressources.** Les voix de la Quatorzième reconstitution des ressources ainsi créées sont réparties comme suit, conformément aux alinéas a) ii) et a) iii) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord:

    a) **Voix de Membre.** Les voix de Membre sont réparties à égalité entre tous les Membres, conformément à l'alinéa a) ii) A) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord.

    b) **Voix de contribution.** Conformément à l'alinéa a) ii) B) de la section 3 de l'article 6 de l'Accord, les voix de contribution sont réparties entre tous les Membres au prorata de la contribution de base, de la contribution additionnelle de base pour le climat[88], de l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires consentis par chaque Membre ou institution bénéficiant de son appui et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, par rapport au montant total des contributions de base et des contributions additionnelles de base pour le climat[89], de l'élément de libéralité de tous les prêts concessionnels de partenaires et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, comme précisé à la section II (Contributions) de la présente résolution.

    c) L'attribution et la répartition des voix originelles et des voix des Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, Dixième, Onzième, Douzième et Treizième reconstitutions des ressources seront maintenues, que la présente résolution entre ou non en vigueur.

[88] Après application d'un taux de 50%, conformément au paragraphe 26 de la présente résolution.
[89] Après application d'un taux de 50%, conformément au paragraphe 26 de la présente résolution.

28. **Prise d'effet des voix de reconstitution des ressources.** La répartition des voix de la Quatorzième reconstitution des ressources, telle que décrite ci-dessus, prend effet six mois après l'adoption de la présente résolution. Le Président informera tous les Membres, au plus tard 15 jours après la date susmentionnée, que la répartition des voix de Membre et des voix de contribution pour la Quatorzième reconstitution des ressources a été effectuée, et il communiquera cette information au Conseil des gouverneurs à sa cinquante-et-unième session.

VIII. Mobilisation de ressources supplémentaires

29. **Emprunt par le Fonds**

a) **Finalité de l'emprunt.** Tout en reconnaissant que les contributions aux reconstitutions des ressources sont, et doivent demeurer, la principale source de financement du FIDA, le Conseil des gouverneurs accueille avec satisfaction et appuie l'intention du FIDA de mobiliser un ensemble de ressources plus diversifié, dont des prêts consentis par des États membres ou des institutions bénéficiant de leur appui, par des banques multilatérales de développement, par des institutions supranationales et par des investisseurs institutionnels privés, aux termes de la version révisée du Cadre d'emprunt intégré, pendant la période couverte par la reconstitution des ressources.

b) **Version révisée du Cadre d'emprunt intégré.** Le Conseil d'administration a approuvé la mise à jour du Cadre d'emprunt intégré, qui définit les piliers de l'ensemble de l'activité d'emprunt du FIDA.

c) **Modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires.** Les prêts concessionnels de partenaires sont accordés conformément aux modalités et conditions des prêts concessionnels de partenaires figurant à l'annexe III du Rapport sur FIDA14.

d) **Limite de responsabilité.** En ce qui concerne les alinéas a) et b), il est rappelé, pour dissiper tout doute à ce sujet, que la section 3 de l'article 3 de l'Accord dispose comme suit: « Nul Membre n'est responsable, en raison de sa qualité de Membre, des actes ou des obligations du Fonds. »

30. **Cofinancement et opérations diverses**

a) Durant la période couverte par la reconstitution des ressources, le Conseil d'administration et le Président sont invités à prendre les mesures nécessaires pour, d'une part, renforcer le rôle de catalyseur joué par le Fonds en vue de l'accroissement de la part des financements nationaux et internationaux destinés à l'amélioration du bien-être et de l'autonomie des populations rurales pauvres et, d'autre part, pour compléter les ressources du Fonds en s'appuyant sur les services financiers et techniques du FIDA, y compris pour administrer des ressources et intervenir en qualité d'agent fiduciaire, dans le droit fil de l'objectif et des fonctions du Fonds. Ces activités sont au cœur du rôle du Fonds en tant qu'assembleur de financements en faveur du développement durable, rôle qu'il s'efforcera de renforcer au cours de FIDA14. Les opérations relatives à la prestation de ces services financiers ne sont pas financées sur les ressources du Fonds.

b) À cet égard, le Conseil des gouverneurs appelle les États membres à tout mettre en œuvre pour maximiser leurs contributions supplémentaires et à envisager de verser des contributions sous forme de fonds supplémentaires afin de financer, entre autres, le Fonds fiduciaire du Programme pour la résilience du monde rural et le Fonds fiduciaire pour le secteur privé, notamment par l'intermédiaire de leurs agences de développement bilatérales et d'autres organismes publics, ou en concluant d'autres types de partenariats financiers avec le Fonds pour appuyer l'ensemble du programme de travail de ce dernier. La direction prendra également des mesures pour

mobiliser des cofinancements et d'autres ressources supplémentaires auprès d'États non membres et d'autres acteurs non étatiques, comme des organisations multilatérales, des particuliers et des fondations philanthropiques et d'autres entités.

IX. Rapports au Conseil des gouverneurs

31. Le Président soumettra au Conseil des gouverneurs, à sa cinquante-et-unième session et aux sessions suivantes, des rapports sur l'état des engagements, les paiements et d'autres questions pertinentes concernant la reconstitution des ressources. Les rapports seront soumis au Conseil des gouverneurs pour information.

X. Examen par le Conseil d'administration

32. Le Conseil d'administration examine périodiquement l'état des contributions au titre de la reconstitution des ressources et prend toute mesure nécessaire pour l'application des dispositions de la présente résolution.

33. Si, durant la période couverte par la reconstitution des ressources, des retards dans le versement d'une contribution entraînent, ou risquent d'entraîner, une suspension des opérations de prêt du Fonds ou empêchent par ailleurs la réalisation substantielle des objectifs de la reconstitution des ressources, le président ou la présidente du Conseil des gouverneurs peut, à la demande du Conseil d'administration, convoquer une réunion de la Consultation établie en vertu de la résolution 240/XLIX (2026) afin d'examiner la situation et d'étudier les moyens de remplir les conditions requises pour la poursuite des opérations de prêt du Fonds ou pour la réalisation substantielle de ces objectifs.

XI. Examen à mi-parcours

34. La mise en œuvre des mesures et initiatives mentionnées dans le Rapport sur FIDA14 fera l'objet d'un examen à mi-parcours, dont les conclusions seront présentées à une session de la Consultation sur la Quinzième reconstitution des ressources du FIDA.

Directives relatives aux annonces de contributions des Membres à FIDA14

I. Présentation générale

1. La présente annexe contient les directives sur le processus d'annonce de contributions à FIDA14 et l'état des annonces de contributions des Membres. Les annonces de contributions reçues sont consignées à l'appendice III de la présente annexe.

2. Au cours de FIDA14, le Fonds acceptera des contributions supplémentaires de ses États membres sous la forme de contributions à ses ressources de base, de contributions additionnelles de base pour le climat, de l'élément de libéralité des prêts concessionnels de partenaires et de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base. Les États membres sont par ailleurs encouragés à fournir des fonds supplémentaires pour appuyer d'autres initiatives du programme de travail plus large du FIDA, mais seulement après avoir maximisé leurs contributions à la reconstitution des ressources.

II. Annoncer une contribution

3. Une annonce de contribution est la communication de l'intention d'un Membre de contribuer à la reconstitution des ressources du FIDA. Elle peut être soumise par écrit par un représentant agréé ou une représentante agréée d'un État membre ou annoncée oralement durant les sessions du Conseil des gouverneurs, du Conseil d'administration ou de la Consultation sur la reconstitution des ressources, ou encore dans le cadre d'une autre réunion, sous réserve qu'elle soit faite en présence de deux responsables de haut niveau du Fonds qui l'enregistrent et servent de témoins.

4. Les États membres sont invités à annoncer officiellement leurs contributions à FIDA14 à la session principale d'annonce de contributions qui se tiendra dans le cadre de la quatrième session de la Consultation sur FIDA14 les 14 et 15 décembre 2026, ou à un autre moment – de préférence avant le dernier jour de la période de six mois suivant l'adoption de la résolution sur FIDA14. Les annonces de contributions anticipées sont encouragées afin de contribuer à créer une dynamique positive pour FIDA14.

5. Pour FIDA14, les États membres sont encouragés à annoncer au Fonds les contributions suivantes:

   i) **Contributions de base.** Les contributions de base sont assorties d'un droit de vote et représentent l'essentiel des ressources du Fonds. Les contributions de base demeurent l'option de contribution préférée du FIDA pour la reconstitution de ses ressources, car elles garantissent la viabilité à long terme du Fonds et sont au cœur de la gouvernance du FIDA. Les annonces de contributions de base doivent être suivies de la soumission d'un instrument de contribution ou de versements directs.

   ii) **Contributions additionnelles de base pour le climat.** Les contributions additionnelles de base pour le climat constituent un autre moyen de contribuer aux ressources de base du Fonds, avec la certitude que l'intégralité des fonds seront utilisés à l'appui d'investissements liés au climat. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a confirmé qu'elles peuvent entièrement être considérées comme des financements climatiques. Ces contributions seront faites aux conditions des modalités de contribution qui leurs sont spécifiques, et qui sont consignées dans la note annexée au Rapport sur FIDA14.

iii) **Prêts concessionnels de partenaires.** Un prêt concessionnel de partenaire est un prêt accordé par un État membre ou par une institution bénéficiant de son appui et comprenant un élément de libéralité au profit du Fonds. Pour FIDA14, ces prêts seront accordés conformément aux dispositions du Cadre des prêts concessionnels de partenaires figurant à l'annexe V du présent rapport et approuvé par le Conseil des gouverneurs. L'expression « institution bénéficiant de l'appui d'un État » comprend toute entreprise appartenant à un État ou contrôlée par ce dernier, ou toute institution de financement du développement d'un État membre, à l'exception des institutions multilatérales. Seul l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire est considéré comme une contribution à la reconstitution des ressources et peut donc donner lieu à l'attribution de droits de vote. L'élément de libéralité est calculé sur la base des taux d'actualisation établis pour FIDA14 au moyen de la formule convenue et indiqués à l'annexe V du présent rapport. Les États membres accordant un prêt concessionnel de partenaire (directement ou par l'intermédiaire d'une institution bénéficiant de l'appui de ces États) seront tenus de verser une contribution de base au moins égale à 60% de la valeur de référence minimum pour les contributions sous forme de dons, et viseront à ce que le total de leurs contributions équivalentes à un don (incluant la contribution de base plus l'élément de libéralité du prêt concessionnel de partenaire) atteigne au moins la valeur de référence minimum pour les contributions sous forme de dons. La valeur de référence minimum de la contribution sous forme de don est fixée à 100% de la contribution de base moyenne dans la monnaie de libellé de la contribution elle-même ou son équivalent en dollar des États-Unis, par référence aux deux dernières reconstitutions des ressources (pour FIDA14, il s'agira de FIDA12 et de FIDA13). D'autres types de contributions additionnelles, comme les contributions additionnelles de base pour le climat, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la valeur de référence. Conformément au Cadre des prêts concessionnels de partenaires, seuls les prêts concessionnels de partenaires d'un montant égal ou supérieur à 10 millions d'USD seront acceptés. L'élément de libéralité d'un prêt concessionnel de partenaire donne droit à un nombre de voix calculé à proportion de sa valeur. Le montant total des fonds fournis sous forme de prêts concessionnels de partenaires est alloué aux pays attributaires du FIDA au moyen du Système d'allocation fondé sur la performance, comme les autres ressources de base du Fonds.

6. Tout État membre envisageant d'accorder un prêt concessionnel de partenaire est invité à discuter des modalités de ce prêt avec la direction avant la session d'annonce des contributions, afin que le prêt réponde aux critères préétablis. On trouvera à l'appendice II de la présente annexe des précisions sur les annonces de contributions sous forme de prêts concessionnels de partenaires.

7. Les États membres sont également encouragés à fournir des fonds supplémentaires et d'autres types de contributions à l'appui du programme de travail plus large du FIDA, mais seulement après avoir maximisé leurs contributions à la reconstitution des ressources. Les autres formes de contributions ne sont pas assorties de droits de vote et ne seront pas prises en compte dans la détermination de la cible de reconstitution des ressources pour FIDA14.

8. **Contributions spéciales.** Au cours de la période de reconstitution des ressources, le Conseil d'administration peut accepter, au nom du Fonds, des contributions aux ressources du Fonds provenant d'États non membres ou d'autres sources (contributions spéciales).

9. **Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).** Le FIDA a mis en place un mécanisme préfinancé dans le cadre duquel les financements destinés aux pays admis à recevoir des dons sont déterminés par les engagements initiaux, de manière à assurer le remboursement intégral de tous les projets approuvés au titre

du CSD jusqu'à la fin de FIDA11 et à obtenir des financements anticipés pour les nouveaux dons. Les contributions de base des États membres serviront à compenser le manque à gagner sur les précédentes opérations relevant du CSD et à financer de nouveaux engagements. Pour les États membres n'ayant pas acquitté leurs ressources compensatoires au titre du CSD durant FIDA10 et FIDA11, ces fonds compensatoires seront déduits de leurs contributions à FIDA14, conformément aux résolutions pertinentes des reconstitutions des ressources.

10. **Monnaie de libellé des contributions et taux de change.** Conformément à la résolution sur FIDA14, les États membres libellent leurs contributions: a) en droits de tirage spéciaux (DTS); b) dans une monnaie utilisée pour calculer la valeur du DTS; ou c) dans la monnaie du Membre contribuant si celle-ci est librement convertible et que le taux d'inflation du Membre durant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 n'a pas dépassé le taux de 10% par an en moyenne déterminé par le Fonds.

11. En ce qui concerne les taux de change à appliquer, les engagements et les annonces de contributions sont évalués sur la base du taux de change moyen en fin de mois de chaque monnaie à convertir par rapport au dollar des États-Unis, calculé par le Fonds monétaire international sur la période de six mois précédant l'adoption de la résolution sur FIDA14 (du 1er avril au 30 septembre 2026) et arrondi à la quatrième décimale.

12. **Nouvelles voix.** De nouvelles voix de reconstitution des ressources sont créées en fonction des contributions de base, des contributions additionnelles de base pour le climat, de l'abattement ou du crédit généré par l'encaissement anticipé des contributions de base, et de l'élément de libéralité de tout prêt concessionnel de partenaire octroyé au titre de la Quatorzième reconstitution des ressources, conformément aux dispositions de la résolution sur FIDA14. Les voix ne sont attribuées qu'après versement des contributions.

13. **Instruments de contribution.** Une annonce de contribution est non contraignante, et elle doit donc être appuyée soit par un instrument de contribution, soit par un versement direct total de la part d'un État membre. Un instrument de contribution précise le montant de la contribution apportée par un État membre selon les modalités et conditions de la résolution sur la reconstitution des ressources et est juridiquement contraignant. L'instrument de contribution précise également les modalités de contribution (catégorie d'annonce de contribution, modalité de paiement, conditions associées à la contribution – le cas échéant, nombre de versements et échéancier).

14. Le dépôt des instruments de contribution des États membres est important pour déclencher la prise d'effet de la reconstitution des ressources. La reconstitution ne peut prendre effet que lorsque le montant global – calculé en dollars des États-Unis – des instruments de contribution déposés ou des paiements reçus par le Fonds atteint au moins 50% des annonces de contributions reçues dans les six mois suivant la date d'adoption de la résolution sur FIDA14. Les ressources d'une reconstitution donnée ne deviennent disponibles pour engagement que lorsque la reconstitution a pris effet.

15. Pour plus d'informations sur les contributions à la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA, veuillez contacter Ronald Hartman, Directeur de la Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale (r.hartman@ifad.org) ou l'équipe chargée de la reconstitution des ressources du FIDA (replenishment@ifad.org).

Modèle de lettre d'annonce de contribution

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le Gouvernement du/de la [nom du pays] entend apporter une contribution à la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA14).

Contribution
La contribution prendra la forme (effacer les mentions inutiles):

- d'une contribution de base d'un montant de:
  [*valeur en USD ou autre monnaie*]
- d'une contribution additionnelle de base pour le climat d'un montant de:
  [*valeur en USD ou autre monnaie*]

Paiement
Nous avons l'intention (effacer les mentions inutiles) [de payer d'avance cette contribution en un seul versement] [de payer d'avance chaque type de contribution au moyen de versements séparés] [de soumettre un instrument de contribution confirmant le montant de la contribution, le mode de paiement, le nombre de versements et l'échéancier].

Prêt concessionnel de partenaire (supprimer s'il y a lieu)
Le Gouvernement du/de la [*nom du pays*] a par ailleurs l'intention d'accorder un prêt concessionnel de partenaire d'un montant de [*valeur en USD ou autre monnaie*]. Des informations complémentaires sont fournies dans le formulaire d'annonce de prêt concessionnel de partenaire ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Annonces de prêts concessionnels de partenaires

1. **Annonces de prêts concessionnels de partenaires.** Pour faciliter l'enregistrement rapide et précis des contributions sous forme de prêts concessionnels de partenaires, les Membres qui ont l'intention d'annoncer oralement l'octroi d'un prêt concessionnel de partenaire sont invités à remplir en outre le formulaire d'annonce de contribution correspondant (voir ci-après).

2. Les Membres sont encouragés à transmettre à la direction un exemplaire du formulaire d'annonce dûment rempli **avant** la session à laquelle ils annonceront leur contribution, notamment si un échéancier d'encaissement sur mesure est requis. Ce formulaire d'annonce de contribution préliminaire demeurera strictement confidentiel jusqu'à ce que celle-ci soit dévoilée par l'État membre. Les États membres pourront également présenter un exemplaire dûment rempli du formulaire lors de la session. L'État membre et la direction du FIDA devront vérifier toutes les annonces de prêt concessionnel de partenaire avant la fin de la session, et confirmer qu'elles sont conformes au Cadre des prêts concessionnels de partenaires. Tout État membre accordant un prêt concessionnel de partenaire est tenu de déposer un instrument de contribution précisant le montant de sa contribution de base avant de conclure l'accord de prêt avec le FIDA.

3. Les Membres sont invités à annoncer leur prêt concessionnel de partenaire en respectant les présentes directives et le formulaire type d'annonce de prêt concessionnel de partenaire fourni ci-après.

   i) **Monnaie de libellé du prêt.** Veuillez indiquer la devise du prêt concessionnel de partenaire. Le FIDA acceptera principalement les prêts concessionnels de partenaires libellés en droits de tirage spéciaux, en dollars des États-Unis ou en euros, soit les monnaies de libellé des prêts du FIDA. Par ailleurs, les prêts concessionnels de partenaires libellés dans d'autres devises du panier du DTS (yen japonais, livre sterling et renminbi chinois) ou dans toute autre devise seront pris en considération, sous réserve de la capacité évaluée du FIDA à convertir ces prêts en dollars des États-Unis ou en euros. L'équivalent en DTS sera calculé sur la base du taux de change de référence pour FIDA14.

   ii) **Montant du prêt.** Veuillez indiquer le montant du prêt concessionnel de partenaire dans la devise sélectionnée.

   iii) **Différé d'amortissement et échéance du prêt.** Deux options s'offrent aux contributeurs. Ceux-ci peuvent opter pour un prêt concessionnel de partenaire: i) assorti d'un différé d'amortissement de 5 ans et d'un délai de remboursement de 25 ans (5-25); ou ii) assorti d'un différé d'amortissement de 10 ans et d'un délai de remboursement de 40 ans (10-40).

   iv) **Taux d'intérêt nominal du prêt** (dans la monnaie de libellé du prêt). Veuillez indiquer le taux d'intérêt du prêt concessionnel de partenaire dans la monnaie de libellé du prêt.

   v) **Période de tirage du prêt.** Veuillez indiquer le nombre d'années pendant lesquelles le prêt concessionnel de partenaire sera décaissé (un, deux ou trois ans).

4. Pour obtenir de l'aide concernant le calcul des annonces de prêts concessionnels de partenaires, veuillez contacter l'équipe de reconstitution des ressources du FIDA (replenishment@ifad.org).

Fonds international de développement agricole

Formulaire d'annonce de contribution à FIDA14 sous la forme d'un prêt concessionnel de partenaire

(à remplir le cas échéant uniquement)

1. **Monnaie de libellé du prêt**	*Indiquer la monnaie*
2. **Montant du prêt**	*Indiquer le montant (en millions)*
3. **Différé d'amortissement et échéance du prêt**	*Indiquer la formule retenue (5-25 ou 10-40)*
4. **Taux d'intérêt nominal du prêt dans la monnaie de libellé du prêt**	*Indiquer le taux*
5. **Période de tirage du prêt en années**	*Indiquer le nombre d'années (un, deux ou trois ans)*